BORDEAUX MÉTROPOLE

Rapport annuel d'activité 2017

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

- FAITS MARQUANTS 5
- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE 6
- POINTS CLÉS ET OBJECTIFS 16
- VERS UN TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET, ZÉRO GASPILLAGE 18
- CHIFFRES CLÉS 22
- SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ.....25
- LES INDICATEURS FINANCIERS ..42
- ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU DÉLÉGANT 56
- ANNEXES.....100

ÉDITO

En 2017, 422 480 tonnes de Déchets Ménagers et assimilés ont été collectés, ce qui représente une évolution conséquente de 4,26 % par rapport à l'année précédente.

La conjonction du développement démographique, de l'augmentation du tourisme et de la croissance de la consommation des ménages a entrainé cette hausse de la production de déchets que l'on constate sur tous les flux collectés.

Pour contrer cette tendance, Bordeaux Métropole a mis en œuvre une politique volontariste et a affirmé son engagement à améliorer ses performances en adoptant avec l'Agence de l'Environnement et de l'Energie (ADEME), un contrat d'objectifs dans le cadre du projet « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage ». Le plan d'actions s'organise autour de deux enjeux majeurs :

- Réduire la production de déchets
- Valoriser ceux qui n'ont pas pu être évités.

D'ores et déjà, plus de 90 % de déchets produits ont été valorisés sous forme de réutilisation directe de la matière ou de valorisation énergétique.

Le coût global de l'élimination de ces déchets s'est élevé à 108,5 M€. Il est à noter que pour la deuxième année consécutive, le budget a été équilibré sans participation du budget principal.

Ce document présente une synthèse des activités de collecte et de traitement des déchets pour l'année 2017 ainsi que leur financement.

Observations

1. Les appellations mentionnées correspondent à des définitions bien précises :

- *Ordures ménagères : contenu des poubelles des ménages et points d'apport volontaire. Lorsque l'on parle d'ordures ménagères résiduelles, il s'agit des ordures restant après collectes sélectives.*
- *Ordures ménagères et assimilées : ordures ménagères et déchets des entreprises (artisans, commerçants), administrations et associations collectés avec les ordures ménagères.*
- Déchets ménagers et assimilés : ensemble des déchets collectés hors déchets communaux et communautaires.
- *Déchets des services municipaux et communautaires : déchets de voirie et de marchés, déchets des collectivités.*
- *Déchets des professionnels : déchets issus d'activités professionnelles collectés séparément.*
- *Déchets municipaux : déchets ménagers et assimilés et déchets des services municipaux et communautaires.*

2. La population mentionnée dans ce rapport est la population municipale légale au 1er janvier 2017 (source INSEE), soit 760 933 habitants.

FAITS MARQUANTS

… en matière d'orientation du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers

L'année 2017 a été marquée par l'adoption du contrat d'objectifs d'économie circulaire avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) fixant les objectifs de la démarche « Territoire Zéro Déchet, zéro gaspillage 2017-2020 » ainsi que le plan d'actions sur les 3 ans à venir.
Bordeaux Métropole marque ainsi son ambition de poursuivre et renforcer ses actions en matière de prévention des déchets.

Le Plan métropolitain de propreté urbaine 2018-2020 a été validé. Il consiste à mettre en œuvre une démarche collective et co-construite dans le but d'améliorer l'image du territoire, de réduire les incivilités, de communiquer et sensibiliser aux enjeux de propreté urbaine.

… en matière de réduction des déchets

Parmi les actions définies dans le plan « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage », Bordeaux Métropole initie depuis janvier 2017 une démarche d'expérimentation sur trois ans de la tarification incitative de la collecte des déchets sur une zone test regroupant environ 8000 foyers.

Des expérimentations d'aires de réemploi ont été également mises en place sur les Centres de Recyclage de Pessac Bourgailh (EtuRécup) et Bordeaux Surcouf (Atelier DécoSolidaire) pour récupérer des objets et les valoriser.

Une expérimentation de collecte de livres en vue de leur réemploi a été organisée sur les centres de recyclage de Bassens et Saint Médard-en-Jalles (Recylivre)

Dans le cadre de la convention avec l'Eco organisme Eco-Mobilier pour la mise en place de la filière de responsabilité élargie des producteurs en matière d'ameublement, le centre de recyclage de Villenave d'Ornon a été équipé d'une benne spécifiquement dédiée afin de détourner les déchets d'ameublement de l'enfouissement.

… en matière de collecte des déchets ménagers

Pour l'amélioration de la collecte et de la propreté de l'hyper-centre de Bordeaux, un 7ème local de pré-collecte mutualisé a été aménagé, Rue des Faures. Cela porte à 550, le nombre de foyers qui bénéficient de ce service.

… en matière d'organisation du service public de collecte des déchets ménagers

Dans le cadre du projet INDo (Informatisation des données de collecte), les camions bennes de la zone nord et centre ont été équipés de géo-guidage ainsi que du dispositif de signalement des anomalies des circuits de collecte, amenant à 85 sur 135 le parc de bennes équipé.

Parallèlement, l'ensemble du parc des camions du service apport volontaire a également été équipé et le dispositif de signalement d'évènements est opérationnel.

Un travail de fiabilisation des données du taux de remplissage des bornes de la zone sud est en cours avant généralisation.

… pour les installations du service public de collecte des déchets ménagers

Les inspections des centres de recyclage d'Ambares-et-Lagrave et Blanquefort ont été conduites par la DREAL.
Un plan d'actions correctives a été mis en place pour rester conforme à la règlementation en vigueur.

Le centre de recyclage du Taillan-Medoc a été agrandi afin d'augmenter la capacité d'accueil des déchets et la surface disponible aux usagers.

Un troisième poste de vidage a été installé sur le centre de transfert de Touban à Saint Médard en Jalles. Il permet de fluidifier les flux de bennes, d'améliorer le temps de vidage et d'accueillir les nouvelles bennes d'ordures ménagères de 26 tonnes.

Le réseau de captage du biogaz de l'ancienne décharge du Bourgailh a été démantelé, la production résiduelle ne le nécessitant plus.

… sur les contrats de délégation de service public

Un schéma technique et organisationnel du service public du traitement des déchets ménagers a été adopté pour la période 2020-2027 et des négociations relatives aux protocoles de fin de contrat avec les deux délégataires (du centre technique de l'environnement de Bègles et complexe thermique des Hauts de Garonne) ont été conduites.

Un avenant n°8 au contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation du centre technique de l'environnement de Bègles a été adopté. Cet avenant vise à réduire le périmètre du terrain mis à bail ainsi que le périmètre ICPE du centre pour permettre l'implantation de l'œuvre d'art « La Vase et le Sel ».

Un avenant n°4 au contrat de délégation de service public portant sur le compostage collectif des déchets verts a été pris. Cet avenant confie au délégataire des prestations de broyage et chargement, notamment afin de limiter le trafic routier à travers la commune de Saint-Médard-en-Jalles.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

LES MODALITÉS D'EXPLOITATION

La Régie communautaire

Les services effectués par la régie communautaire

Le service en régie concerne :

- la collecte sur 21 communes (voir carte ci-après)
- le transport des déchets vers les centres de traitement
- l'exploitation de 16 centres de recyclage
- l'entretien et la réhabilitation des anciennes décharges de Labarde à Bordeaux et du Bourgailh à Pessac

L'organisation de la Direction Gestion des Déchets et Propreté

Les missions générales de la direction sont regroupées au sein de deux directions adjointes, l'une d'exploitation et l'autre administrative.

La direction adjointe d'exploitation comprend les services suivants :

- les services collecte qui assurent la collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilées ainsi que la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés en régie directe sur 21 communes.
- le service valorisation qui a en charge la gestion et l'exploitation en régie directe des centres de recyclage ainsi que le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.
- le centre matériel et sites qui gère l'entretien des bâtiments de la direction et les matériels y afférents.

La direction adjointe administrative comprend les services suivants :

- le service Gestion des Ressources Humaines qui est chargé, outre de la gestion courante des agents, de conseiller et d'accompagner les autres services dans l'évolution de leur organisation.
- le service Administratif, Juridique et Financier, service support et transversal, qui gère administrativement les marchés publics, la préparation et l'exécution budgétaire, le suivi des tonnages et des coûts ainsi que la gestion administrative de la direction.
- le service Études et Prévention qui se consacre aux projets de prévention, aux études techniques et à la conduite d'opération et de maîtrise d'œuvre.

Les moyens humains

Au 31 décembre 2017, l'effectif de la direction se compose de 919 agents soit 1 de plus qu'au 31 décembre 2016 (voir annexe).

Les moyens matériels roulants

La collecte des ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective en porte-à-porte sont assurées à l'aide de 167 véhicules bennes auxquels s'ajoute une benne à chargement latéral.

La collecte sélective en apport volontaire s'effectue au moyen de 21 camions équipés de bras hydrauliques.
Le transport des déchets est réalisé avec 12 semi-remorques et 23 portes conteneurs.

Le SIVOM Rive Droite

Bordeaux Métropole adhère au SIVOM Rive droite pour 7 de ses communes (voir carte ci-après).

Ce syndicat, par l'intermédiaire d'un prestataire privé, la société VEOLIA Propreté, gère :

- la collecte des déchets ménagers
- 2 centres de recyclage dont un sans quai.

LE TERRITOIRE DESSERVI

760 933 habitants

(population municipale légale au 1er janvier 2017)

Population 2016 : 749 595 hab. soit une augmentation de 1,51 %

57 828 hectares

REGIE : 673 280 habitants 52 783 hectares

SIVOM : 87 653 habitants 5 045 hectares

Ambarès-et-Lagrave	15 315 hab	Carbon-Blanc	7 352 hab	Pessac	61 514 hab
Ambès	3 190 hab	Cenon	24 039 hab	Saint-Aubin-de-Médoc	6 704 hab
Artigues-près-Bordeaux	8 097 hab	Eysines	21 813 hab	Saint-Louis-de-Montferrand	2 175 hab
Bassens	6 946 hab	Floirac	16 756 hab	Saint-Médard-en-Jalles	29 779 hab
Bègles	26 437 hab	Gradignan	24 841 hab	Saint-Vincent-de-Paul	1 021 hab
Blanquefort	15 463 hab	Le Haillan	10 791 hab	Le Taillan-Médoc	9 779 hab
Bordeaux	246 586 hab	Lormont	21 128 hab	Talence	41 182 hab
Bouliac	3 335 hab	Martignas-sur-Jalle	7 332 hab	Villenave-d'Ornon	31 027 hab
Le Bouscat	23 439 hab	Mérignac	69 301 hab		
Bruges	17 567 hab	Parempuyre	8 024 hab		

LES OPÉRATIONS DE COLLECTE

Les déchets provenant des ménages

La collecte des ordures ménagères résiduelles (bacs gris)

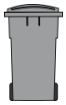

Organisation de la collecte

Il s'agit d'une collecte mécanisée réalisée en porte-à-porte dans l'ensemble des communes, à l'exception de certaines résidences d'habitat vertical où des bornes enterrées ou semi enterrées sont implantées.

Fréquence de la collecte en porte à porte

La fréquence de la collecte correspond au nombre de passages par semaine. On distingue trois fréquences suivant les communes :

- Fréquence 1 : Ambarès-et-Lagrave, Blanquefort, Eysines (zone maraichère), Parempuyre, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul.
- Fréquence 2 : Ambès, Bègles, Bordeaux (à l'exception de l'hyper-centre), Le Bouscat, Bruges, Eysines (hors zone maraichère), Gradignan, Le Haillan, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Pessac, Saint-Médard-en-Jalles, Le Taillan-Médoc, Villenave-d'Ornon et Talence, ainsi que celles dont la collecte est assurée par le Sivom rive droite : Bassens, Carbon-Blanc, Lormont, Artigues-près-Bordeaux, Cenon, Floirac et Bouliac.
- Fréquence 5 : l'hyper-centre de Bordeaux et le quartier de la gare.

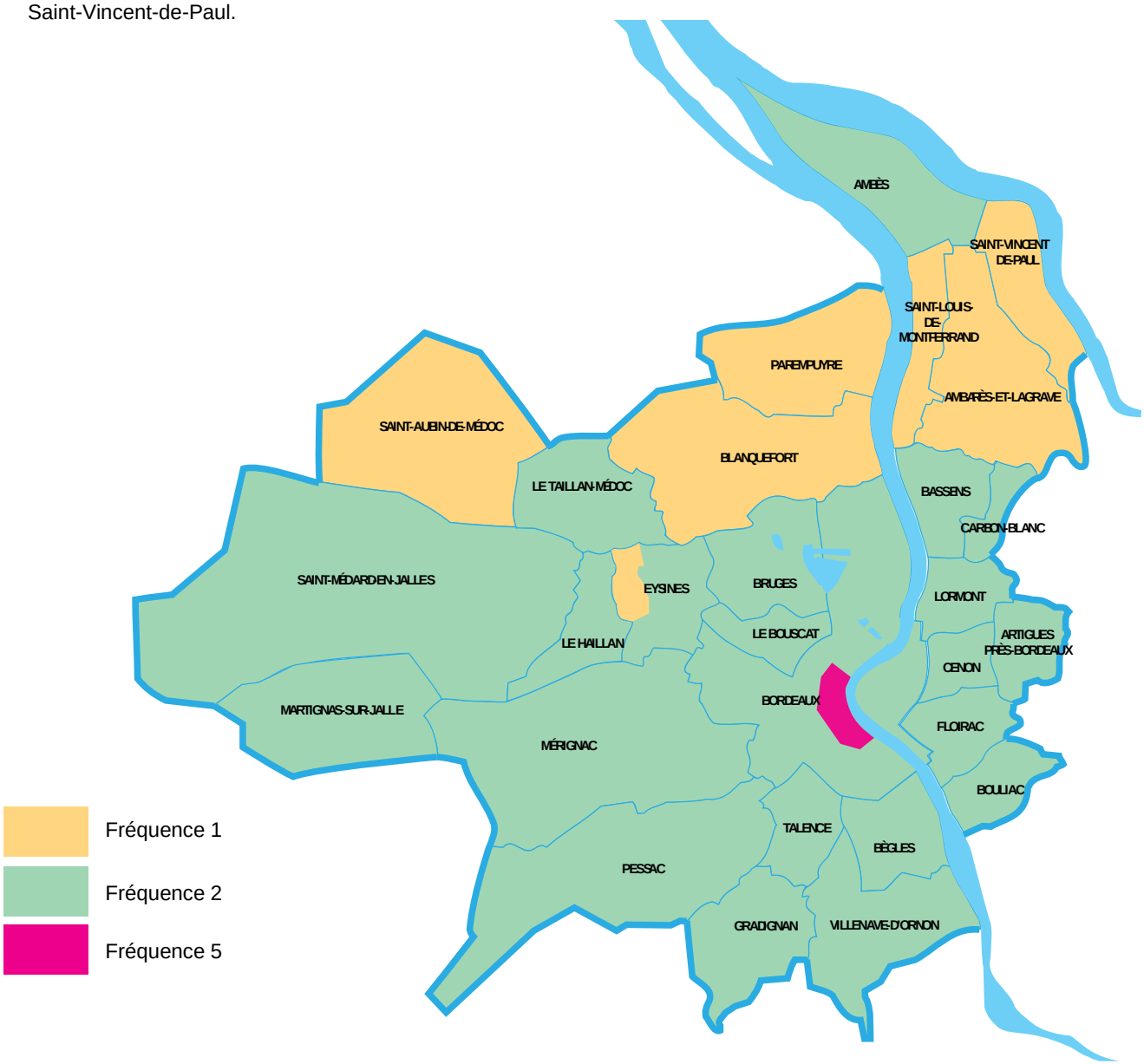

La collecte sélective (bacs verts + bornes)

La collecte sélective est réalisée sur l'ensemble des communes selon deux systèmes :

- la collecte en porte-à-porte du bac vert, destinée aux emballages alimentaires, papiers, magazines et emballages métalliques, assurée une fois par semaine dans les 28 communes,

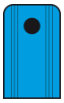

- la collecte en bornes d'apport volontaire du verre sur l'ensemble du territoire, suivant une densité d'une borne pour 700 habitants.

Depuis 2004, Bordeaux Métropole passe des conventions d'exploitation avec les bailleurs sociaux qui choisissent d'équiper leurs résidences de conteneurs enterrés.

Depuis 2015, la collecte en porte à porte a été doublée par une collecte en apport volontaire dans les quartiers de Bordeaux Saint Pierre et Saint Eloi, par la mise en place de 26 emplacements réservés à des bacs verts de proximité. En parallèle, pour favoriser la propreté de la ville, les bacs individuels stagnant sur la voie publique ont été retirés.

La collecte des textiles usagés

Bordeaux Métropole, au titre de sa compétence en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, encourage le développement d'une filière de reprise des textiles usagés sur l'ensemble du territoire communautaire dans la mesure où cela permet de détourner des déchets des ordures ménagères résiduelles et de répondre aux objectifs de réduction des déchets.

Par délibération du Conseil de Communauté en date du 13 février 2009, un partenariat entre la commune d'implantation des bornes, le collecteur de textiles et Bordeaux Métropole a été instauré afin que cette dernière puisse identifier le nombre de bornes implantées sur le territoire communautaire, leurs emplacements et bénéficier d'une remontée d'informations au regard des tonnages collectés.

Ainsi 2 414 tonnes ont été collectées. 383 bornes sont implantées sur le domaine public par des collecteurs conventionnés par Bordeaux Métropole, soit près d'une pour 2000 habitants. Le gisement potentiel de collecte de Bordeaux Métropole est estimé à 6 000 tonnes/an, soit 8,3 kg/hab/an.

Evolution du nombre d'implantations annuelles de conteneurs textiles depuis 2009

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de conteneurs implantés	137	238	253	253	301	360	366	371	383

La collecte en centres de recyclage

Les centres de recyclage sont des installations ouvertes aux ménages du territoire communautaire, dont l'accès est limité aux véhicules n'excédant pas une hauteur de 1,90 m. Le réseau des centres communautaires se compose de 18 sites *(voir carte ci-après)*.

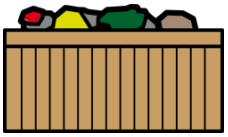

Les produits collectés sont : les déchets verts, le tout-venant, le bois, les gravats, les cartons, les métaux, les batteries, les piles, les déchets diffus spécifiques des ménages, les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), les huiles de vidange, le verre, le mobilier …

Les installations mises à la disposition des usagers se répartissent ainsi :

- 16 centres exploités en régie,
- 2 centres dépendant du SIVOM, l'un situé à Floirac et l'autre à Pompignac.

LES CENTRES DE RECYCLAGE

Centre de recyclage gérés par la régie : 16

Centre de recyclage gérés par le SIVOM : 2

Horaires d'ouverture des 16 centres gérés en régie

Ouverts 6,5 jours sur 7
de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 18h

(Fermés mardi matin et jours fériés)

Ambarès-et-Lagrave	Av Jules Ferry	**Bordeaux Paludate**	Quai de Paludate	**Pessac Bourgailh**	Chemin de la Princesse
Ambès	22 Rue Jean Mermoz	**Bruges**	Rue André Sarreau (sortie6)	**Pessac Gutenberg**	Av de Gutenberg
Bassens	Rue Franklin	**Eysines**	Rue Jean Mermoz	**Pompignac**	19 Av du Périgord
Blanquefort	Av du 11 Novembre	**Floirac**	Zac des quais Av Marcel Paul	**St-Médard-en-Jalles**	Av de Touban
Bordeaux Deschamps	Quai Deschamps	**Gradignan**	Allée de Mégevie	**Le Taillan-Médoc**	Route de Saint Aubin
Bordeaux Surcouf	Rue Surcouf (ZI Daney)	**Mérignac**	90 Av des Marronniers	**Villenave-d'Ornon**	Chemin de Galgon

Les déchets ne provenant pas des ménages

Les déchets assimilés aux ordures ménagères (redevance spéciale)

Il s'agit des déchets produits par :

- les administrations de l'Etat et des collectivités locales,
- les entreprises commerciales,
- les entreprises artisanales,
- les entreprises industrielles,
- les entreprises de service,
- les associations,

qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières. La collecte de ces déchets doit être financée par la Redevance Spéciale conformément aux dispositions de l'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Bordeaux Métropole a instauré cette redevance qui s'applique à tous les organismes mentionnés ci-dessus, dont la production hebdomadaire de déchets n'excède pas 10 000 litres et qui ont choisi de recourir au service public en souscrivant un contrat avec la Métropole.

Le ramassage de ces déchets, résiduels et recyclables, s'effectue en bacs individuels collectés en porte-à-porte avec les déchets des ménages ou, dans le cas de certaines communes, en bacs enterrés ou semi-enterrés de grande capacité collectés individuellement.

Les déchets provenant des services communaux et communautaires

Ce sont les déchets collectés par les services municipaux, dont notamment les déchets des particuliers collectés dans le cadre de services à domicile. Ces déchets sont directement amenés par les communes sur les lieux de traitement ou, pour le SIVOM, sur le centre de transit de Pompignac. Il s'agit de déchets verts, tout-venant et déchets de balayage.

Cas particuliers

Très occasionnellement, des déchets professionnels sont apportés directement sur les unités de traitement (Direction Interdépartementale des Routes Atlantique *D.I.R.A,* Direction Départementale des Territoires et de la Mer *DDTM*, etc.).

LES OPÉRATIONS DE TRAITEMENT

Les modes de gestion du traitement des déchets ménagers et assimilés

Les délégations de service public

Bordeaux Métropole dispose de trois délégataires de service public pour traiter la majorité de ses déchets. Il s'agit de :

- la société Astria qui a signé un Bail emphytéotique administratif (BEA), avec convention d'exploitation non détachable, qui assure pour partie la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles et du tout-venant en provenance des centres de recyclage. Elle assure également le tri des produits des collectes sélectives, à l'exception du verre.

- la société Rive Droite Environnement qui a signé un contrat de délégation de service public pour l'exploitation du complexe thermique des Hauts de Garonne à Cenon, dont fait partie l'usine de valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles.

- la société La Grande Jaugue qui a signé un BEA, avec convention d'exploitation non détachable pour le compostage collectif des déchets verts. Cette délégation consiste, dans un premier temps, à poursuivre l'exploitation du site implanté à Saint Médard-en-Jalles, au lieu-dit Touban. Puis, dans un deuxième temps, le délégataire a financé, construit et exploité une deuxième unité de compostage sur un terrain également situé à Saint Médard-en-Jalles, au lieu-dit La Grande Jaugue.

Les marchés publics

Nature des prestations	Titulaire du marché	Lieu de traitement
Réception et traitement des déchets verts	Lot n°1 (Rive Gauche): Suez Organique sous-traitant : SX Environnement Lot n°2 (rive droite) : Suez RV Sud co-traitant : Pena Environnement	Saint Laurent du Médoc, Audenge et Saint Selve Saint Jean d'Illac
Réception, transport et valorisation du bois	Lots n° 1, 2 et 3 : Véolia/Fabrimaco	Rion des Landes
Enlèvement, transport, conditionnement et valorisation des cartons / vieux papiers	Azura	Bassens
Réception, transport et traitement des déchets non valorisables	Lot n°2 : Véolia Lot n°3 : Suez Sud Ouest	Lapouyade Clérac
Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques des ménages non pris en compte dans la REP DDS	SIAP	Bassens
Valorisation des gravats	Lot n° 1: Véolia/Fabrimaco Lot n° 2: Véolia/Fabrimaco Lot n° 3 et 4 : Guintoli	Bassens Saint-Jean d'Illac Saint-Jean d'Illac / Martignas-sur-Jalle
Transport, traitement et réception des huiles usagées	Chimirec Dargelos	Tartas
Reprise et traitement des sables de balayage	Lot n° 1 : Véolia propreté Lot n° 2 : Véolia propreté Lot n° 3 : Suez Sud Ouest	Lapouyade Lapouyade / Pompignac Clérac

Les déchets collectés dans les centres de recyclage gérés par le SIVOM, sont traités par la Société Véolia Propreté, dans le cadre d'un marché.

Les conventions

Nature des prestations	Titulaire
Valorisation des piles	Corepile
Valorisation des textiles	Le Relais Amédé Amos Ecoval
Valorisation des ferrailles	Decons AFM Recyclage / DERICHEBOURG
Valorisation des batteries	Bartin recycling

Les éco-organismes

Eco-Emballages

Depuis le 1er janvier 2012, un contrat a été conclu entre Bordeaux Métropole et l'éco-organisme Eco-Emballages sur la base d'un barème permettant de percevoir des subventions en fonction des tonnages collectés.

Les repreneurs des emballages ménagers triés et collectés, pour lesquels Bordeaux Métropole perçoit les soutiens financiers d'Eco Emballages, sont les suivants :

Matériaux	Type de contrat	Titulaire du contrat
Papiers /cartons non complexés	Option Fédération	Paprec
Papiers / cartons complexés (ELA)	Option Fédération	Suez
Acier	Option Fédération	Paprec
Aluminium	Option Fédération	Suez
Plastiques	Option Fédération	Paprec
Verre	Option Filière	O-I Manufacturing

L'Option Filière signifie que le contrat a été conclu avec un repreneur choisi par Eco Emballages qui garantit le même prix de reprise sur tout le territoire national.

L'Option Fédération signifie que le contrat a été conclu avec un repreneur choisi librement par Bordeaux Métropole en fonction de prix de reprise et des exutoires proposés.

Dans les deux cas, les repreneurs s'engagent à respecter les principes fondamentaux d'Eco-Emballages dont, notamment, les prescriptions techniques minimales permettant de bénéficier des soutiens financiers à la tonne triée.

Les autres Eco-Organismes

Matériaux	Titulaire de la convention
Déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE ou D3E)	Société OCAD3E (coordonnateur) Société Ecologic (repreneur)
Valorisation des imprimés papiers non sollicités	Société Ecofolio
Déchets dangereux spécifiques (DDS)	Société Eco-DDS
Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)	Société Eco-mobilier

LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT

Les unités de transfert

Centres de transit

Les délégations de service public

Complexe technique de l'environnement
> Centre de tri
> Unité de valorisation énergétique

Complexe thermique
des Hauts de Garonne

Plateformes de valorisation des déchets végétaux

Les marchés publics

Verre

Papiers / Cartons

Gravats

Bois

Déchets verts

Déchets Diffus Spécifiques

Huiles

Sables de balayage

Mâchefer

I.S.D.N.D.

POINTS CLÉS

Les objectifs de la LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

REPÈRES

Bordeaux Métropole et les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte

Réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés produits par habitant par rapport à 2010

Objectif n°1 : Réduire les D.M.A.

Tous flux (hors déchets communaux et communautaires)

Augmenter la valorisation matière et organique des déchets non dangereux non inertes (65% en 2025)

Objectif n°2 : Augmenter la valorisation

(hors D3E, DMS, gravats et sables de balayage)

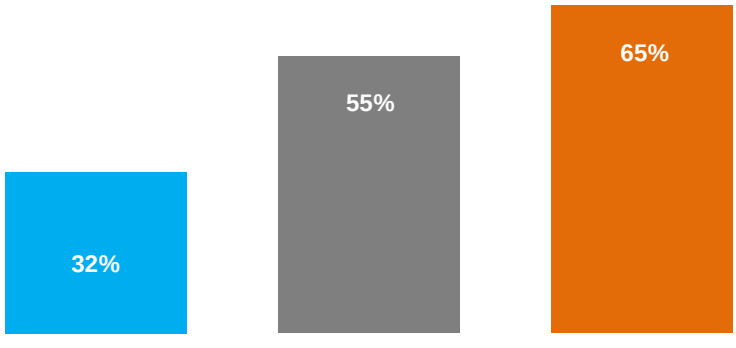

Réduire les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en centre de stockage par rapport à 2010 (50% en 2025)

Objectif n°3 : Diminuer le stockage

(Base 2010 - hors D3E, DMS, gravats et sables de balayage)

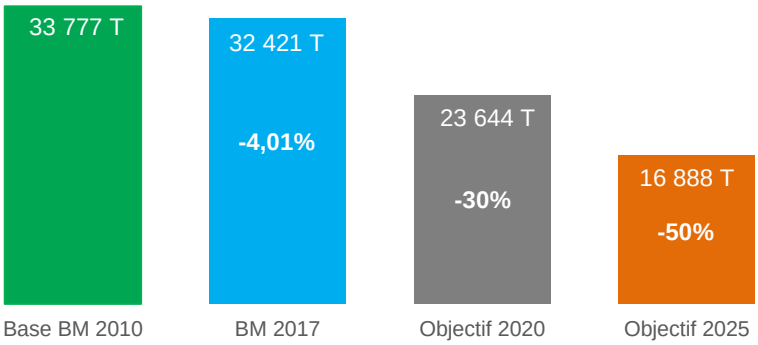

VERS UN TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET, ZÉRO GASPILLAGE

Le Plan d'actions « Territoire Zéro déchet, zéro gaspillage 2017-2020 »

L'année 2017 a été marquée par l'adoption du contrat d'objectifs d'économie circulaire avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) fixant les objectifs de la démarche Zéro déchet zéro gaspillage (ZDZG) ainsi que le plan d'actions pour les 3 ans à venir.

Les objectifs

Les déchets sur 3 ans des ménages et assimilés devront diminuer de 1% par an ce qui représente un effort conséquent dans la mesure où la baisse constatée sur la durée du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD 2011-2016) était de 2,9% pour les 5 années.
Le taux de valorisation globale (matière, organique et énergétique) des DMA devra atteindre 93% dans la 3ème année.

Enfin 90 entreprises devront être engagées dans une démarche d'écologie industrielle soit 30 par an. Pour information, l'opération Zone d'Intégration des Réseaux Intelligents (ZIRI) réunit une trentaine d'entreprises, il s'agit donc de multiplier par trois ce nombre.

Le Plan d'actions

Il est structuré autour des axes des bio-déchets, de l'accompagnement au changement de comportements, et de l'économie circulaire.

Les bio déchets

Durant les 3 ans de la démarche, l'accent fort sera mis sur le développement de la pratique du compostage individuel et collectif et sur la réduction des déchets verts en promouvant la gestion raisonnée (réutilisation sous forme de broyat, mulching, etc.).

Le broyage partagé

Depuis septembre 2017, Bordeaux Métropole subventionne les foyers dans la démarche d'acquisition d'un broyeur partagé.

Le jardinage zéro déchet

Un guide relatif au jardinage zéro déchet a été édité. Il permet de découvrir les astuces pratiques et économiques pour aménager son jardin tout en réduisant et valorisant au maximum les déchets végétaux.

La distribution gratuite de composteurs individuels

En matière de compostage individuel, 4 687 composteurs ont été distribués dont 1 344 par 19 communes lors de cinq distributions ce qui totalise à 31 000 le nombre de composteurs distribués.
Le taux de dotation de composteurs est de 13,50% de l'habitat pavillonnaire. Ce taux cache de fortes disparités d'une commune à l'autre, la plus fortement dotée étant à 31% alors que la moins dotée est à 9%.

.

Développement du compostage partagé

Les sites de compostage partagé se sont enrichis de 20 sites nouveaux portant ainsi à 40 le nombre de sites existants à ce jour sur l'ensemble de l'agglomération.

L’accompagnement aux changements de comportement

Le diagnostic mené pour élaborer le plan d’actions de la démarche Zéro déchet zéro gaspillage a montré que les résultats du Programme local de prévention des déchets, malgré de multiples actions mises en œuvre, n’ont pas eu l’impact attendu sur le changement de comportement des habitants de l’agglomération. L’ambition forte de réduire de 3% des déchets ménagers assimilés en trois ans, implique de démultiplier les actions en formant des personnes relais, de s’appuyer sur le tissu associatif pour porter les initiatives auprès du grand public (événements, ateliers, etc.) et d’expérimenter une tarification incitative sur des territoires test de l’agglomération.

Un appel à projet ZDZG

Suite à l’appel à projet Zéro déchet zéro gaspillage à destination des acteurs du monde associatif, social et de l’économie sociale et solidaire, 15 structures ont été lauréates pour œuvrer en faveur du changement comportemental auprès des habitants de la Métropole.

La lutte contre le gaspillage alimentaire

En matière de gaspillage alimentaire, un groupe scolaire est en cours d’accompagnement. En revanche, l’enjeu est dorénavant de former des personnes relais à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Une offre de formation pour le personnel municipal et scolaire est en cours de constitution.

L’expérimentation d’une tarification incitative

Parmi une des actions engagées pour atteindre les objectifs, Bordeaux Métropole a mis en place depuis janvier 2017 une expérimentation sur trois ans de la tarification incitative sur une zone test regroupant environ 8 000 foyers du territoire (communes de Saint Aubin de Médoc, Martignas sur Jalles, un secteur de collecte de Mérignac et de Bordeaux). Il s’agit d’un nouveau mode de financement de l’activité, qui consiste à introduire une part variable dans le calcul de la Taxe d’enlèvement des ordures ménagères afin d’inciter les usagers à diminuer la quantité des déchets produits et d’améliorer les performances de tri.
Après une étude de faisabilité, l’année 2017 a été consacrée à la constitution d’un diagnostic initial, au référencement et au traitement des données, à la simulation de scénarii de déploiement et des grilles tarifaires associées ainsi qu’à l’étude des différents impacts de ce dispositif.

Le réemploi

En faveur du réemploi, et à titre expérimental, deux aires de réemploi ont été mises en place dans les centres de recyclage du Bourgailh (Pessac) ainsi que celui de Surcouf (Bordeaux) en partenariat avec les ressourceries Etu’recup et Atelier d’éco solidaire : les usagers viennent déposer des objets et meubles qui sont ensuite réemployés auprès d’autres habitants et étudiants. Plus de 55 tonnes de déchets ont ainsi été évitées.

De même, la collecte des livres a été mise en place dans deux centres de recyclage.

L’économie circulaire

Si le gisement des déchets des activités économiques est équivalent à 350 000 tonnes par an, le niveau de connaissance du potentiel de réduction et d’amélioration de la valorisation est très faible.

De même, la prise de conscience d’une opportunité du développement d’une économie circulaire est naissante. Ainsi le plan de l’économie circulaire vise, d’une part, à s’appuyer sur les pôles d’excellence regroupant des entreprises du même secteur d’activité sur des territoires identifiés pour développer les actions d’une écologie industrielle de territoire.

Afin de cibler la communication auprès des entreprises sur l’opportunité de réduire leur production, un travail d’identification des secteurs à enjeux stratégiques a été initié et la mise en œuvre de partenariats avec les acteurs relais type chambres consulaires est en cours.

La valorisation organique et matière est l’autre volet de l’économie circulaire. La recherche de filières nouvelles de tri (Responsabilités Élargies du Producteur, livres, cartons, etc.) permettra de capter le potentiel existant des déchets des ménages afin d’en améliorer le tri et la valorisation.

Communication et sensibilisation

Animations, sensibilisation et accompagnement au changement

La mise en œuvre de l'ensemble des actions de la démarche doit s'appuyer sur une stratégie de communication efficace dans un contexte de forte dynamique démographique impliquant une augmentation potentielle de la production de déchets. Ce plan doit permettre d'amener les habitants vers des gestes éco responsables via le réemploi et la réparation et les sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire notamment. La communication doit pour cela s'appuyer sur des lieux ou support relais tels que les 28 communes qui relayent les messages de la réduction des déchets.

Une des premières actions a consisté à concevoir une communication appropriée à la démarche Zéro Déchet Zéro Gaspillage pour sensibiliser les habitants du territoire à passer du « j'agis, je trie » à « moins jeter, mieux jeter ». La rubrique « gérer ses déchets » du site internet de Bordeaux Métropole a été construite en ce sens.

5 129 personnes ont été sensibilisées au tri et à la réduction des déchets lors de 158 animations.

Les animations sur le compostage et le gaspillage alimentaire aident au changement de comportements nécessaire à la prévention des déchets. Ainsi, 1 255 personnes (adultes et enfants) ont été sensibilisées au compostage et 2 000 ont suivi une formation afin de lutter contre le gaspillage alimentaire (dont 800 lors d'accompagnements sur des établissements). Par ailleurs, 18 établissements (écoles, collèges, centres de loisirs, EPHAD…) ont bénéficié de l'accompagnement de Bordeaux Métropole pour la mise en place de composteurs partagés.

L'année 2017 a, enfin, été marquée par la mise en place de formations au compostage. Ainsi, 15 formations grand public se sont déroulées regroupant 135 participants et recueillant un taux moyen de satisfaction de 90,5%.

Numéro vert, site web et formulaire, portes d'entrée des usagers

Chaque mois ce sont près de 400 appels qui sont traités via le numéro vert. Les agents de communication renseignent les habitants sur les services (consignes de tri, horaires des centres de recyclage, jours de collecte, compostage, etc.), enregistrent les demandes d'intervention (maintenance des bacs, problèmes de collecte, etc.) ou gèrent les inscriptions aux animations et distributions de composteurs.

Le site internet de Bordeaux Métropole (bordeaux-metropole.fr) et l'ensemble des pages déchets restent un vecteur essentiel de la communication aux usagers. Avec plus de 243 000 pages vues, la rubrique déchets représente 5,7 % des pages consultées sur le site internet de la Métropole. Les recherches portent sur des besoins d'informations concrètes telles que les jours de collecte (21,05%), les centres de recyclage (19,83%), les questions sur les poubelles (11,73%) et l'emplacement des bornes à verre (11,70%).

Enfin, près de 5 300 demandes ont été enregistrées via le formulaire afin de changer des bacs ou faire une réclamation. Plus de 1 100 demandes de stop pub ont également été reçues par ce canal.

Les réseaux sociaux (facebook et twitter) continuent à prendre une place de plus en plus importante. Chaque information relayée entraine des réactions. Les relais d'informations sur les réseaux sociaux (distributions de composteurs, aide à l'achat de broyeurs, collecte des jours fériés…) font chaque mois partie des actualités les plus consultées.

La communication en porte à porte

Tout au long de l'année, la gestion des déchets nécessite une communication de proximité constante afin d'être efficace.

Les agents de communication vont ainsi quotidiennement à la rencontre des usagers, résidant en pavillon ou en habitat collectif. Ils rappellent les consignes de tri, informent sur la réduction des déchets. En 2017, ce sont 11 435 usagers qui ont été rencontrés afin de leur rappeler les consignes de tri suite à un refus de collecte et 2 366 habitants de 162 résidences ont été sensibilisés.

CHIFFRES CLÉS

Déchets collectés et traités - Année 2017

422 480 tonnes

(555 kg / hab)

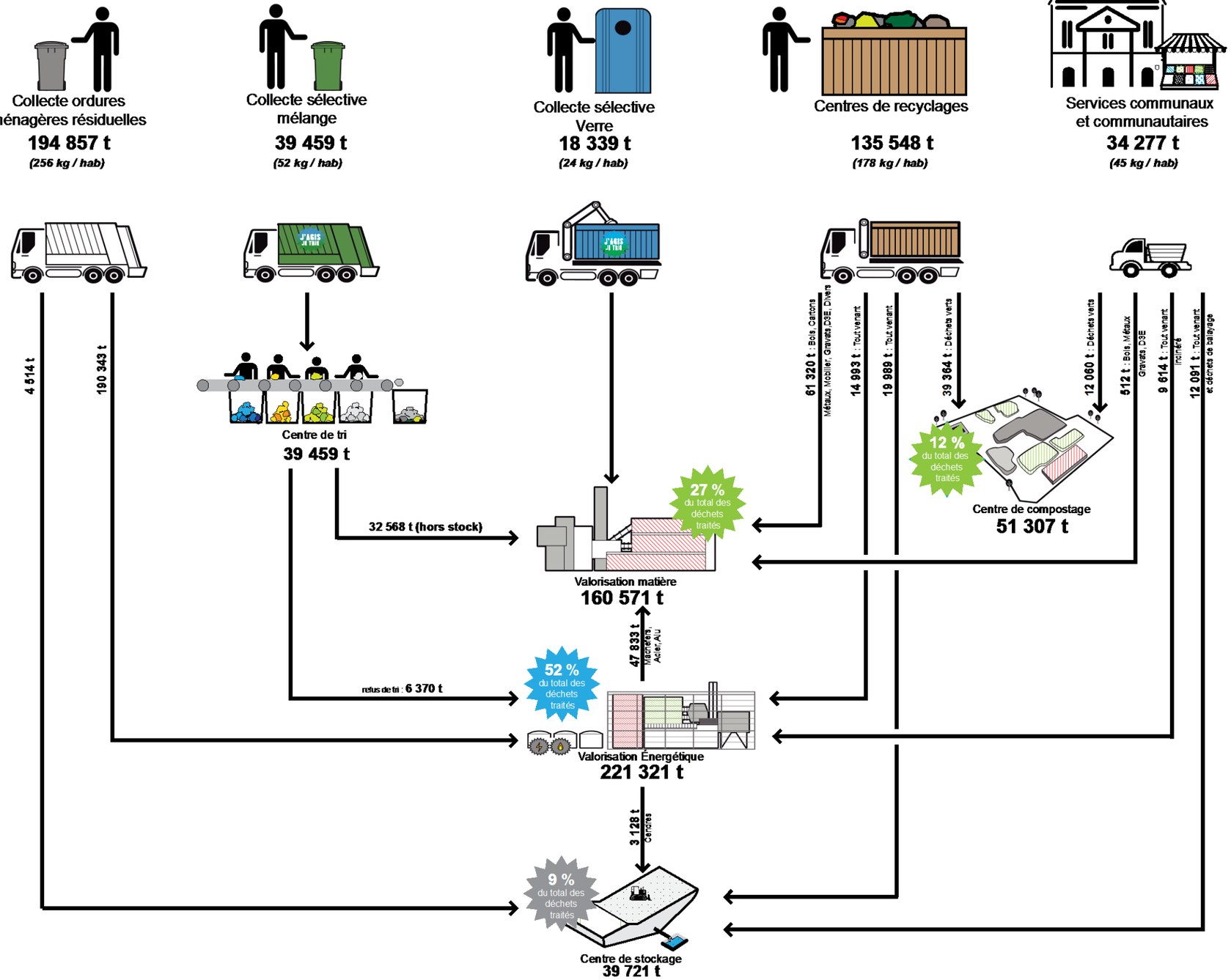

Coût aidé HT

92 056 441 €

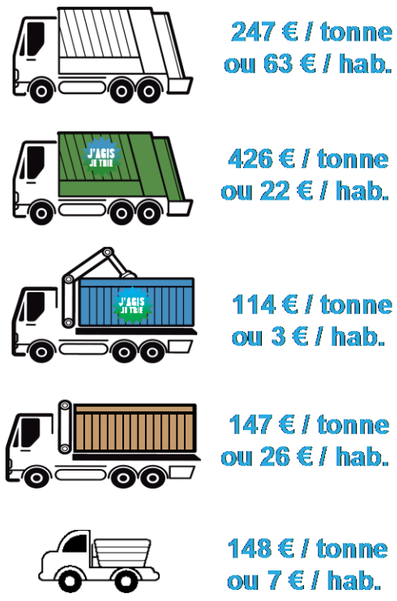

Bénéfices environnementaux du recyclage[1]

Le recyclage de 18 339 tonnes de verre et des 39 459 tonnes de mélange (papier / cartons, bouteilles plastiques, emballages métaliques) ont permis d'économiser :

- 688 979 m³ d'eau soit la consommation en eau de 12 527 hab.
- 194 956 MWh d'énergie soit la consommation de 18 928 habitants
- 16 874 tonnes d'équivalent CO2 soit l'équivalent des émissions de 10 044 hab.
- 59 927 tonnes de matières premières naturelles

(1) source : http://e-tonnes.ecoemballages.fr
population INSEE : 760 933 hab.

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

BILAN DES OPÉRATIONS DE COLLECTE

Chiffres clés : Tous flux

+14,61kg/hab
+2,70%/2016

422 480,18 tonnes/an

(+17 247,90 soit +4,26 %/2016)

555,21 kg/an/habitant*

(+14,61 kg/habitant soit +2,70%/2016)

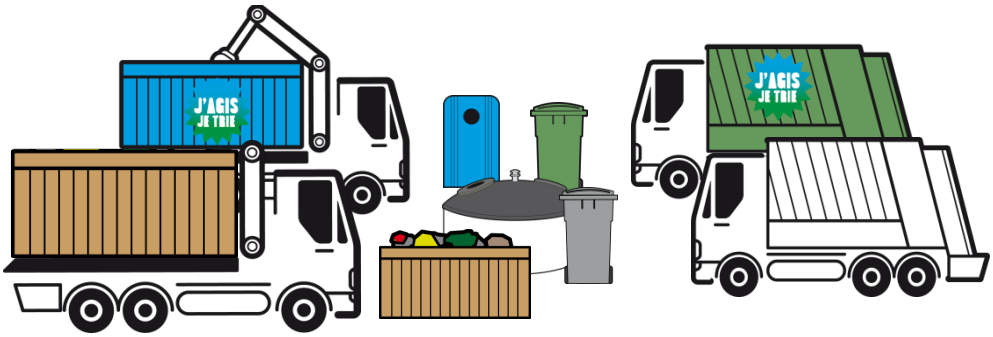

*Sur la base de 760 933 habitants (chiffre INSEE 2017)

LES ORDURES MENAGÈRES ET ASSIMILÉES RÉSIDUELLES

Chiffres clés

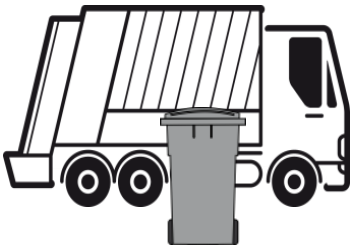

194 857,58 tonnes/an

(+ 8 233,93 T soit +4,41%/2016)

256,08 kg/an/habitant

(+7,11 kg/habitant soit +2,85%/2016)

Évolution des tonnages 2016/2017

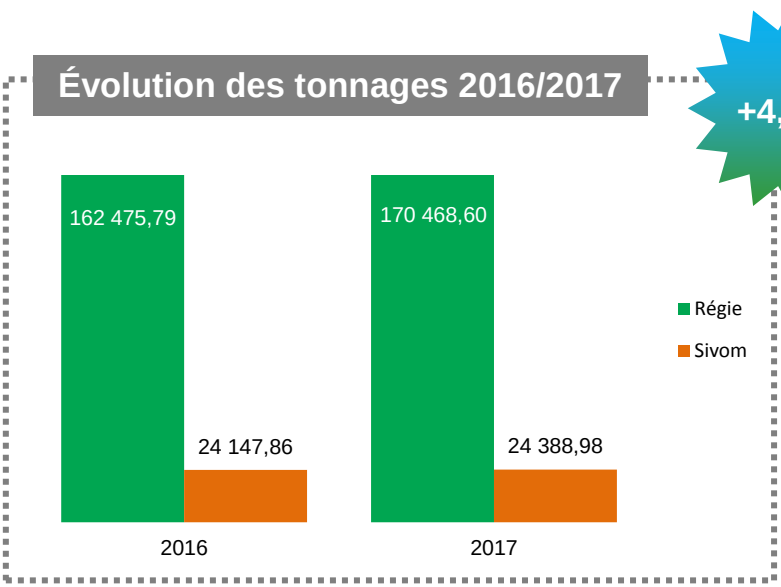

On constate une forte évolution par rapport à l'année précédente. Elle se traduit par une augmentation, tant au niveau des tonnages collectés à corréler avec l'accroissement de la population, que de la production par habitant, qui, après une baisse constante, égale le niveau de l'année 2012.

Néanmoins les résultats de Bordeaux Métropole sont encore en deça de la moyenne nationale (269 kg/hab).

Évolution des tonnages annuels sur 10 ans

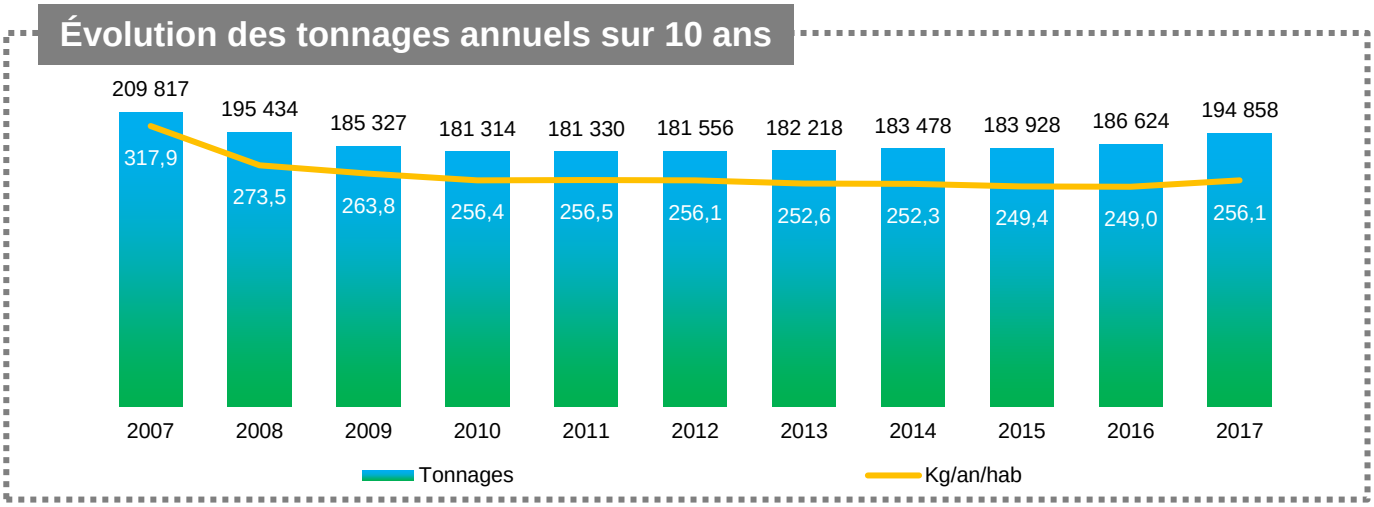

Malgré une dynamique démographique importante (+100 939 habitants, en 10 ans), la production des ordures ménagères et assimilées a baissé de 14 959 tonnes, même si l'on identifie une évolution des tonnages à la hausse en 2017.

LA COLLECTE SÉLECTIVE

Chiffres clés : Tous flux

57 797,46 tonnes/an

(+2 870,23 T soit +5,23%/2016)

75,96 kg/an/habitant

(+2,68 kg/habitant soit +3,65%/2016)

Les emballages ménagers légers

Chiffres clés

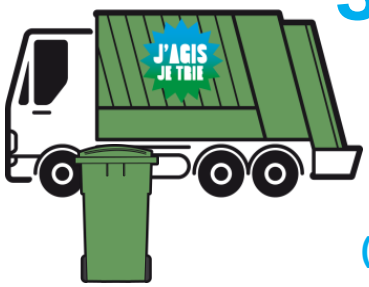

39 458,78 tonnes/an

(+1 856,57 T soit +4,94%/2016)

51,86 kg/an/habitant

(+1,70 kg/habitant soit +3,38%/2016)

Évolution des tonnages 2016/2017

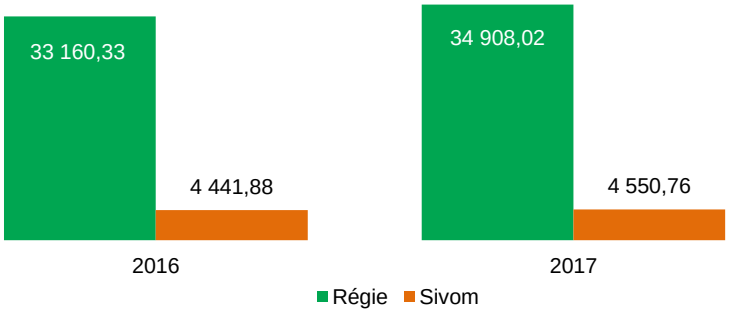

+4,94%

L'augmentation des déchets collectés se constate également sur la collecte sélective, que ce soit au niveau des tonnages (+4,94%) que de la production par habitant (+1,70kg/an/hab). On la retrouve principalement sur la collecte de :

- l'Acier (+21,98%)
- et des Emballages Ménagers Recyclables (EMR) (+15,29%)

Le verre (en apport volontaire)

Chiffres clés

18 338,68 tonnes/an

(+1 013,66T soit +5,85%/2016)

24,10 kg/an/habitant

(+0,99 kg/habitant soit +4,28%/2016)

Évolution des tonnages 2016/2017

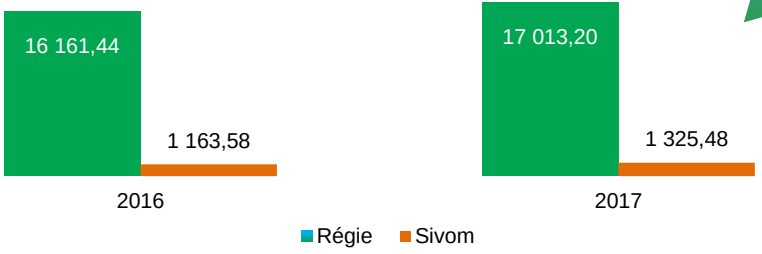

+5,85%

On constate une augmentation du ratio conséquente à mettre en relation avec la densification des implantations de bonnes à verre.

L'objectif fixé par le PAC (Plan d'Amélioration de la Collecte) de 24 kg/hab d'ici fin 2018, est d'ores et déjà atteint.

Évolution de la collecte sélective et apport volontaire

Évolution des tonnages annuels sur 10 ans

+5,23% / 2016

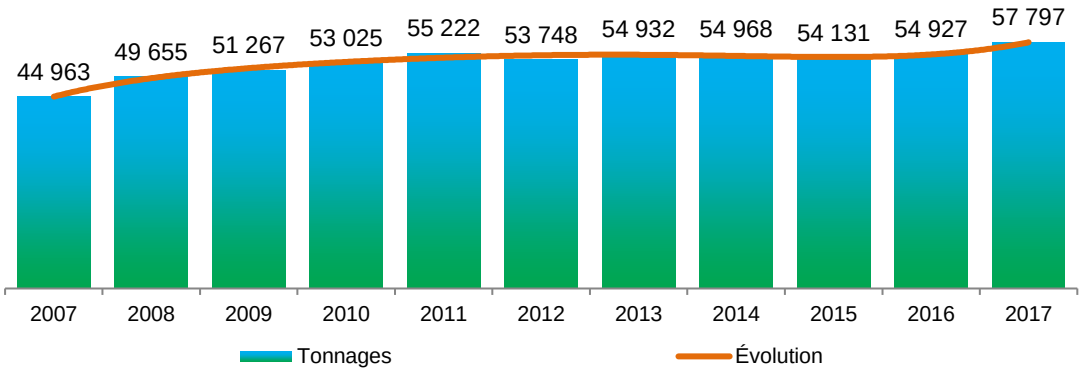

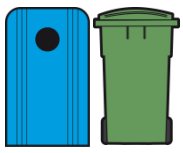

On relève une évolution constante depuis 2007 (+28,54%) avec une forte augmentation en 2017.

LA COLLECTE EN CENTRE DE RECYCLAGE

Chiffres clés

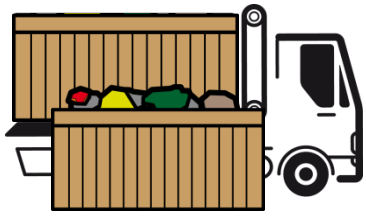

135 548,36 tonnes/an

(+ 2 334,27 T soit +1,75%/2016)

178,13 kg/an/habitant

(+ 0,410 kg/habitant soit +0,23%/2016)

Évolution de la fréquentation 2016/2017

-3,93%

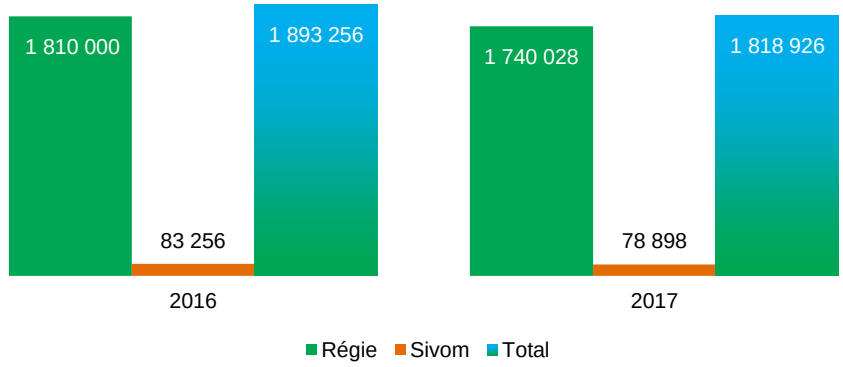

Les centres de recyclage enregistrent une baisse de 3,93 %, et ce, tant au niveau de la Régie que du SIVOM.

Évolution des tonnages 2016/2017

+1,75%

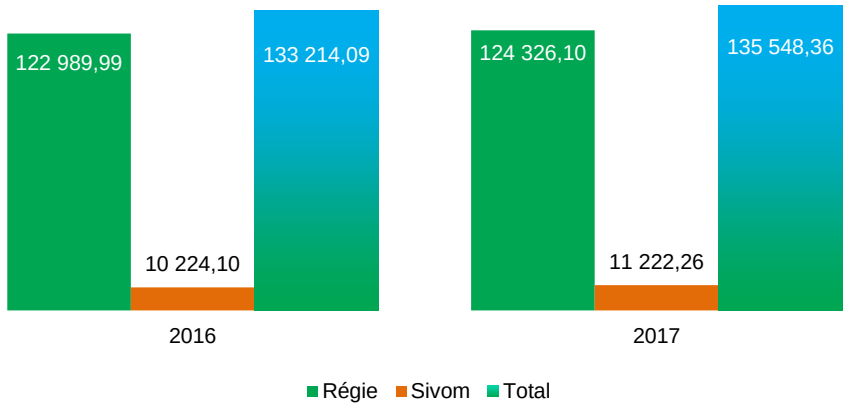

Malgré la baisse de fréquentation, les déchets collectés sont en augmentation, le développement de nouvelles filières de recyclage contribuant à cette évolution.

Évolution par types de déchets apportés en centres de recyclage

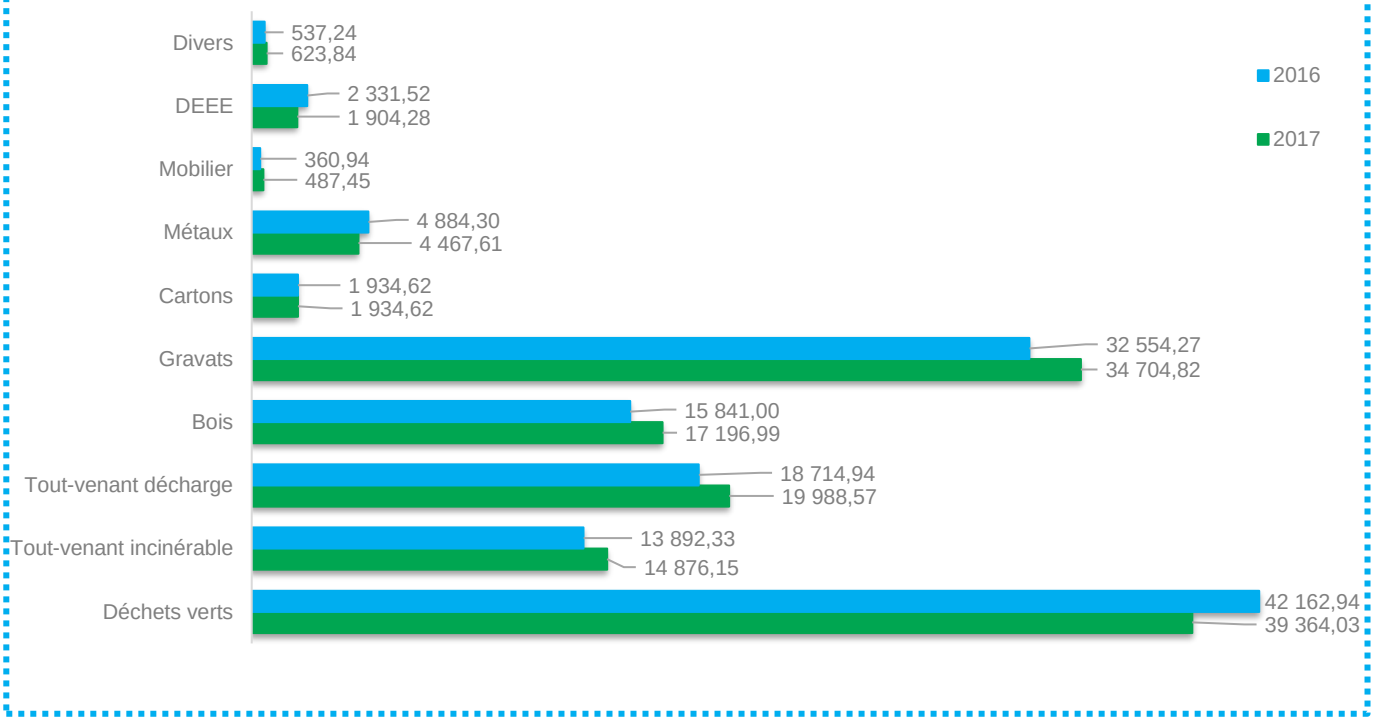

L'augmentation des tonnages collectés se constate sur les principaux flux excepté sur les déchets verts (-6,64 %).

A noter une augmentation significative des Déchets d'Ameublement (DEA) +35,16%, conséquence de la mise à disposition d'une benne dédiée aux déchets d'ameublement sur le centre de recyclage de Villenave d'Ornon en complément de celles des centres de Pessac Bourgailh et Ambarès-et-Lagrave.

LA COLLECTE DES DIVERS DÉCHETS

Chiffres clés

34 276,78 tonnes/an

(+3 809,47T soit +12,50%/2016)

Déchets provenant des services communaux et communautaires

Répartition par types de déchets 2017

+12,34%

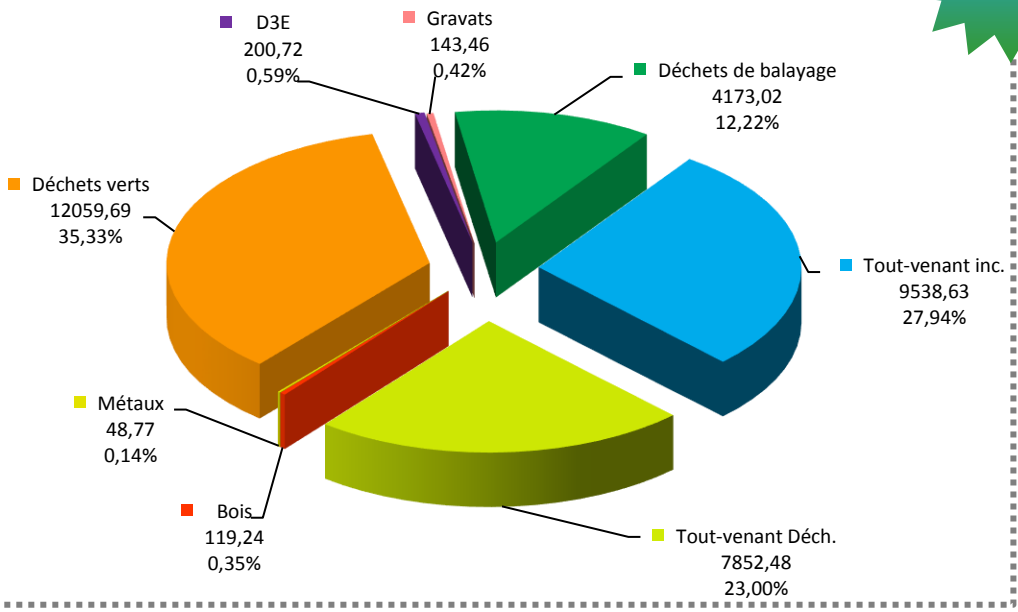

Les déchets collectés en centre de recyclage provenant des services communaux et communautaires ont fortement augmenté, les caractéristiques de répartition demeurant identiques. On relève une hausse significative du Tout Venant Décharge (TVD) (+69,8%), liée au développement de l'activité des pôles territoriaux pour le compte des communes mutualisées.

Cas particuliers

Évolution des tonnages

+59,18 t

Les déchets collectés pour notre compte par d'autres administrations (DIRA, etc.) et ceux provenant d'opérations ponctuelles, sont apportés directement sur les unités de traitement.

BILAN DES OPÉRATIONS DE TRAITEMENT

+14,22 kg/hab
+2,63%/2016

Chiffres clés : Tous flux

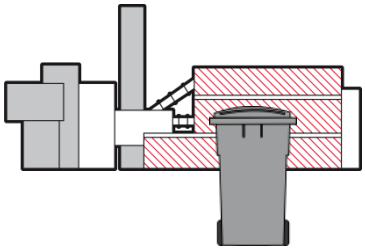

421 959,40 tonnes/an

(+16 945,15T soit +4,18%/2016)

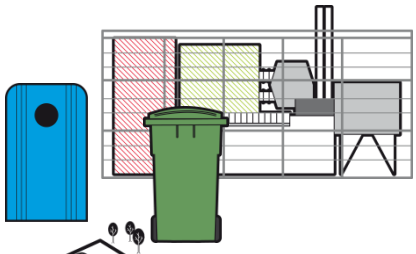

554,53 kg/an/habitant*

(+14,22 kg/habitant soit +2,63%/2016)

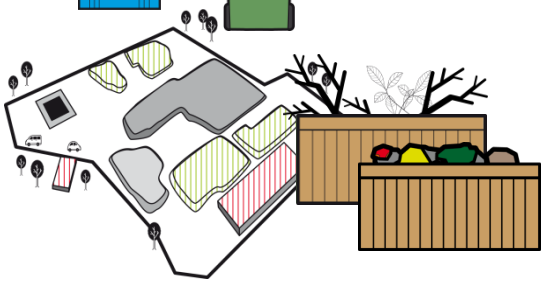

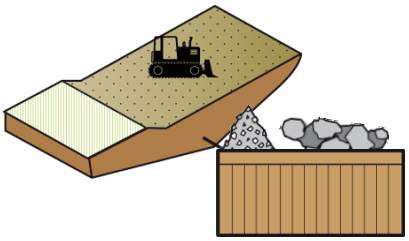

* Sur la base de 760 933 habitants (chiffre INSEE 2017)

LA VALORISATION ÉNERGETIQUE

Chiffres clés

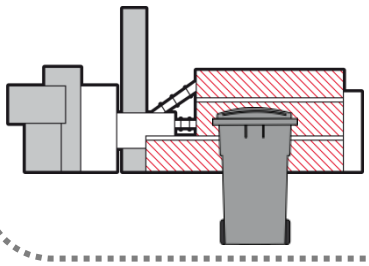

221 320,75 tonnes/an

(+6 708,74T soit +3,13%/2016)

290,85 kg/an/habitant

(+4,55 kg/habitant soit +1,59%/2016)

L'unité de valorisation énergétique (UVE) de Bègles : ASTRIA

Tonnages	Tonnages 2016	Tonnages 2017	Evolution
Ordures ménagères résiduelles	83 533,61	85 506,53	2,36%
Tout-venant incinérable CR	13 892,33	14 876,15	7,08%
Refus centre de tri	5 796,37	6 370,21	9,90%
Déchets non ménagers	11 291,68	9 731,06	-13,82%
TOTAL	**114 513,99**	**116 483,94**	**1,72%**

+1,72%

On constate une hausse des tonnages incinérés limitée toutefois par l'arrêt technique total de l'usine, programmé tous les 18 mois.

Outre les tonnages ci-dessus mentionnés en provenance de Bordeaux Métropole, Astria a pris en charge des déchets incinérables en provenance d'autres producteurs. Ceci a porté le tonnage total incinéré par Astria à 253 993,74 tonnes en 2017.

Ce tonnage total incinéré (Métropole + autres apporteurs) a produit pour le délégataire ASTRIA :

- 57 680 tonnes de mâchefers, (dont une variation de stock de –2 137 tonnes). 52 317 tonnes sont valorisées en sous-couche routière, 4 772 tonnes sont valorisées en matière (fer et aluminium) et 2 727 tonnes ont dû être enfouies au centre de stockage de déchets non dangereux de Clérac (17).
  Le traitement des mâchefers a été réalisé sur la plateforme interrégionale de traitement et de valorisation « BEDEMAT» à Bedenac (17).

- 5 902 tonnes de cendres et 955 tonnes de « gâteaux » de filtres ont été enfouies au centre de stockage de déchets dangereux de Graulhet (81).

- 146 872 MWh d'électricité dont 120 346 MWh ont été vendus.

On relève une baisse de la production électrique (- 2,7%) du fait de la révision majeure de l'alternateur au mois d'avril.

L'augmentation constatée du taux de refus du tri incinéré (+9,90%) est à mettre en relation avec l'augmentation des tonnages de collecte sélective réceptionnés sur le centre de tri.

L'unité de valorisation énergétique (UVE) de Cenon : Rive Droite Environnement (RDE)

Tonnages	Tonnages 2016	Tonnages 2017	Evolution
Régie	75 950,16	80 447,83	5,92%
SIVOM	24 147,86	24 388,98	1,00%
TOTAL	**100 098,02**	**104 836,81**	**4,73%**

+4,73%

En 2017 l'amélioration de la disponibilité des lignes de traitement par rapport à l'année précédente a contribué à augmenter de façon significative le total des apports.

En plus des tonnages d'ordures ménagères en provenance de la Métropole rappelés ci-dessus, l'UVE a également reçu d'autres apports qui ont porté son tonnage incinéré à 125 892 tonnes.

Elle a ainsi produit :

- 26 975 tonnes de mâchefers, dont 23 070 tonnes sont valorisées en sous-couche routière, 2 357 tonnes sont valorisées en matière (fer et aluminium).
- 2 215 tonnes de cendres ont été enfouies à l'installation de stockage de déchets dangereux de St Cyr des Gats (85) et 835 tonnes de produits sodiques résiduaires (PSR) repris par le fournisseur.
- 98 087 MWh d'énergie thermique cédée au réseau de chauffage urbain des Hauts de Garonne, 8 564 MWh d'électricité autoconsommée et 19 189 MWh d'électricité vendue.

Toutes unités confondues

+3,13% /2016

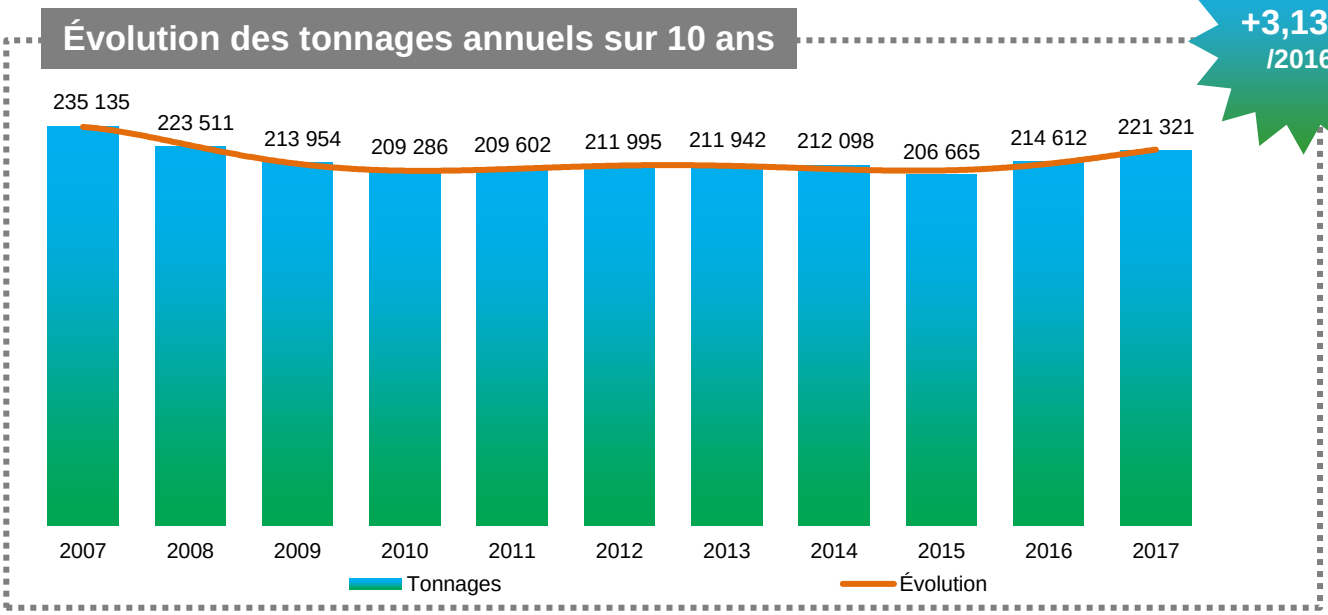

L'augmentation de 3,13 % des déchets ménagers incinérés résulte de l'effet cumulé de l'évolution conséquente de la production d'ordures ménagères résiduelles, ainsi que de l'augmentation des refus du centre de tri.

LA VALORISATION MATIÈRE

Chiffres clés

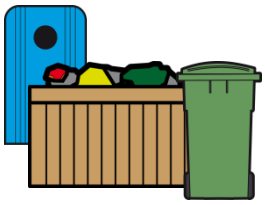

112 738,27 tonnes/an

(+4 987,24T soit + 4,63%/2016)

148,16 kg/an/habitant

(+4,41 kg/habitant soit +3,07%/2016)

Les produits issus des collectes sélectives

Chiffres clés

+4,08%

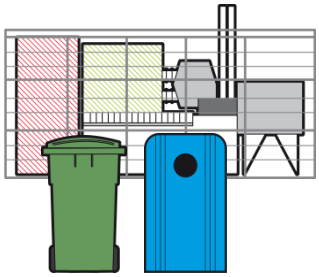

50 906,47 tonnes/an

(+1 993,34T/2016)

Les emballages ménagers collectés sélectivement font l'objet de tri et de conditionnement au centre de tri de Bègles géré par Astria, selon les prescriptions techniques minimales des sociétés Eco-Emballages et Ecofolio.

Les chiffres publiés ci-après correspondent aux tonnages acceptés par les filières de valorisation sans tenir compte des variations de stocks.

Le verre est amené directement sur le site de valorisation de la société OI Manufacturing.

Tonnages	Tonnages 2016	Tonnages 2017	Evolution
Emballages ménagers recyclables soutenus par Eco- Emballages			
Cartons	8 083,11	9 319,28	15,29%
Briques alimentaires	351,53	382,10	8,70%
Flaconnages plastiques	2 480,14	2 350,66	-5,22%
Emballages acier	854,86	1 042,78	21,98%
Emballages aluminium	81,46	65,33	-19,80%
Verre	17 325,02	18 338,68	5,85%
TOTAL	**29 176,12**	**31 498,83**	**7,96%**

Cette évolution de 7,96 % est principalement liée à l'augmentation des tonnages collectés pour le carton, l'acier et le verre.

Tonnages	Tonnages 2016	Tonnages 2017	Evolution
Déchets recyclables soutenus par Eco-Folio			
Journaux / magazines/bureau	9 381,33	8 875,24	-5,39%
Gros de magasin	10 355,69	10 532,41	1,71%
TOTAL	**19 737,01**	**19 407,64**	**-1,67%**

La baisse constatée les années précédentes sur la production de papiers se confirme.

Évolution des tonnages annuels sur 10 ans

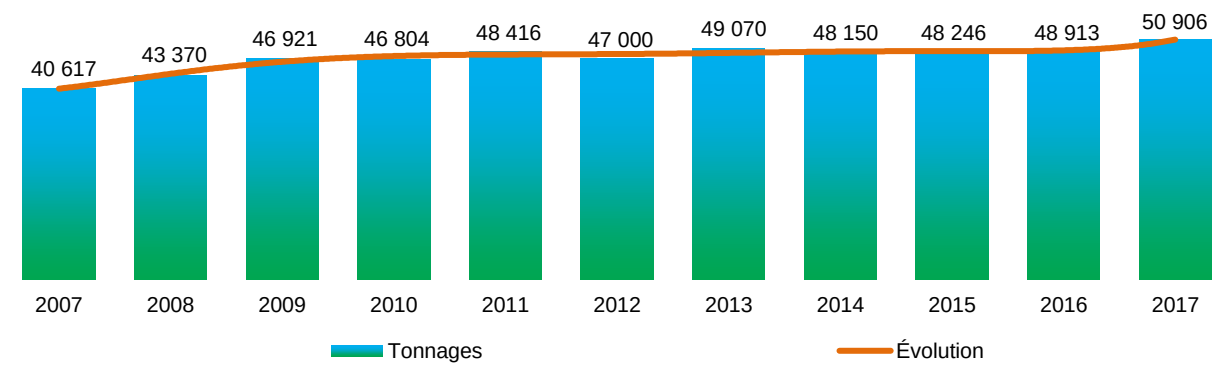

On constate une hausse de 25,33 % en 10 ans des tonnages d'emballages ménagers recyclables, soutenus par les Eco-organismes.

Les produits issus des centres de recyclage

Chiffres clés

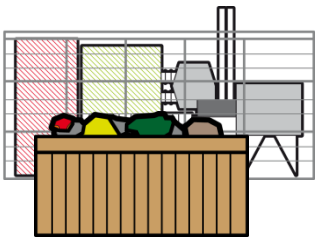

61 831,80 tonnes/an

(+2 993,90T/2016)

+5,09%

Les cartons

Évolution des tonnages 2016/2017

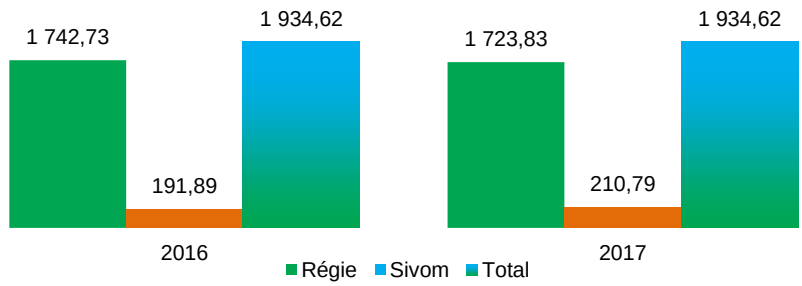

0%

Les cartons collectés sont repris en papeterie pour y être valorisés.

Les métaux

Évolution des tonnages 2016/2017

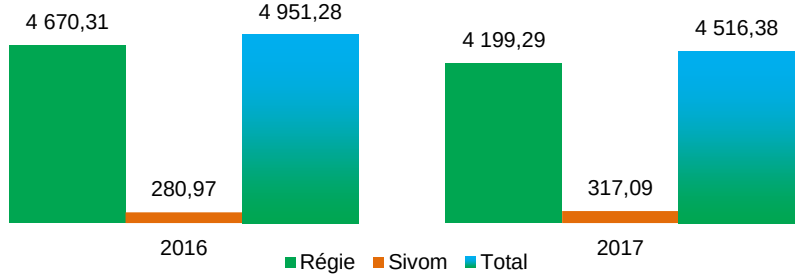

-8,78%

Les métaux collectés sont repris par des ferrailleurs qui les valorisent.

Le bois

Évolution des tonnages 2016/2017

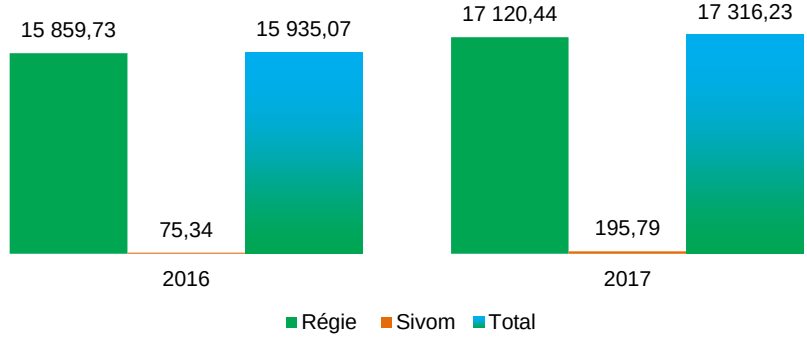

+8,67%

Le bois collecté est valorisé en panneaux de particules.

Les gravats

Évolution des tonnages 2016/2017

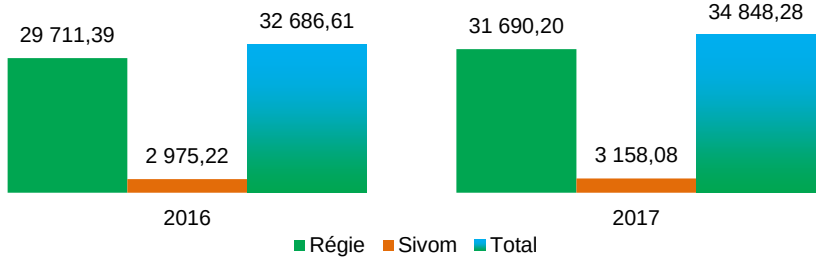

+6,61%

Les gravats collectés ont été valorisés en sous-couche routière.

Les déchets d'équipement électrique et électronique

Évolution des tonnages 2016/2017

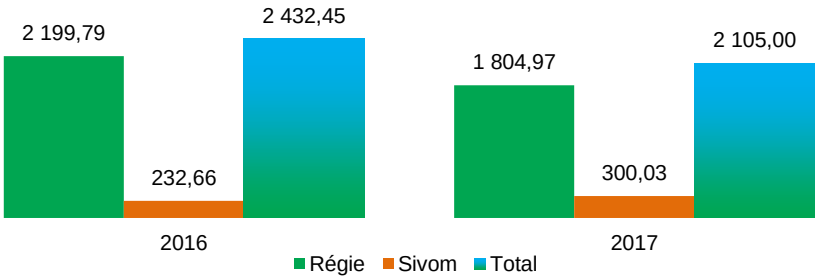

-13,46%

Les D3E sont démantelés et valorisés en fonction de la matière.

Les déchets diffus spécifiques des ménages

Évolution des tonnages 2016/2017

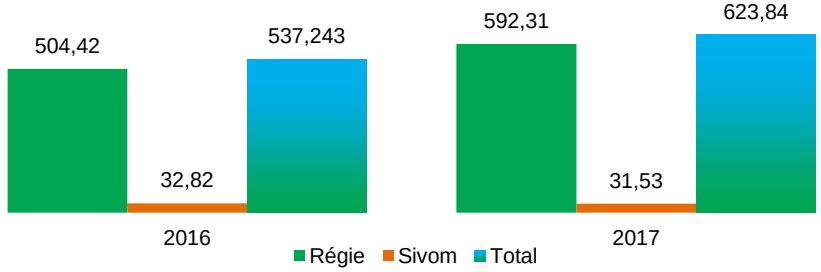

+16,12%

Dans la catégorie « divers », qui concerne 68% des apports, on retrouve les produits phytosanitaires, les acides et autres solvants et les aérosols. 403,32 T sont reprises et valorisées par l'éco-organisme ECO DDS.

Répartition des tonnages des DDSM

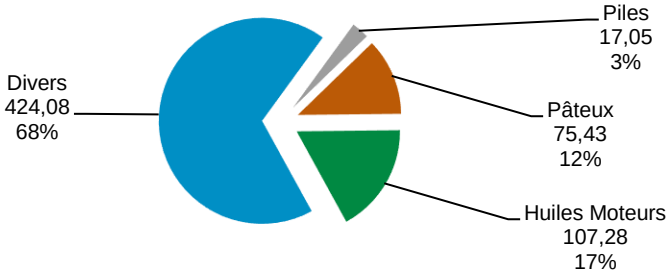

Les mobiliers

	Tonnages REP	2016	2017	Evolution
Régie	CR de Pessac bourgailh, Ambarès-et-Lagrave et Villenave d'Ornon	360,64	487,45	35,16%

La mise en place de bennes dédiées sur 3 centres de recyclage a permis de valoriser 487,45 T de meubles en 2017.

LA VALORISATION BIOLOGIQUE

Chiffres clés

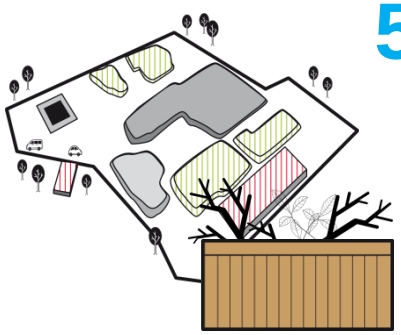

51 306,82 tonnes/an

(- 602,96T soit -1,16%/2016

67,43 kg/an/habitant

(-1,82 kg/habitant soit -2,63%/2016)

Évolution des tonnages 2016/2017

-1,16%

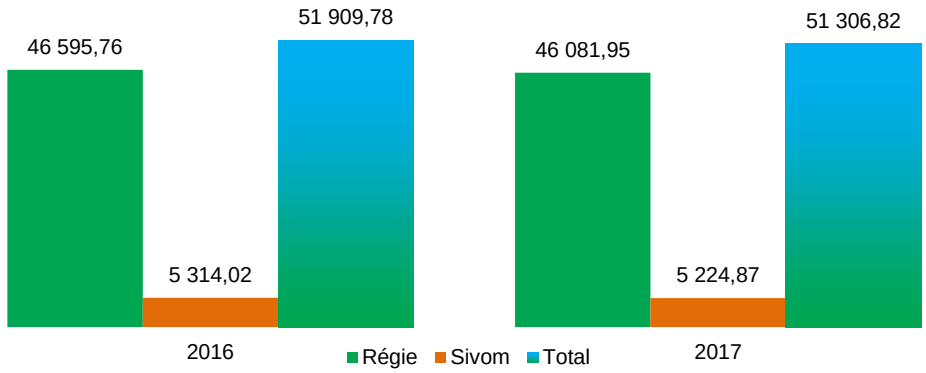

Les déchets verts collectés en régie communautaire sont valorisés en compost sur le site de « La Grande Jaugue », délégataire du service public de compostage.

Il est à noter que l'évolution des tonnages de déchets verts fluctue d'une année sur l'autre en fonction des conditions climatiques (+2,55% en 2016).

L'ÉLIMINATION EN INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND)

Chiffres clés

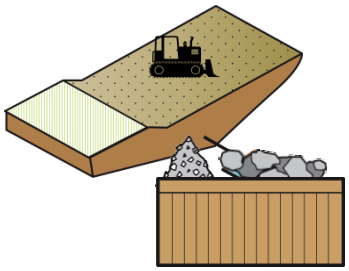

36 593,56 tonnes/an

(+5 852,13T soit +19,04%/2016)

48,09 kg/an/habitant

(+7,08 kg/habitant soit +17,27%/2016)

Les tonnages des produits non valorisables se répartissent ainsi :

	2016	2017	Evolution
Tout Venant Régie	21 676,75	25 881,20	19,40%
Tout Venant Sivom	6 066,37	6 173,38	1,76%
Tout Venant TOTAL	**27 743,12**	**32 054,58**	**15,54%**
Refus incinération	2 992,02	4 514,24	50,88%
Refus de bois	6,29	7,00	11,29%
Refus gravats	0,00	17,74	
Refus TOTAL	**2 998,31**	**4 538,98**	**51,38%**
TOTAL Général	**30 741,43**	**36 593,56**	**19,04%**

+19,04%

L'augmentation des tonnages de déchets enfouis provenant des services communaux (+69,8%) contribue majoritairement à expliquer la forte progression du tout venant régie.
A noter également la hausse des refus d'incinération (+50,88%) conséquence de l'arrêt technique programmé de l'usine d'Astria au 2e trimestre 2017 pour en assurer la maintenance.

Au total, les déchets mis en ISDND représentent 9 % de la totalité des déchets traités, résultat néanmoins encore nettement inférieur à la moyenne nationale (26% : source ADEME).

Évolution des tonnages annuels sur 10 ans

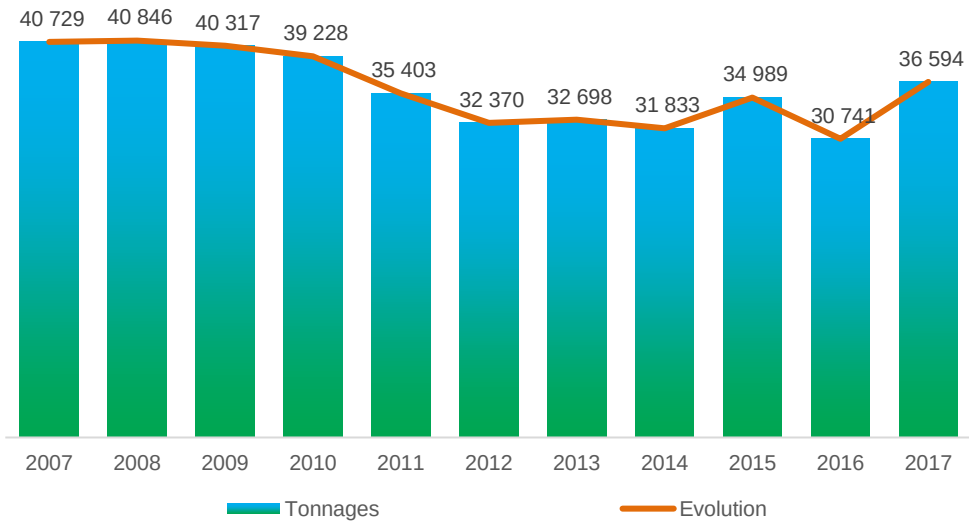

L'année 2017 est marquée par une forte augmentation des tonnages enfouis, qui présentent le taux le plus élevé depuis l'année 2011.

LES INDICATEURS FINANCIERS

LE COMPTE ADMINISTRATIF

LES DÉPENSES DU SERVICE

Chiffres clés

Dépenses réelles d'investissement
8 685 114,01 € **(- 38,18%/2016)**

Dépenses réelles de fonctionnement
99 836 109,95 € **(+3,47%/2016)**

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles (en €)	2016	2017	Évolution
COLLECTE DES DÉCHETS EN PORTE A PORTE			
aménagement et construction d'équipements (vestiaires de Bègles, aménagements locaux)	**114 625,35**	**41 725,26**	**-63,60%**
acquisition de matériel roulant	**3 780 564,00**	**3 305 259,60**	**-12,57%**
acquisition bacs individuels de collecte	**1 442 099,65**	**1 359 497,09**	**-5,73%**
acquisition matériel divers	**199 102,21**	**0,00**	**-100,00%**
sous total	**5 536 391,21**	**4 706 481,95**	**-14,99%**
COLLECTE DES DÉCHETS EN APPORT VOLONTAIRE			
aménagement et construction d'équipements (Centres de recyclage, bornes enterrées, …)	**1 056 932,53**	**729 846,59**	**-30,95%**
acquisition de matériel roulant	**2 623 362,20**	**0,00**	**-100,00%**
acquisition de bornes enterrées	**190 682,57**	**57 886,25**	**-69,64%**
acquisition matériel divers	**220 097,07**	**19 059,58**	**-91,34%**
sous total	**4 091 074,37**	**806 792,42**	**-80,28%**
COLLECTE DES DÉCHETS EN POINTS DE REGROUPEMENTS			
locaux de précollecte mutualisés	**11 956,48**	**41 382,15**	**246,11%**
sous total	**11 956,48**	**41 382,15**	**246,11%**
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS			
aménagement et construction d'équipements (Anciennes décharges, centres de transit)	**615 240,82**	**172 040,13**	**-72,04%**
achat terrain	**0,00**	**0,00**	
sous total	**615 240,82**	**172 040,13**	**-72,04%**
PROJETS TRANSVERSES			
aménagement de sites	**28 212,37**	**49 804,03**	**76,53%**
construction du 3ème dépôt	**1 114 817,14**	**125 905,44**	**-88,71%**
INDO-informatisation direction	**1 395 704,16**	**1 493 098,86**	**6,98%**
sous total	**2 538 733,67**	**1 668 808,33**	**-34,27%**
AUTRES FRAIS DIVERS			
frais d'insertion	**0,00**	**1 620,00**	
remboursement du capital de la dette	**1 255 094,50**	**1 287 989,03**	**2,62%**
sous total	**1 255 094,50**	**1 289 609,03**	**2,75%**
TOTAL	**14 048 491,05**	**8 685 114,01**	**-38,18%**

Opérations d'ordre budgétaire (*)	2016	2017	Evolution
	73 043,71	**90 939,91**	**24,50%**

(*) Opérations budgétaires qui ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie (exemple : dotations aux amortissements).

Répartition des dépenses réelles d'investissement

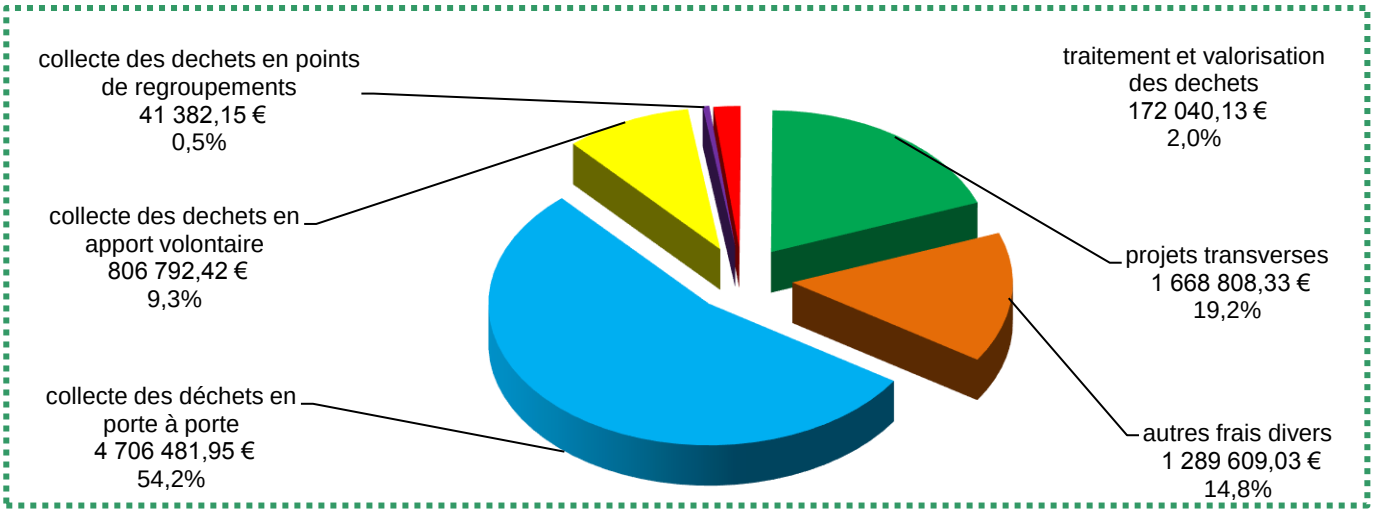

La collecte des déchets en porte à porte demeure la part la plus importante des dépenses d'investissement (54 %) ce poste étant fortement impacté par l'acquisition de matériels divers (matériel roulant, bacs de collecte…).

Évolution des dépenses réelles d'investissement

L'histogramme ci-dessous montre l'évolution des dépenses d'investissement depuis l'année 2013.

- Avec 8 685 114 € de dépenses d'Investissement, la baisse amorcée en 2016 s'intensifie (- 38,18 %), l'année 2017 étant une année charnière marquée par la fin de travaux d'aménagement d'envergure tels que :
  - la construction du 3ème dépôt d'Eysines /Le Haillan (- 88,71 %)
  - les travaux d'aménagement des vestiaires et bureaux du site de Bègles (- 63,30 %)
  - l'aménagement du centre de transit de Touban (-72,04%)

Les nouveaux projets inscrits au Programme Pluri annuel d'Investissement sont encore pour la plupart en cours d'études

- Ce poste "travaux" a néanmoins été principalement impacté par :
  - divers travaux d'aménagement des Centres de Recyclage (329 780 €) et des centres de transit (172 040 €)
  - l'extension du Centre de Recyclage de Gradignan et la rénovation du chalet (240 523 €)
  - l'aménagement d'un nouveau Local de pré-collecte Mutualisé (41 382 €)
- Cette baisse se retrouve également au niveau :
  - du renouvellement du matériel roulant en raison d'un retard de facturation qui a entrainé le report d'un mandatement de 1 638 830 € sur 2018
  - du report de l'achat de mobiliers enterrés sur 2018 du fait de la notification tardive du marché (108 344 €)
- A contrario, le déploiement de l'informatisation de la collecte se poursuit avec un montant de dépenses en hausse (projet INDO : + 6,98 %)

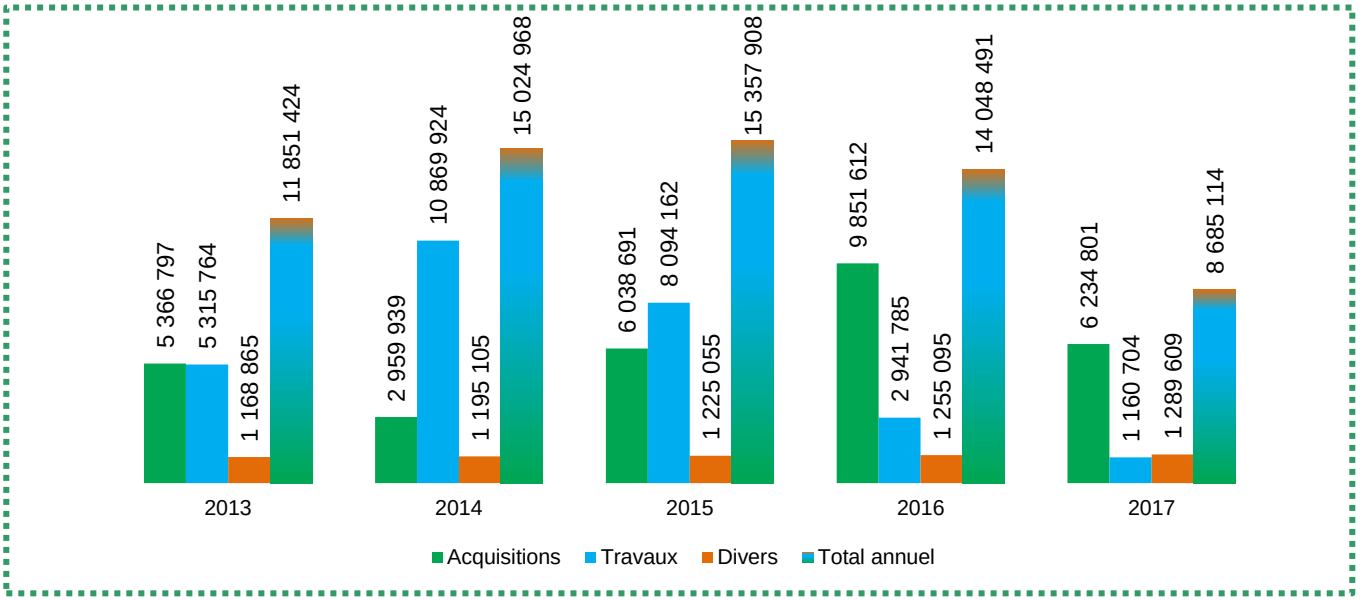

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles (en €)	2016	2017	Évolution
Frais de collecte			
Maintenance des bacs	727 424,91	711 368,54	-2,21%
Transport par prestataire	1 125 871,45	1 421 897,40	26,29%
Participation SIVOM Rive droite	7 969 721,71	8 506 834,78	6,74%
sous total	9 823 018,07	10 640 100,72	8,32%
Frais de traitement			
Incinération des déchets ménagers	17 077 498,98	17 130 712,05	0,31%
Tri des déchets recyclables	8 033 598,74	8 375 998,24	4,26%
Compostage des déchets verts	2 413 169,75	3 248 824,26	34,63%
Valorisation des cartons	200 839,34	204 747,16	1,95%
Valorisation du bois	486 199,91	0,00	-100,00%
Déchets diffus spécifiques des ménages	117 320,66	118 906,17	1,35%
Gravats	411 723,02	326 555,13	-20,69%
Mise en ISDND	2 791 185,45	2 948 291,44	5,63%
TGAP (incinération)	962 338,17	744 538,04	-22,63%
TGAP (mise en décharge)	480 650,77	444 270,36	-7,57%
sous total	32 974 524,79	33 542 842,85	1,72%
Frais de véhicules			
Carburant	2 592 404,31	2 272 643,99	-12,33%
Pièces et réparations	1 872 281,61	1 872 281,61	0,00%
Assurances et taxes	119 874,94	142 720,31	19,06%
sous total	4 584 560,86	4 287 645,91	-6,48%
Frais de personnel			
Personnel de la DCTD	36 352 320,42	37 283 117,00	2,56%
Quote-part personnel ateliers	2 851 382,16	4 667 839,00	63,70%
Assurances et divers	214 761,57	228 647,88	6,47%
sous total	39 418 464,15	42 179 603,88	7,00%
Frais d'exploitation et de gestion des immeubles			
Travaux d'entretien et de maintenance	914 816,52	1 137 891,33	24,38%
Frais de gardiennage	1 106 945,12	1 230 686,00	11,18%
Frais de location	231 635,21	279 927,55	20,85%
Consommation d'eau et d'électricité gaz	319 026,44	240 435,06	-24,63%
Assurances et taxes	363 256,68	354 309,29	-2,46%
Analyses et divers	86 037,76	108 899,10	26,57%
sous total	3 021 717,73	3 352 148,33	10,94%
Autres frais			
Fournitures diverses	442 984,33	584 760,88	32,00%
Communication	235 821,71	117 517,63	-50,17%
Participations cotisations diverses subventions	115 545,71	108 937,00	-5,72%
Frais administration générale	5 386 758,58	4 126 288,52	-23,40%
Frais divers (honoraires, analyses, …)	76 572,77	396 248,79	417,48%
Charges exceptionnelles	145 516,22	270 805,29	86,10%
Intérêts de la dette	261 304,67	229 210,15	-12,28%
sous total	6 664 503,99	5 833 768,26	-12,47%
TOTAL	96 486 789,59	99 836 109,95	3,47%

Opérations d'ordre budgétaire	2016	2017	Evolution
	5 789 838,86	7 175 881,93	23,94%

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

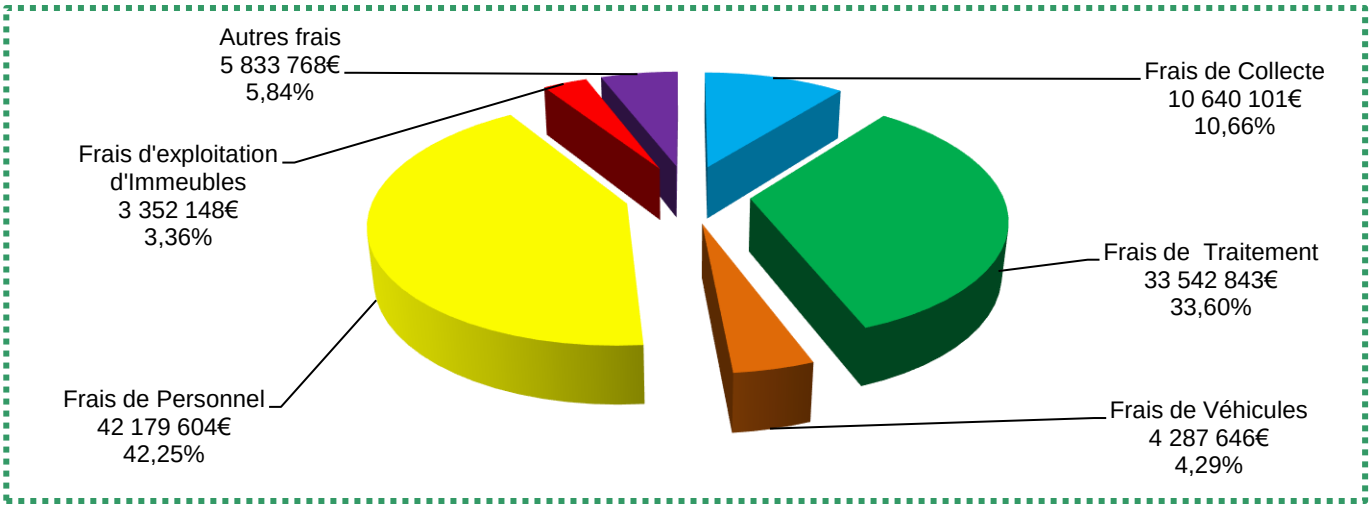

Avec une hausse de 3,47 % par rapport à l'année 2016, le montant des dépenses de fonctionnement est le plus élevé de ces quatre dernières années.
Ce résultat doit cependant être relativisé, les frais de personnel ayant été sur facturés par le budget principal en raison de la sur évaluation d'un des composants entrant dans le calcul de la refacturation de ces charges (+ 1 700 000 € de frais d'atelier facturés en trop).
L'augmentation réelle est donc limitée à 1,7 %.

Cette augmentation se retrouve sur tous les postes de dépense, excepté sur les frais de véhicules qui ont bénéficié d'une baisse des frais de carburant, soit :

- sur les frais de collecte (+ 8,32 %) en raison essentiellement pour la 2ème année consécutive, d'une augmentation de la participation SIVOM Rive Droite, conséquence cumulée d'un dépassement des plafonds de tonnage sur la collecte sélective qui a entrainé une hausse des tarifs ainsi qu'une hausse des tonnages sur les deux centres de recyclage.
- sur les frais de traitement des déchets (+ 1,72 %) liés à l'augmentation des tonnages triés et incinérés ainsi qu'à la revalorisation des coûts de compostage des déchets verts.
- sur les frais d'exploitation et de gestion des immeubles (+ 10,94 %) ce poste ayant été impacté par des travaux d'entretien du site et du centre de transit de Latule, la remise en état du Local de Pré-collecte Mutualisé Magendie ainsi que par une hausse des frais de gardiennage des centres de recyclage .
- sur les frais divers d'honoraires (+ 417,48 %) correspondant aux frais d'assistance à Maitrise d'ouvrage intervenant dans le cadre du projet "zéro déchet zéro gaspillage" et pour le renouvellement des DSP .

A contrario, on notera une baisse conséquente des frais de consommation d'électricité du fait de l'ouverture à la concurrence (- 24,63 %), des frais d'administration générale refacturés au Budget Principal (- 23,40 %), et des montants de TGAP (Taxe Générale aux activités Polluantes), qui ont bénéficié de taux réduits.

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement

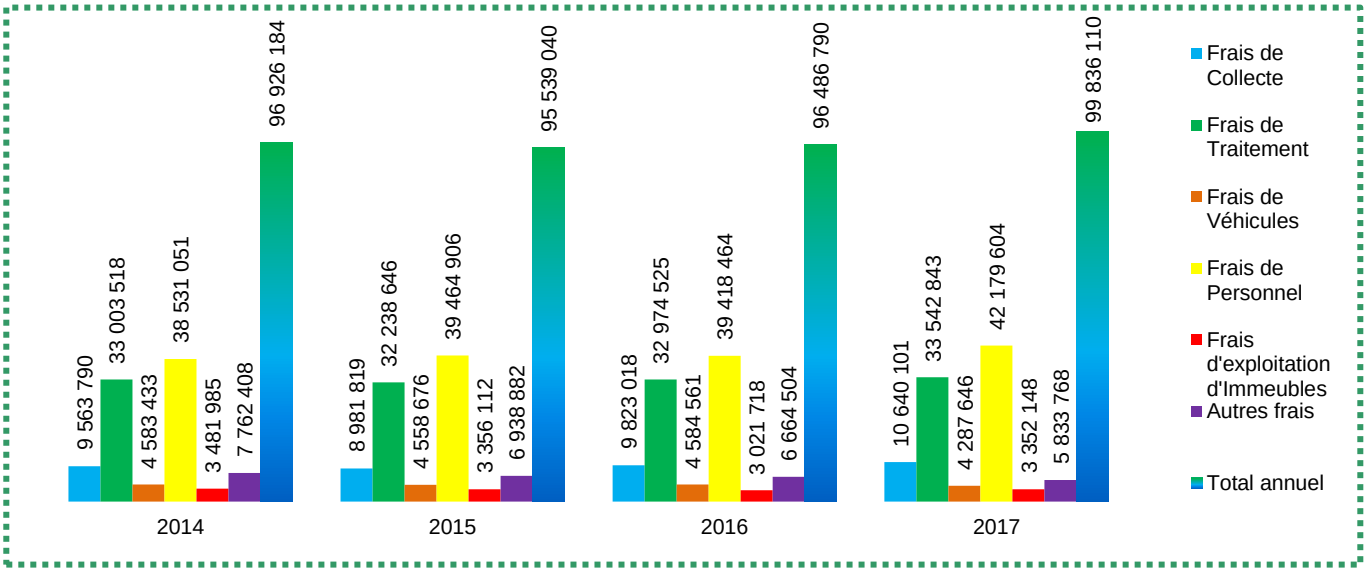

LES RECETTES DU SERVICE

Chiffres clés

Recettes d'investissement
4 769 397,51 € (-56,33%/2016)

Recettes de fonctionnement
112 192 003,40 € (+5,80%/2016)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les chiffres d'une année par rapport à la précédente ne sont fournis qu'à titre indicatif.

En effet la comparaison est difficile, le résultat fluctuant en fonction du montant des reports excédentaires de l'année précédente .

On notera néanmoins l'augmentation du montant de FCTVA (+12,64 %), mécanisme de soutien à l'investissement résultant de l'élargissement de l'assiette des dépenses éligibles en 2015.

Recettes réelles (en €)	2016	2017	Évolution
Recettes diverses			
Subventions organismes externes	**0,00**	**0,00**	
Divers	**6 182,37**	**33 078,99**	**435,05%**
Sous total	**6 182,37**	**33 078,99**	**435,05%**
Financement			
FCTVA	**1 900 000,00**	**2 140 216,00**	**12,64%**
Dépôts et cautionnement reçus	**1 260,00**	**1 560,00**	**23,81%**
Excédent de fonctionnement capitalisé	**4 427 748,76**	**0,00**	**-100,00%**
Sous total	**6 329 008,76**	**2 141 776,00**	**-66,16%**
Report du résultat du budget investissement N-1	**4 585 481,61**	**2 594 542,52**	**-43,42%**
Sous total	**4 585 481,61**	**2 594 542,52**	**-43,42%**
TOTAL GÉNÉRAL	**10 920 672,74**	**4 769 397,51**	**-56,33%**

Opérations d'ordre budgétaire	2016	2017	Évolution
	5 795 404,54	**7 190 688,25**	**24,08%**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles (en €)	2016	2017	Evolution
Recettes d'exploitation			
Recettes USID	**550,00**	**0,00**	**-100,00%**
Enlèvements déchets (opérations ponctuelles)	**15 193,60**	**22 806,60**	**50,11%**
Vente des produits recyclables	**2 041 896,43**	**2 151 710,89**	**5,38%**
Recettes versées par délégataire	**1 070 736,45**	**1 120 808,59**	**4,68%**
Remboursements et pénalités divers	**33 137,12**	**3 837,41**	**-88,42%**
Reprise de matériel	**42 558,48**	**279 692,29**	**557,20%**
Produits exceptionnels	**319,53**	**1 094,04**	**242,39%**
Sous total	**3 204 391,61**	**3 579 949,82**	**11,72%**
Dotations et subventions			
Soutien Citeo	**6 205 474,62**	**6 143 646,88**	**-1,00%**
Soutien Eco Folio	**571 824,79**	**653 218,50**	**14,23%**
Soutien OCAD 3E	**200 846,30**	**145 671,19**	**-27,47%**
Soutien ECO DDS	**1 031,90**	**5 412,68**	**424,54%**
Soutien Eco Mobilier	**584 144,15**	**522 988,54**	**-10,47%**
Sous total	**7 563 321,76**	**7 470 937,79**	**-1,22%**
Financement du service			
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	**91 458 744,00**	**93 446 032,00**	**2,17%**
Redevance spéciale	**3 672 551,38**	**3 865 940,89**	**5,27%**
Versement du budget principal	**0,00**	**0,00**	
Sous total	**95 131 295,38**	**97 311 972,89**	**2,29%**
Reprise des résultats de fonctionnement de l'exercice précédent	**139 284,57**	**3 829 142,90**	**2649,15%**
Sous total	**95 270 579,95**	**101 141 115,79**	**6,16%**
TOTAL GÉNÉRAL	**106 038 293,32**	**112 192 003,40**	**5,80%**

Opérations d'ordre budgétaire	2016	2017	Evolution
	67 478,03	**76 133,59**	**12,83%**

Répartition des recettes réelles de fonctionnement

(hors reprise des résultats de fonctionnement de l'exercice précédent)

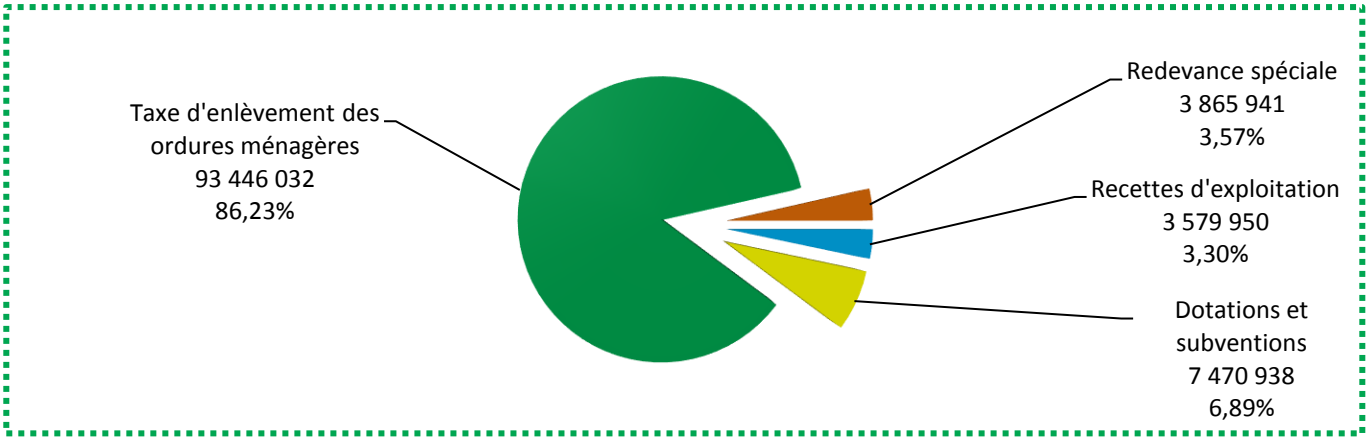

Évolution des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de Fonctionnement sont en nette augmentation par rapport à 2016 (+5,8%).

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) demeure la source principale de financement (86,23 %). Bien que son taux soit inchangé, elle présente une progression de 2,17 % en raison de l'accroissement des surfaces bâties taxées.

De même le montant de la Redevance Spéciale versée par les professionnels est en hausse (+5,27 %) en raison de l'augmentation des tarifs pratiqués au litre (+2 %).

Les recettes d'exploitation progressent de 11,72 % du fait notamment :

- de la vente des produits recyclables (+ 5,38 %) conséquence d'une augmentation conjuguée des prix de rachat et des tonnages pour le bois, la ferraille et le verre .
- de l'augmentation du remboursement de la taxe foncière versée par l'usine d'incinération RDE (+ 4,68 % de recettes versées par le délégataire).
- de la forte progression du poste "Reprise de matériel" (+ 557,20 %) qui correspond au produit de cession de véhicules .

A contrario, la part des subventions versées par les éco organismes accuse une baisse de 1,22 % que l'on retrouve tant au niveau des soutiens de Citéo (- 1 %) du fait du non rattachement d'un trimestre, que de ceux versés par OCADE 3E au titre des équipements Electriques et Electroniques (- 27,47 % lié à une baisse des tonnages) et Eco Mobilier (- 10,47 % du à une baisse du forfait de valorisation).

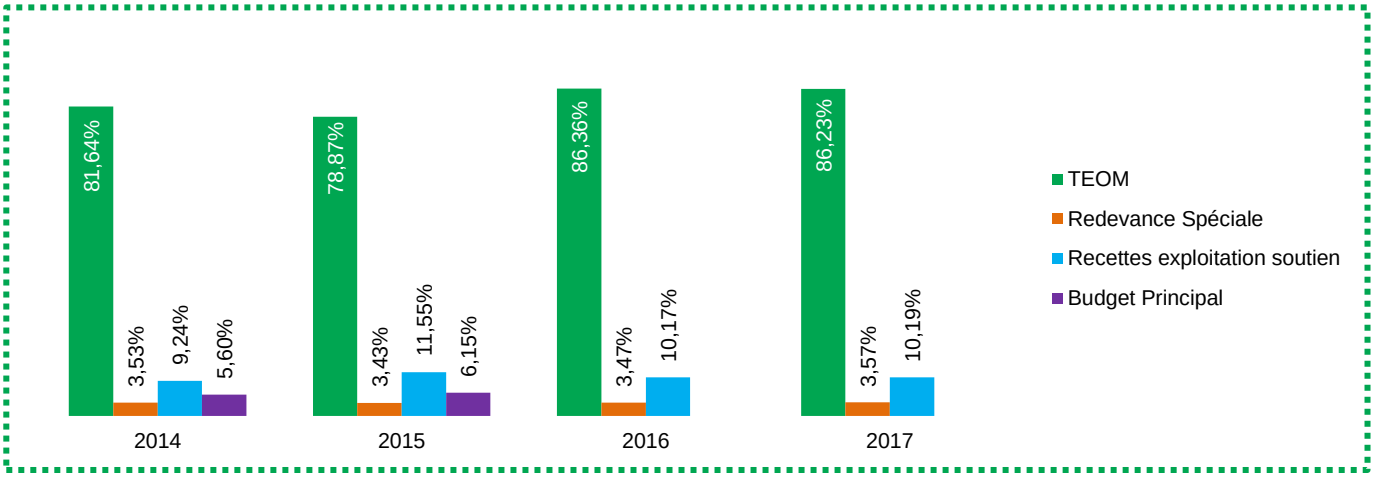

CONCLUSION

Pour la deuxième année consécutive, l'équilibre du Budget annexe Déchets Ménagers a été réalisé sans aucune participation du Budget Principal et ce grâce à des recettes de fonctionnement en hausse et à une modération des dépenses de fonctionnement et malgré la hausse significative des quantités de déchets à collecter et à traiter. Les dépenses d'investissement ont pu être financées sans recours à l'emprunt, par l'utilisation du fond de roulement.

COMPTA-COÛT

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, une analyse des coûts de revient du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés selon la démarche Compta-coût est présentée par la suite.

Conçue par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), Compta-Coût est une méthode d'enregistrement des charges et des produits, propre à la gestion des déchets. Ce cadre de référence, basé sur les principes de la comptabilité analytique, est un outil de suivi et de comparaison entre collectivités. Cela permet d'identifier et d'agir sur les axes d'optimisation et de rationalisation du service public de gestion des déchets.

Bien que s'appuyant sur les données comptables de Bordeaux Métropole, un certain nombre d'opérations de retraitement est toutefois nécessaire pour représenter au mieux le coût de gestion du service et avoir un mode de calcul homogène entre collectivités : il s'agit par exemple de l'intégration des charges supplétives ou d'amortissements extra-comptables et de la non considération de la TVA dans la matrice des coûts.

Au final, le coût sera exprimé hors taxe et diffèrera du résultat du compte administratif.

RÉPARTITION DES COÛTS DE REVIENT HT

La répartition des coûts de Bordeaux Métropole diffère des autres collectivités de même typologie URBAIN[1]. Bordeaux Métropole se démarque par une proportion des charges de traitement nettement plus faible, résultat de la bonne gestion des trois délégations de service public.

Les charges de transport, collecte et pré-collecte se situent dans la moyenne nationale.

La part des charges fonctionnelles (structure et communication) de Bordeaux Métropole est le double de la moyenne nationale.Ce résultat prend en compte la sur-évaluation des frais de personnel du parc matériel roulant refacturés par le budget principal sur l'exercice 2017, impactant la part relative aux charges de structure.

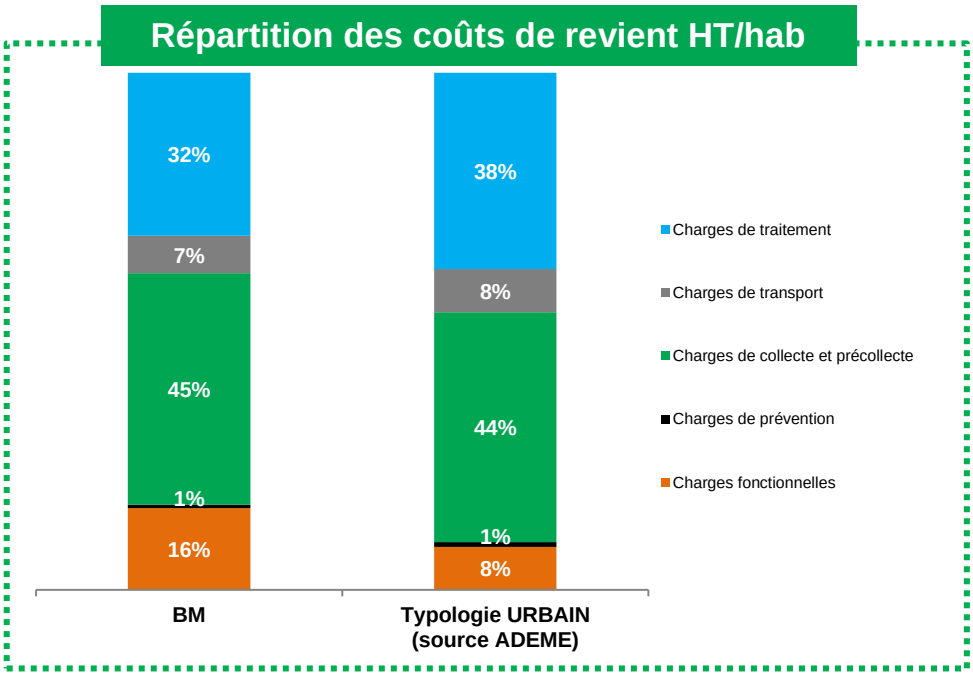

[1] *Un établissement est considéré comme URBAIN s'il remplit trois conditions: il n'est pas touristique ou commercial, ET si sa densité de logements est supérieure à 200 logements/Km² OU si sa densité de logements est supérieure à 35 logements/Km² et son taux d'habitat collectif est supérieur à 45% Et si la densité de logement est inférieure à 1 800 logements/Km² bâti. (Source : Typologie des EPCI a partir des caractéristiques d'habitat – Ademe, mars 2010.)*

A noter que dans cette même typologie, on retrouve des collectivités beaucoup moins importantes que Bordeaux Métropole en terme de nombre d'habitants mais remplissant les conditions de la typologie URBAIN.

COÛTS PAR TONNE ET PAR HABITANT TOUS FLUX

Les coûts complets HT représentent l'ensemble des charges directes et indirectes.

Les coûts aidés HT correspondent à l'ensemble des charges déduction faite des produits, soutiens et aides diverses.

Coûts par habitant (Tous flux)

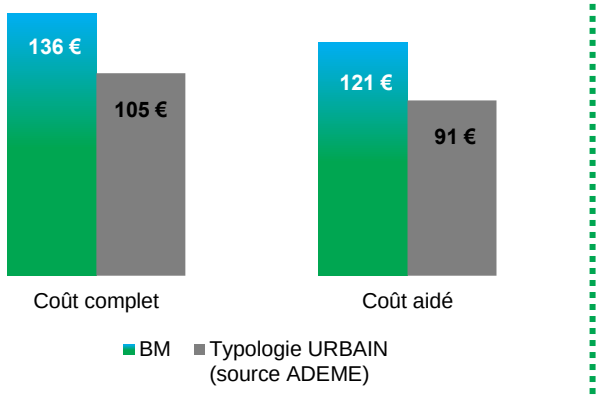

Coûts à la tonne (Tous flux)

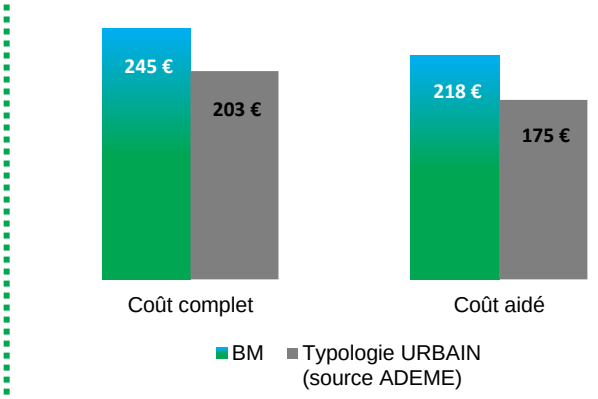

Les coûts 2017 de Bordeaux Métropole se situent au dessus de la moyenne nationale des collectivités de même typologie URBAIN.

Plusieurs éléments permettent d'expliquer ce constat :

- Le haut niveau de service apporté par Bordeaux Métropole (nombre et amplitudes horaires des centres de recyclage, la fréquence de collecte élevée notamment sur l'hyper-centre de Bordeaux, la mise en place d'une collecte en porte à porte pour les ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective, etc.).
- Les diversités d'organisation et de dimensionnement des structures rattachées à la typologie URBAIN atténuent la pertinence d'un comparatif national.

COÛTS AIDÉS HT DES PRINCIPAUX FLUX

Les coûts par habitant

Évolution des coûts aidés par habitant des principaux flux (en €)

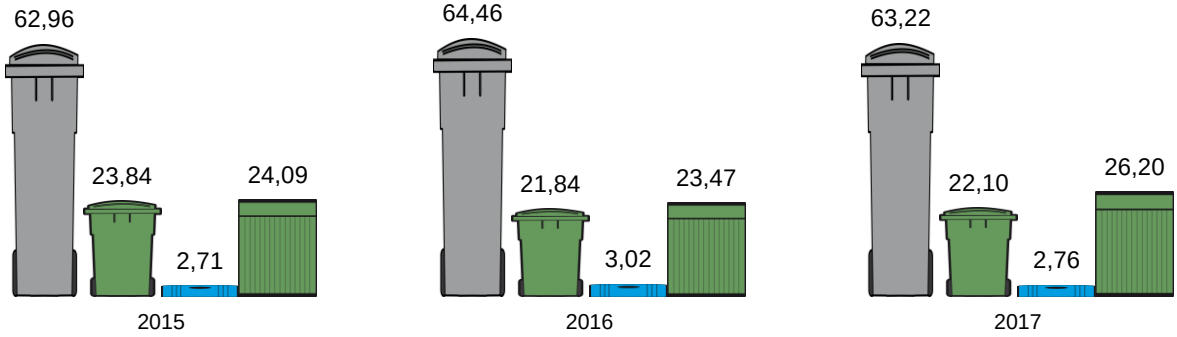

Au vu de l'évolution des coûts aidés HT par habitant, nous pouvons constater une baisse pour les ordures ménagères et résiduelles et le verre ainsi qu'une légère augmentation pour la collecte sélective en porte-à-porte. La maîtrise des dépenses de fonctionnement, couplée à la hausse des recettes d'exploitation et à la dynamique démographique limitent ainsi l'impact global sur les coûts par habitant de la gestion de ces flux.

La hausse de frais d'exploitation et de traitement ajoutés à la baisse des soutiens d'Eco-organismes augmentent le coût de gestion par habitant des déchets des centres de recyclage.

Les coûts à la tonne

Évolution des coûts aidés à la tonne des principaux flux (en €)

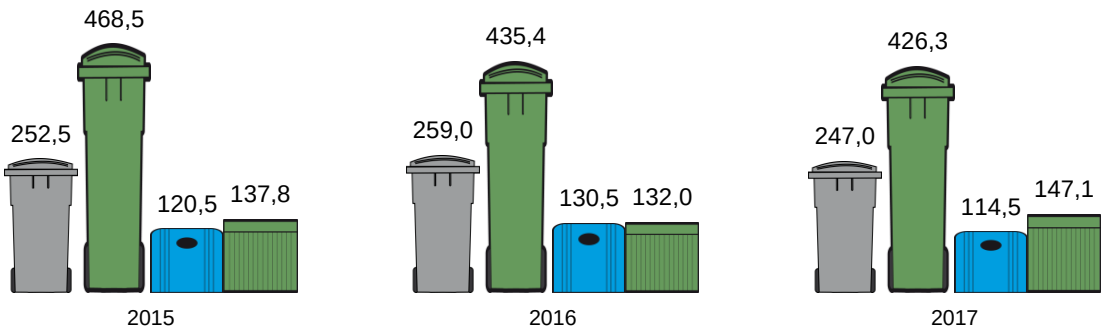

Par rapport à 2016, le verre est le flux qui constate la plus forte baisse des coûts aidés à la tonne (-12,2%) du fait d'une augmentation importante des tonnages valorisés. Un constat similaire est observé pour la collecte sélective en porte-à-porte.

Conjointement à la forte hausse des tonnages des OMR, la maîtrise des dépenses permet de réduire le coût aidé à la tonne de ce flux.

En ce qui concerne les déchets des centres de recyclage, les recettes liées à la vente des matériaux et aux soutiens des éco-organismes n'ont pas permis de compenser la hausse des charges impactées par les tonnages supplémentaires collectés. Le coût aidé à la tonne subit donc une augmentation entre 2016 et 2017.

CONCLUSION

Bien que marquée par une forte dynamique démographique et une hausse des tonnages collectés et traités sur l'ensemble des flux gérés, Bordeaux Métropole a su garantir en 2017 un haut niveau de service tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement et en augmentant les recettes d'exploitation.

Au final, par rapport à l'année précédente, le coût à la tonne tous flux confondus est stable (217,9€HT/tonne).

Au niveau de la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés, nous pouvons constater une diminution du coût par habitant sur les flux collectés en porte-à-porte (-3,6%) ainsi que le verre (-8,56%) et une augmentation sur la gestion des déchets des centres de recyclage (+2,7€/hab.).

ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU DÉLÉGANT

LA SOCIÉTÉ ASTRIA

RÉSUMÉ

La présente analyse financière de la société ASTRIA, délégataire de service public pour le traitement et la valorisation des déchets, est basée sur les comptes annuels 2017 remis par l'exploitant, le compte d'exploitation prévisionnel de la période 2007-2020, transmis en 2008 et annexé à l'avenant n°5 ainsi que les contrôles sur pièces effectués par le délégant.

L'exercice 2017 affiche un chiffre d'affaires de 40,4 M€, en légère hausse (+5,1%) comparativement à l'exercice précédent (38,4 M€). Cette croissance s'explique par l'augmentation de la collecte sélective provenant de Bordeaux Métropole (+1 860 T) mais aussi des autres collectivités (+2 450 T). Les charges ont augmenté plus faiblement (+1%).

ASTRIA dégage un résultat net positif de 2,7 M€, en augmentation de 64% par rapport à l'année précédente (1,7 M€). Cela ne confère tout de même pas le versement de la contribution à Bordeaux Métropole conformément au dispositif prévu à l'article 9 de l'avenant n°5.

PRÉAMBULE

RAPPEL HISTORIQUE

La Communauté urbaine de Bordeaux (devenue Bordeaux Métropole au 1er janvier 2015) a donné en location, sous la forme d'un bail emphytéotique administratif (BEA), un terrain situé sur la commune de Bègles à la société dédiée ASTRIA filiale du groupe SUEZ. Ledit bail a été assorti d'une convention d'exploitation non détachable.
L'ensemble contractuel, signé le 20 avril 1995, porte délégation de service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés relevant de la compétence de Bordeaux Métropole. Ce contrat, d'une durée de 24 ans, est entré en vigueur le 20 février 1996, l'échéance du contrat interviendra donc le 19 février 2020.
Actuellement, le complexe est constitué de deux unités destinées à assurer la valorisation des déchets ménagers :

- Une Unité de valorisation énergétique (UVE) des déchets ménagers comprenant 3 lignes d'incinération d'une capacité individuelle de 11 tonnes de déchets par heure (soit 33t/h et 273 000 tonnes par an). Les déchets traités sont les déchets ménagers de Bordeaux Métropole, d'autres collectivités ou groupements de collectivités et les déchets d'activité économique ou DAE (ex Déchets Industriels banals- DIB) ;
- Un centre de tri de produits recyclables secs issus de collectes sélectives réalisées soit en porte à porte, soit par apport volontaire d'une capacité de 50 000 tonnes par an. Les déchets triés sont les flacons plastiques, les métaux ferreux, l'aluminium, les emballages légers alimentaires, les emballages cartons, les journaux revues magazines (JRM) et les autres papiers cartons (gros de magasin).

L'activité « Tri » a démarré en avril 1997 et l'activité « Incinération » courant 1998.

CONTEXTE 2017

2017 a été marquée, pour l'activité « Incinération », par une stabilisation des tonnages apportés. Malgré cela, il est constaté une baisse de 1,1% du tonnage incinéré lié au cycle de 18 mois des arrêts techniques pratiqués par ASTRIA. Pour ce qui concerne le centre de tri, les apports ont augmenté de 8,8% du fait de l'augmentation des apports de Bordeaux Métropole (+4,9%) et de collectivités extérieures à la Métropole (+24%) le contrat conclu avec La Rochelle notamment. Cette forte augmentation a obligé ASTRIA à dépasser de 1 042 tonnes le seuil de 50 000 tonnes par an fixé par arrêté préfectoral. Pour cela, elle a informé les services de la DREAL par un courrier en date du 25 septembre 2017.

Tout comme en 2016, les boues de stations d'épuration ne sont ni apportées ni traitées par ASTRIA.

La production d'électricité a diminué de 2,7% par rapport à l'année précédente à cause de la révision majeure de l'alternateur qui a eu lieu durant le mois d'avril 2017.

Des fuites sur l'échangeur / récupérateur situé en amont du réacteur catalytique, aujourd'hui réparées, ont conduit à des mesures semi-continues de dioxines de la ligne 3 de l'UVE anormalement élevées d'avril à août 2017. Malgré cela, les contrôles réglementaires sont restés conformes. Il n'y a pas eu d'impact financier.

CONTRÔLE DU DÉLÉGANT

La revue des comptes à mi année 2017 s'est effectuée courant octobre 2017. En outre, quatre réunions dites trimestrielles se sont tenues en 2017 pour la présentation des comptes et les explications d'écart Vs 2016.

Le 28 février 2018, l'ensemble des documents « provisoires » de l'exercice 2017 a été transmis à Bordeaux Métropole : compte d'exploitation, balance générale, liasse fiscale (4 premiers feuillets), tableau de Gros Entretien et Renouvellement, tableau d'affectation des comptes, compte-rendu technique et financier, … Au moment d'écrire le rapport, certains documents ne sont pas transmis (liasse fiscale complète et de l'annexe des comptes sociaux).

Des contrôles sur pièces à la demande ont été effectués par le service de contrôle de gestion de Bordeaux Métropole. Ces contrôles ont été nécessaires d'autant plus que le contrôle de gestion et la comptabilité de Suez RV Energie (anciennement Novergie), dont dépend Astria, ont été regroupés au niveau national.

Les contrôles de cohérence suivants ont été effectués pour lesquels aucun écart n'a été relevé :

- balance générale et tableau d'affectation des comptes analytiques, sur la totalité des comptes,

- balance générale et liasse fiscale sur la totalité des comptes,

- tableau d'affectation des comptes analytiques et statistiques clients sur les comptes de chiffre d'affaires.

Les tableaux de tonnages et de facturation, tenus en interne, ont été, comme chaque année, rapprochés du détail de chiffre d'affaires (tableaux RM6 et RM8) d'Astria. Aucun écart n'a été relevé sur l'exercice 2017. C'est le résultat de l'amélioration des flux d'information entre les services du délégataire.

Dans le cadre de la mission de contrôle de l'exercice 2017, le délégataire a justifié les comptes demandés (Loyer, Frais de siège, comptes de bilan, « cut-off »[1] de chiffre d'affaires …) et a fourni les explications utiles à la compréhension de ceux-ci.

Il est à noter que les contrôles et échanges se sont déroulés dans un climat de réelle courtoisie et de participation de l'ensemble des personnes rencontrées.

AVIS DU DÉLÉGANT
– DSP Centre technique de l'environnement

Faits marquants :

- 28/02/2017 : remise du Compte-Rendu technique et Financier 2016 dans les délais contractuels.

- 30/03/2017 : participation au Comité Suivi Santé Environnement (ancien Comité Dioxines, Bordeaux Métropole).

- 31/05/2017 : participation à la Commission Consultative des Services Publics Locaux thématique déchets (CCSPL, Bordeaux Métropole).

- 03/07/2017 : participation à la Commission de Suivi de Site (CSS) organisée par la Direction Départementale des Territoires et de La Mer (DDTM, Etat).

- 19/09/2017 : inspection courante de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL, Etat). Le rapport d'inspection ne fait état d'aucun écart à la réglementation.

- Participation aux négociations relatives à la réduction du périmètre ICPE et le périmètre du bail dans le but de permettre l'implantation et l'accès du public à une œuvre artistique raccordée à l'UVE (avenant 8).

- Participation aux audits des équipements réalisés par le prestataire de Bordeaux Métropole, démarrage et finalisation des négociations relatives au protocole de fin de contrat (avenant 9) dans le but d'anticiper les questions relatives au patrimoine, au personnel et à la continuité de l'exploitation au terme du contrat (19 février 2020).

- Poursuite des réunions de bilans trimestrielles avec le délégataire.

Contrôle contractuel :

- Le délégataire a respecté ses obligations contractuelles tant à l'égard de Bordeaux Métropole qu'à l'égard du délégataire du réseau de chaleur Saint-Jean Belcier avec lequel il est lié par une convention de fourniture de chaleur.

- Bordeaux Métropole a respecté son engagement contractuel d'apport de la totalité des tonnages issus de la collecte sélective et des tonnages d'ordures ménagères résiduelles non apportés sur l'unité de valorisation énergétique de Cenon.

[1] Cut off : opération de clôture des comptes consistant à rattacher les charges et les produits à l'exercice concerné.

L'ANALYSE FINANCIERE DES COMPTES SOCIAUX 2017

LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET LES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des volumes 51 042 tonnes triées et 253 994 tonnes incinérées

Le tri

ACTIVITE EN VOLUME Source : Comptes rendus financiers annuels

TRI	2014	2015	2016	2017	Evol. 2017/2016
TRI APPORTS					
Total Porte à Porte (T)	37 977	36 577	36 576	38 351	4,9%
Total Apports Volontaires (T)	983	957	1 026	1 108	8,0%
BM-tri tonnage (T)	**38 960**	**37 534**	**37 602**	**39 459**	4,9%
Evolution des apports BM	**0%**	**-4%**	**0%**	**5%**	
Part PàP dans tonnage BM	**97%**	**97%**	**97%**	**97%**	
Part AV dans tonnage BM	**3%**	**3%**	**3%**	**3%**	
BM-tri tonnage (T)	38 960	37 534	37 602	39 459	4,9%
Extérieurs CUB - Tri Tonnages (T)	7 542	7 992	9 320	11 583	24,3%
Total tonnage tri (T)	**46 502**	**45 525**	**46 922**	**51 042**	8,8%
Evolution tonnage centre de tri	**9%**	**-2%**	**3%**	**9%**	
TRI SORTIES					
Tonnages BM EcoEmballage (EE)	10 696	11 424	11 846	13 141	10,9%
Tonnages autres EE	2 994	2 888	3 731	4 388	17,6%
Total tonnage EE (T)	**13 690**	**14 312**	**15 577**	**17 529**	12,5%
Evolution tonnage EE valorisé	**24%**	**5%**	**9%**	**13%**	
Journaux magazines	10 545	11 817	11 906	11 363	-4,6%
Gros de magasins	14 429	12 283	12 251	12 934	5,6%
Total hors EE BM	21 128	20 221	19 617	19 301	-1,6%
Total hors EE hors BM	3 846	3 879	4 540	4 996	10,0%
Valorisation matières tonnages	**24 974**	**24 099**	**24 157**	**24 296**	0,6%
Evolution tonnage non EE valorisé	**-0,4%**	**-3,5%**	**0,2%**	**0,6%**	
Gros de magasins BM (GM2 Incinérés)	0	0	0	0	
Produits éliminés BM	5 903	5 285	5 796	6 370	9,9%
Total Produits éliminés BM	**5 903**	**5 285**	**5 796**	**6 370**	9,9%
Produits incinérés hors BM					
Produits éliminés autres apports	1 459	1 635	1 743	2 339	34,2%
Total produits éliminés	**7 362**	**6 921**	**7 539**	**8 709**	15,5%
Total produits expédiés (non traités en filière)	**46 025**	**45 332**	**47 273**	**50 535**	6,9%
déstockage de produits triés	477	193	-351	507	
Part BM dans les apports	**83,8%**	**82,4%**	**80,1%**	**77,3%**	-3,5%
Prix moyen tonne BM triée (CA tri BM / tonnages apportés) €/T	186,80	189,41	191,79	196,64	2,5%
Prix moyen tonne hors BM triée €/T	194,92	209,10	198,15	220,26	11,2%
Chiffre d'affaires valorisation à la tonne triée €/T	37,25	39,55	44,02	43,21	-1,8%
Prix de vente de la tonne valorisée €/T	69,37	74,71	85,50	90,77	6,2%

Le tonnage total trié (51 042 tonnes) provient principalement de Bordeaux Métropole (39 459 tonnes) représentant 77% du tonnage global, et dans une moindre proportion des autres clients (11 583 tonnes) représentant 23%.

Le tonnage de collectes de tri a augmenté de 8,8% par rapport à 2016 avec des collectes sélectives en hausse pour Bordeaux Métropole (+4,9%) et pour les autres apporteurs (+24,3%). Cette hausse des apports extérieurs à BM de 2 263 tonnes s'explique par les travaux de rénovation du centre de tri de La Rochelle. L'arrêt de 4 mois de ce centre a procuré 5 028 tonnes de déchets supplémentaires représentant 9,9% des apports totaux.

Comme il a été dit précédemment, l'utilisation de la capacité globale du centre de tri (50 000 tonnes) a été dépassée en 2017 et a atteint 102%. Les apports de Bordeaux Métropole et ceux de La Rochelle ont contribué au dépassement de ce seuil. Les services compétents de

la DREAL ont été avertis de cette augmentation par courrier.

Comparativement au compte d'exploitation prévisionnel (CEP), ces tonnages réels demeurent inférieurs (-12,3%). En effet, le CEP avait été élaboré sur un maximum de déchets triés de 45 000 tonnes / an et sans tenir compte des contrats hors Bordeaux Métropole. Néanmoins, en incluant ces derniers, le tonnage total trié est porté à 51 042 tonnes ce qui confère une augmentation de +13,4%.

Les tonnages valorisés Eco emballage issus du tri et expédiés par Astria (17 529 tonnes) continuent leur croissance amorcée depuis 2010 avec un réel décollage en 2014. L'augmentation en 2017 est de 13% notamment grâce aux apports plus importants de Tetra Pak (+19,5%) et de cartons (+14,9%).

Les valorisations hors Eco Emballage restent stables (+0,6%).

Le tableau ci-après porte sur la période 2014-2017 et compare les sorties valorisées du centre de tri pour les années 2016 et 2017, tant pour les valorisations Eco emballage que les autres valorisations :

	TABLEAU RÉCAPITULATIF DES SORTIES DU CENTRE DE TRI					
PRODUITS EXPEDIES (en Tonnes)	**2 014**	**2 015**	**2 016**	**2 017**	**Var. Tonnes 2017/2016**	**Var % 2017/2016**
EMR (cartons)	8 577	9 075	10 028	11 518	1 489	14,9%
ACIER	1 366	1 363	1 399	1 397	-2	-0,1%
ALUMINIUM	80	103	117	120	4	3,2%
TETRA PAK	450	414	464	555	90	19,5%
SACS PLASTIQUES	41	26	28	0	-28	-100,0%
PET COULEUR(Q5)	536	593	615	687	72	11,7%
PET CRISTAL (Q4)	1 792	1 822	2 050	2 203	153	7,5%
PEHD	848	915	876	1 049	173	19,7%
SOUS TOTAL PLASTIQUES	*3 176*	*3 331*	*3 541*	*3 939*	*398*	*11,2%*
TOTAL ECO-EMBALLAGES	**13 690**	**14 312**	**15 577**	**17 529**	**1 952**	**12,5%**
% total produits expédiés	*29%*	*31%*	*33%*	35%		
JOURNAUX/MAGAZINES	10 545	11 817	11 906	11 363	-544	-4,6%
% total produits expédiés	*23%*	*26%*	*25%*	22%		
CSSK	0	0	0	0		
GROS DE MAGASIN (GM1)	14 429	12 283	12 251	12 934	683	5,6%
% total produits expédiés	*31%*	*27%*	*26%*	26%		
TOTAL HORS ECO-EMBALLAGES	**24 974**	**24 099**	**24 157**	**24 296**	**140**	**0,6%**
% total produits expédiés	*54%*	*53%*	*51%*	48%		
GROS DE MAGASIN (GM2 incinéré)	0	0	0	0		
PRODUITS ELIMINES	7 362	6 921	7 539	8 709	1 170	
TOTAL PRODUITS ELIMINES	**7 362**	**6 921**	**7 539**	**8 709**	**1 170**	**15,5%**
% total produits expédiés	*16%*	*15%*	*16%*	17%		
TOTAL GENERAL EXPEDIES	**46 025**	**45 332**	**47 273**	**50 535**	**3 261**	**6,9%**

TRI	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**
ratio produits valorisés / total produits entrés	83,1%	84,4%	84,7%	81,9%

Le ratio « produits valorisés/ total produits entrés » est égal à 81,9%. S'il était globalement stable depuis 2011, une baisse est notable en 2017 du fait d'une stabilisation des produits hors écoemballages et d'une augmentation des produits globalement triés (entrés).

Les produits éliminés (8 709 T) ou non valorisés représentent 17% des tonnages traités (50 535 T), ce qui reste dans l'épure des précédentes années.

Pour reconstituer les 100% l'écart s'explique par les déchets en stock (1%).

ACTIVITE EN VOLUME Source : Comptes rendus financiers annuels

INCINERATION	2014	2015	2016	2017	Evol. 2017/2016
Apports BM	105 954	104 672	111 236	109 858	*-1,2%*
dont apports sur ASTRIA	*103 729*	*98 017*	*108 244*	*105 344*	*-2,7%*
dont apports sur Lapouyade depuis Latule	*2 225*	*6 655*	*2 992*	*4 514*	*50,9%*
Apports = Incinéré hors BM	152 800	146 624	147 357	146 139	-0,8%
Papiers triés non valorisés et refus de tri	7 362	6 921	7 539	8 709	15,5%
Apports = incinéré station épuration (boues)	0	0	0	0	0,0%
Total pris en charge	**266 116**	**258 217**	**266 132**	**264 706**	**-0,5%**
Apports BM non incinérés (détournés)	-2 225	-6 655	-2 992	-4 514	50,9%
Apports hors BM non incinérés (DAE rechargés)	-2 688	-6 360	-6 284	-6 198	-1,4%
Non incinérés BM arrêt techniques					0,0%
Total facturé et non incinéré sur ASTRIA	**-4 912**	**-13 015**	**-9 276**	**-10 712**	**15,5%**
Total Incinéré	**261 203**	**245 202**	**256 856**	**253 994**	**-1,1%**
Evolution des volumes incinérés	0%	-6%	5%	-1%	
Total apports BM	105 954	104 672	111 236	109 858	-1,2%
Total apports Hors BM (dont station épuration LEF)	152 800	146 624	147 357	146 139	-0,8%
Total Apports donnant lieu à facturation	**258 754**	**251 296**	**258 593**	**255 997**	**-1,0%**
Evolution des apports BM facturés	1,8%	-1,2%	6,3%	-1,2%	
Evolution des apport hors BM facturés	-1,8%	-4,0%	0,5%	-0,8%	
Evolution des apports facturés	-0,4%	-2,9%	2,9%	-1,0%	
Valorisation énergétique					
Production globale d'électricité (MWh)	142 599	140 888	151 008	146 872	-2,7%
MWh vendus	113 582	113 245	122 756	120 346	-2,0%
Nombre de kWh vendus/Tonne incinérée	435	462	478	474	-0,9%
Prix de vente du MWh (€/MWh)	42,72	40,19	29,74	37,72	26,8%
Chiffre d'affaires de valorisation énergétique à la tonne incinérée (€/tonne)	18,58	18,56	14,21	17,87	25,7%
Valorisation thermique					
Production globale de vapeur (Tonnes)		755 657	812 390	798 544	
Production globale d'énergie (équivalent MWh)		537 910	578 225	568 369	
MWh vendus à Energie des Quartiers			202	1 543	
Part BM dans les tonnages incinérés	42,5%	42,8%	45,1%	44,9%	-0,4%
Part hors BM dans les tonnages incinérés	57,5%	57,2%	54,9%	55,1%	0,3%
Part boues dans les tonnages incinérés	0%	0%	0%	0%	
Part BM dans les apports facturés	41%	42%	43%	43%	-0,2%
Part hors BM dans les apports (dont boues)	59%	58%	57%	57%	0,2%
Prix incinération BM €/T (OM)	87,33	89,52	91,37	93,52	2,3%
Prix incinération hors BM €/T (OM - DAE - Boues)	79,99	79,04	83,26	82,32	-1,1%
Prix moyen incinération €/T	83,00	83,40	86,75	87,12	0,4%

Incinération des déchets

Les apports totaux incinérés (253 994 tonnes) en 2017 ont diminué de 1,1% du fait de l'arrêt général de l'usine du 23 avril au 28 avril 2017 pour maintenance technique générale, alors qu'aucun n'était intervenu en 2016 (cycle 18 mois).

Les apports de Bordeaux Métropole dans les tonnages facturés sont en très légère diminution (-1,2%) mais demeurent à hauteur de 109 858 tonnes.

La part de BM dans les apports facturés est stable depuis 2008 à hauteur de 43%. La majeure partie des volumes traités provient de clients hors Métropole (57%). Le « vide de four » ainsi constitué par la capacité totale de 273 000 tonnes de laquelle sont retirés les apports de BM (environ 110 000 tonnes) est pratiquement comblé, à hauteur de 93%.

Les apports hors BM sont en 2017 de 146 139 tonnes et diminuent également de 0,8%.

Les refus du centre de tri redirigés vers l'incinération ont augmenté par rapport à l'année dernière (+15,5% pour s'établir à 8 709 tonnes). Cette augmentation est liée à la forte évolution (8,8%) des tonnages apportés en vue d'être triés.

Les apports de boues continuent d'être nuls en 2017 du fait de l'intensification de la valorisation des boues par compostage et du fonctionnement effectif depuis 2013 du sécheur de boues de la STEP clos de Hilde.

Les apports non incinérés représentent le tonnage rechargé et expédié vers une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) en raison d'arrêts techniques des lignes d'incinération et afin d'assurer la continuité du service d'élimination aux collectivités. Dès 2011 les apports non incinérés avaient fortement chuté du fait d'une meilleure gestion des arrêts techniques. En effet, ceux-ci sont, depuis 2011, programmés tous les 18 mois au lieu de 12 mois. Ainsi seuls deux fours sur trois sont révisés par roulement chaque 18 mois pour une durée de 10 semaines environ. Sur l'exercice 2017, les apports non incinérés (DAE[1] hors BM) sont du même ordre de grandeur que l'année précédente car ces tonnages (6 198t) correspondent aux évacuations depuis la fosse durant les arrêts techniques, comme en 2016.

Les **apports non incinérés donnant lieu à facturation** sont en diminution par rapport à 2016 (-1%) et revenus au même niveau qu'en 2015. En effet, les arrêts techniques majeurs combinés à l'arrêt général de l'usine expliquent ce fort pourcentage (15,5%).

Valorisation énergétique et thermique

La **production globale d'électricité** a légèrement diminué passant de 151 008 MWh en 2016 à 146 872 (-2,7%), ce qui s'explique par le tonnage incinéré moins conséquent. Cette diminution est retranscrite dans le ratio « nombre de KWh vendus rapporté à la tonne incinérée ». La **production d'électricité exportée sur le réseau** est, par là même, elle aussi en diminution (-2%), passant de 122 756 MWh en 2016 à 120 346 MWh en 2017.

La performance énergétique de l'installation pour l'année 2017 est portée à 77,8% (calculée selon la formule de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2016) et en augmentation de 4 points par rapport à 2016. Le taux de valorisation de l'énergie récupérée pour l'année 2017 (déterminé selon l'article 4 de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002) est de 26,13% ; taux conforme à celui d'une installation de combustion avec production d'électricité par turbine vapeur (production électrique / énergie vapeur sortie chaudière). Le rendement énergétique calculé selon la formule de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2016 est de 78,7% pour 2017.

L'énergie thermique dégagée par la combustion des déchets dans l'installation sur l'année 2017 est de 699 362 MWh (253 993 t x PCI[2]= 2,75 MWh/t) et l'énergie thermique récupérée par les chaudières est de 568 369 MWh (798 544 tonnes vapeur x 0,712[3]).

Quant à celle revendue au réseau de chaleur (Énergie des Quartiers) pour toute l'année 2017, elle a été de 1 543,2 MWh. Ce qui correspond à une année pleine de chauffe contrairement à 2016, où seul le mois de décembre avait été concerné.

Par ailleurs, la fraction d'énergie non renouvelable est de 0,86 % de la quantité d'énergie thermique produite par l'installation, dans le respect du seuil de 20% fixé par l'arrêté du 2 octobre 2001.

[1] Déchets d'Activité Economique (ex DIB)
[2] PCI = pouvoir calorifique inférieur – la valeur de 2,75 MWh/t est un arrondi
[3] 0,712 est un ratio moyen (arrondi) permettant de convertir les tonnes vapeur en MWh

L'analyse du chiffre d'affaires

Rappel : Le chiffre d'affaires pour chacune des activités « Tri » et « Incinération » est issu de quatre sources : la facturation de la prestation de service elle-même, la vente des déchets valorisés, la vente de l'électricité produite excédentaire (non auto consommée) et la vente de vapeur au réseau de chaleur Energie des Quartiers (EDQ).

Les clients d'ASTRIA sont donc les collectivités et les industriels qui lui confient leurs déchets, mais aussi les industriels consommateurs de papiers recyclés ainsi que la société SOVEN[1] qui rachète l'énergie électrique produite par ASTRIA, et enfin le délégataire EDQ pour l'achat de chaleur exportée sur le réseau.

	2 014	2 015	2 016	2 017
Part BM dans CA total hors TGAP	44,9%	45,7%	46,4%	45,5%
Part Hors BM dans CA total hors TGAP	37,2%	36,7%	38,0%	37,0%
Part valorisation dans CA total hors TGAP	17,9%	17,6%	15,6%	17,5%

Les parts du chiffre d'affaires de Bordeaux Métropole et hors Bordeaux Métropole dans le chiffre d'affaires global hors TGAP[2] se sont stabilisées depuis 2010. Cependant, en ce qui concerne Bordeaux Métropole, la tendance haussière s'infléchit pour la première fois depuis 2013. Par ailleurs, la part de valorisation réamorce une croissance (+2 points) du fait des volumes à la hausse des matières triées et un rebond du prix de rachat de l'électricité (+27%).

Le chiffre d'affaires global (y.c TGAP) progresse de 5,1% et atteint 40,4 M€ en 2017 contre 38,4 M€ en 2016.

[1] SOVEN société du groupe Engie Energie Service

[2] TGAP signifie Taxe générale sur les activités polluantes.

ACTIVITE EN VALEUR (milliers d'Euros) Source : Comptes rendus financiers annuels

CHIFFRE D'AFFAIRES	2014	2015	2016	2017	Evol. 2017/2016
BM - Tri	7 278	7 109	7 212	7 759	7,6%
Extérieurs BM - Tri	1 470	1 671	1 847	2 551	38,1%
Valorisation matières	1 732	1 801	2 065	2 205	6,8%
Tri complémentaire des plastiques BM pour Valorplast					
BM - Incinération OM	9 253	9 370	10 164	10 274	1,1%
Extérieurs BM - Incinération	12 223	11 589	12 269	12 030	-1,9%
dont boues					
Autres CA Tri et Incinération	3	-22	96	72	-25,4%
Valorisation matières	9	10	5		-100,0%
Valorisation énergétique	4 853	4 551	3 651	4 539	24,3%
Valorisation thermique (St Jean Belcier)			100	181	80,6%
Travaux					
TGAP	1 052	1 022	1 031	794	-23,1%
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	**37 873**	**37 102**	**38 440**	**40 404**	**5,1%**
dont Chiffre d'affaires BM	16 531	16 480	17 376	18 033	3,8%
dont Chiffre d'affaires Hors BM	13 696	13 238	14 211	14 652	3,1%
dont Chiffre d'affaires Valorisation	6 594	6 362	5 822	6 926	19,0%
	0	**0**	**0**	**0**	
Part BM dans chiffre d'affaires total (hors TGAP)	45%	46%	46%	46%	-2,0%
Part Hors BM dans chiffre d'affaires total (hors TGAP)	37%	37%	38%	37%	-2,6%
Part valorisation dans chiffre d'affaires total (hors TGAP)	18%	18%	16%	17%	12,4%
	100%	100%	100%	100%	
CA tri en K€	10 480	10 581	11 124	12 516	12,5%
en % du CA total hors TGAP	28%	29%	29%	31%	7,0%
CA incinération (hors TGAP) en K€	26 341	25 499	26 285	27 095	3,1%
en % du CA total hors TGAP	70%	69%	68%	67%	-1,9%
Part valorisation papier dans le CA tri	17%	17%	19%	18%	9,1%
Part valorisation énergétique dans le CA incinération	18%	18%	14%	17%	-21,9%
Evolution du CA tri BM hors régularisation	1%	-2%	1%	8%	427,7%
Evolution du CA incinération BM hors régul.	3%	1%	8%	1%	-87,3%
Evolution du CA BM	2%	0%	5%	4%	-30,4%
Evolution du CA tri hors BM (hors valorisation)	168%	22%	24%	19%	-17,7%
Evolution du CA incinération hors BM (hors valorisation)	2%	-5%	6%	-2%	-133,2%
Evolution du CA hors BM (hors valorisation)	8%	-3%	7%	3%	-57,8%
Evolution du CA tri, valorisation comprise	5%	1%	5%	13%	
Evolution du CA incinération, valorisation comprise	-4%	-3%	3%	3%	
Evolution du CA total, valorisation comprise	-1%	-2%	4%	5%	

Astria ne répartit ni la contribution ni l'intéressement au prorata du poids de chiffre d'affaires. En outre, contrairement aux années antérieures à 2012, tant la contribution que l'intéressement, qui étaient imputés au chiffre d'affaires « Incinération », sont, à compter de 2013, imputés sur la ligne « Autres CA Tri et incinération ». Ainsi contribution et intéressement isolés, l'activation de ces clauses ne vient pas impacter l'analyse de prix unitaire du tri et de l'incinération.

Le tri

Le total de chiffre d'affaires tri est de 12,5 M€ contre 11,1 M€ en 2016 augmentant ainsi de 1,4 M€ soit +12,5%. Cette augmentation est principalement liée aux apports en provenance des clients extérieurs à Bordeaux Métropole (+38,1% de CA), les deux autres composantes augmentant chacune de 7%.

Le chiffre d'affaires tri réalisé avec BM en 2017 s'élève à 7,8 M€, ce qui augmente de 7,6% par rapport à 2016 (7,2 M€). Les volumes sont en légère augmentation. Selon le compte rendu annuel, le prix unitaire de la tonne triée ressort à 196,64 € HT contre 191,79 € HT la tonne en 2016, soit une augmentation de 2,5% (incidence de la révision des prix). Le prix unitaire HT de la tonne triée a été facturé à 194,60€ car ce prix tient compte des prévisions effectuées par Astria pour les besoins de la clôture de l'exercice (cut-off).

Le chiffre d'affaires tri en provenance des clients autres que BM (2,6 M€ contre 1,8 M€ en 2016) a subi une hausse (+38,1%) qui s'explique par l'effet volume de 37% conjuguée à une hausse de prix de 0,8 % passant en moyenne de 197,56 € la tonne à 199,14 €. L'effet volume résulte du nouveau contrat sur La Rochelle (travaux sur centre de tri) pour 5 028 tonnes.

Le chiffre d'affaires de valorisation des matières triées a augmenté de 6,8% passant de 2,06 M€ à 2,2 M€ en 2017. Cette hausse sur la valorisation des matières triées s'est produite grâce aux différentes matières qui ont connu une croissance importante en volume comme le Tetra Pak (+19,5%), les Emballages ménagers recyclables (EMR) (+14,9%) ou encore le plastique (+11,2%) et une croissance des prix unitaires d'environ 6%.

L'incinération

Le total de chiffre d'affaires incinération *(incinération BM, hors BM, boues, valorisation matières, valorisation énergétique et thermique)* est de 27,9 M€ (dont 794 K€ de TGAP) contre 27,3 M€ en 2016 (dont 1 M€ de TGAP), soit une augmentation de 0,6 M€ ou +2,1%. Hors TGAP, en 2017, le chiffre d'affaires atteint 27,1 M€ soit une augmentation de 0,8 M€ ou +3,1% par rapport à 2016.

Le chiffre d'affaires incinération réalisé avec BM en 2017 s'élève à 10,3 M€, traduisant une augmentation de +1,1% ou +110 K€.
Le prix unitaire 2017 de la tonne incinérée BM ressort à 93,52€ HT la tonne contre 91,37€ H.T la tonne en 2016, soit une augmentation de 2,3% (2,15 €). Cette hausse est due aux évolutions d'indices de la formule d'indexation et à l'incidence de la prévision pour clôture des comptes (cut-off). L'impact global des indices de révision sur le prix de base de 86,40 € HT (valeur au 1er janvier 2014) est en 2017 de 8,6% correspondant à 7,39€ HT la tonne.

De même, le **chiffre d'affaires incinération pour les clients extérieurs à BM** a diminué (-1,9%) pour atteindre 12 M€ en 2017 contre 12,3 M€ en 2016. Cette diminution du chiffre d'affaires est principalement due à une baisse du prix de l'ordre de 0,8% et des volumes de 1,1% des OM (ordures ménagères) et DAE (Déchets d'Activité Économique).
Le prix moyen de l'incinération hors BM passe de 83,26 € la tonne en 2016 à 82,32€ en 2017, en raison notamment de la baisse des prix et des volumes.

Par ailleurs, il convient de vérifier que le prix pratiqué pour Bordeaux Métropole demeure inférieur à celui conclu avec les autres clients, conformément au contrat.

Il ressort du tableau d'analyse des volumes (§ A-1 Incinération) un prix moyen de vente aux clients hors Bordeaux Métropole à 82,32€ contre un prix pratiqué pour Bordeaux Métropole à 93,52€.

Cependant, le prix moyen de vente pratiqué pour Bordeaux Métropole ne comporte que des OM (ordures ménagères), tandis que celui pratiqué pour les autres clients inclut des DAE (Déchets d'Activité Économique). Il convient donc de comparer le prix de vente HT des OM hors Bordeaux Métropole (issu des statistiques clients) à 94,21€ avec le prix Bordeaux Métropole à 93,52€.

En conséquence, le mécanisme prévu à l'article 17-2-1 de l'annexe B1 (avenant n°7) n'a pas conduit ASTRIA à émettre une réduction de prix au profit de Bordeaux Métropole, le prix de Bordeaux Métropole étant le prix le plus bas pratiqué. En effet, le tableau statistique des clients met en évidence le prix unitaire pratiqué pour chacun. Bordeaux Métropole bénéficie du prix révisé de 93,52€ la tonne, les autres apporteurs d'ordures ménagères se voient facturer le prix de 94,21€ la tonne en moyenne (fourchette de 93,95 € à 96,50€ statistiques clients).

Les **boues de station d'épuration** ont trouvé d'autres exutoires et ne participent plus au chiffre d'affaires d'ASTRIA.

La **valorisation matières** correspond aux résidus de l'incinération, à savoir les mâchefers qui pour l'exercice 2017 ont été valorisés à un peu plus de 95% de l'ensemble des mâchefers produits. Grâce aux travaux d'amélioration de la combustion entrepris en 2015, et poursuivis en 2016, la quantité de mâchefers non valorisés s'est stabilisée en 2017 par rapport à 2016 (4,7% en 2017 contre 3,9% en 2016).

Leur traitement (criblage et déferraillage) s'effectue sur la plateforme de BEDEMAT à Bédenac (17). Ils peuvent être valorisés notamment en sous couche routière. Les métaux font également l'objet d'une valorisation. Seule la partie non valorisable des mâchefers part en enfouissement (ISDND) sur le site de Clérac (17).

Le **chiffre d'affaires valorisation énergétique** (4,539 M€ contre 3,651 M€ en 2016) a augmenté de 24,3% et est revenu au niveau de 2014 et 2015. Cette augmentation est due à la combinaison des facteurs volume (-2%) et prix (+26,8%). En 2017, le prix de vente du MWh frôle les 40 € pour s'établir en moyenne à 37,72 €. Ce qui est la conséquence de la revente d'électricité sur le marché libre.

Le **chiffre d'affaires valorisation thermique** correspond à la vente de chaleur au réseau Énergie des Quartiers pour 1 543,2 MWh. Le démarrage du réseau étant intervenu en décembre 2016, cette vente a pu se dérouler sur toute l'année 2017. Elle comprend la partie fixe et la partie variable correspondant à la livraison de chaleur sur la période de chauffe. Toutefois, l'UVE n'a pas fourni de chaleur au réseau sur la période avril – novembre, ce qui explique le faible montant de chiffre d'affaires.

LES CLAUSES SPÉCIFIQUES AU CONTRAT

Le contrat prévoit 4 clauses qui lorsque les seuils sont atteints déclenchent des flux financiers entre BM et son délégataire. Ils sont retracés dans le compte analytique en « autres chiffre d'affaires ».

Les articles sont cités tels qu'ils ont été écrits du temps de la CUB devenue Bordeaux métropole et apparaissent en italique.

- ***Vérification du calcul de l'intéressement en application de la clause d'intéressement de Bordeaux Métropole aux performances techniques***

L'article 17.2.1 de la convention (avenant n°7) du contrat de délégation prévoit que la CUB bénéficie d'une réduction du prix dès lors que la totalité des tonnages incinérés par ASTRIA conduira à dépasser sur une année civile le tonnage annuel prévisionnel de 260 000 tonnes.

La réduction de prix sera de 0,33 € HT/t (valeur au 1er janvier 2014, et révisable dans les conditions de l'article 19.1 de la Convention d'Exploitation) par tranche de 1000 tonnes traitées au-dessus de 260 000 tonnes, selon la formule suivante :

$$R = 0{,}33\ €/t \times (Q - 260\,000) / 1000$$

*avec : **R** = Réduction de prix en Euros HT*
__Q__ = Tonnage total traité en incinération sur une année civile, tous apporteurs confondus.

La réduction s'appliquera au tonnage apporté par la CUB la même année, dans la limite de 120 000 tonnes.

Au titre de l'exercice 2017, les tonnages globaux incinérés ont été de 253 994 tonnes, dont 109 858 tonnes apportées par Bordeaux Métropole. Aucun intéressement ne peut donc être reversé à Bordeaux Métropole.

- ***Vérification du calcul de la contribution en application de la clause du partage des gains de productivité***

L'article 9 de l'avenant n°5 (intégré à l'article 24 de la convention par avenant 7) du contrat de délégation traite du partage des gains de productivité.
Dans l'hypothèse où le délégataire obtiendrait de meilleurs excédents bruts d'exploitation (EBE) que ceux prévus dans ses comptes d'exploitation prévisionnels, le principe du partage de gains de productivité sous forme de contributions annuelles sera mis en œuvre. L'EBE ainsi pris en compte est retraité des frais de siège et des loyers de crédit-bail.

Au titre de l'exercice 2017, le calcul de l'EBE réel et prévisionnel est le suivant (en K€) :

En K€				
N° comptes	Intitulé	Réel (BG)	Prévisionnel	Ecart réel - prévisionnel
	Produits d'exploitation	**40 413**	**43 096**	**-2 682**
70	Ventes (avt déduct. contribution)	40 405	43 096	
741	Subvention d'exploitation	9	0	
	Charges d'exploitation	**36 234**	**37 398**	**-1 164**
	Consommation en prov. Tiers	**28 806**	**29 948**	
601 à 608	total sous classe 60	3 336	1 834	
61	total sous classe 61	22 900	25 269	
	dont redevance de crédit bail	*12 395*	*12 491*	
62	total sous classe 62	2 570	2 844	
	dont frais de siège	*1 736*	*1 945*	
	Impôts et Taxes	**2 447**	**1 836**	
63	total sous classe 63	2 447	1 836	
	Charges de Personnel	**4 980**	**4 998**	
64	total sous classe 64	4 980	4 998	
	EBE Théorique	**4 180**	**5 698**	-1 518
	Redevance crédit bail	12 395	12 491	
	Frais de siège	1 736	1 945	
	EBE Retraité	**18 310**	**20 133**	**-1 823**
	Excédent	-1 823		
	Excédent %	Réel<BP=N/A		
	Contribution en k€	**0**		

Le calcul effectué par ASTRIA a été vérifié et validé par Bordeaux Métropole. Aucune contribution n'est due puisque l'EBE retraité réel est inférieur au prévisionnel de l'ordre de
1,8 M€. Bien que la contribution ne soit pas due, un écart entre le document d'Astria et celui de BM subsiste, s'agissant du montant de loyer de crédit-bail (le loyer BM est inclus dans celui pris par Astria).

- ***L'article 10 de l'avenant n°7 crée un nouvel article 27 portant le taux minimum de tri des Journaux Revues Magazines (JRM) à 15% des déchets entrants***

Ce taux sera calculé à la fin de chaque année civile par application de la formule suivante :

$Tt_{mini\ JRM} = T_{JRM} / T_{CUB}$

où

T_{JRM} *tonnage de JRM expédié pour la CUB dans les filières agrées*

T_{CUB} *tonnage des apports CUB de collecte sélective*

Dans l'hypothèse où le taux de tri des JRM, constaté sur une année, serait en deçà du taux de tri minimum de 15%, l'Exploitant se verra appliquer une pénalité de 22 € / tonne manquante correspondant à la perte de recettes Eco-Folio pour la Communauté. Le montant ainsi calculé viendra en déduction des redevances payées par la Communauté et s'appliquera sur la facturation mensuelle suivant l'arrêt du calcul, qui interviendra au plus tard le 15 mai de l'année suivante.

Dans l'hypothèse où le taux de tri des JRM, constaté sur une année, serait supérieur à un taux de tri de 22 %, la Communauté versera à l'Exploitant une prime de 11 € / tonne, à compter de la première tonne excédant ce taux, et correspondant à la moitié des gains de recettes Eco-Folio pour la Communauté. Le montant ainsi calculé viendra en supplément des redevances payées par la Communauté et s'appliquera sur la facturation mensuelle suivant l'arrêt du calcul, qui interviendra au plus tard le 15 mai de l'année suivante.

Sur l'exercice 2017, ASTRIA a expédié 8 825,97 tonnes de JRM sur un total d'apports de Bordeaux Métropole de 39 458,76 tonnes, soit un taux de 22,4%. En conséquence, Bordeaux Métropole versera une prime de 1 595,41€ HT, soit 1 754,95€ TTC.

Le chiffre d'affaires « autre » comprend la prime au titre de l'exercice 2016 versée à Astria en 2017 pour 12K€ et également la « provision » de la prime attendue pour 2017. Astria a enregistré une prime de 12K€ également au titre de 2017 alors que la prime n'atteint que 1,6 K€.

- ***L'article 19 de l'annexe B1 de l'avenant n°7 intitulé « formules de révision des prix » propose que les prix actualisés à la date de mise en exploitation par application de l'article 19 soient révisés trimestriellement selon les formules suivantes***

<u>19.1 - Pour l'UIOM :</u>
(…)

Les parties, considérant qu'il n'existe pas, à ce jour, d'indice officiel représentatif du prix de vente de l'électricité sur le marché libre, sur lequel l'Exploitant est désormais contraint de commercialiser l'électricité produite, et que l'indice El est notoirement impuissant à rendre compte de l'incidence des évolutions de ce marché sur l'économie du contrat, conviennent de :
- Figer la valeur d'El à sa valeur actuelle de 122,7402 ;
- Calculer, chaque trimestre, l'augmentation du prix de traitement selon les dispositions de révision définies ci-dessus et de plafonner, s'il y a lieu, l'augmentation de ce prix de traitement à hauteur de 2,5 % maximum du prix de traitement de ce même trimestre de l'année précédente.

En 2017, l'application du plafonnement à 2,5% est entré en application pour chacun des trimestres. Cela a permis de limiter les prix de la manière suivante :

	Prix non plafonnés	Prix plafonnés
TRIMESTRE 1	93,19 €	92,97 €
TRIMESTRE 2	93,99 €	93,22 €
TRIMESTRE 3	94,54 €	93,92€
TRIMESTRE 4	95,03 €	94,67€

LES CHARGES D'EXPLOITATION ET LE RÉSULTAT NET

L'analyse des charges d'exploitation

Les charges détaillées de la délégation de service public, issues du découpage analytique, sur la période 2015 à 2017, sont présentées ci-après :

	Valeurs en K€			Poids dans le CA en %			Variation annuelle en %		Classement	Poids relatif des charges en %		
En K€	2015	2016	2017	2015	2016	2017	Var 2016 2015	Var 2017 2016		2015	2016	2017
CHIFFRE D'AFFAIRES	37 102	38 440	40 405	*100%*	*100%*	*100%*	*3,6%*	*5,1%*				
Ecart sur CA ("autres CA" du Cpte d'Exploitation)												
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	**37 102**	**38 440**	**40 405**	***100%***	***100%***	***100%***	***4%***	***5%***				
Check liasse fiscale	0											
CHARGES correspondant au chiffre d'affaires K€												
Personnel Liasse fiscale	4 965	4 642	4 980	14%	13,1%	13,4%	-3,7%	7,4%	2	*15,0%*	*14,0%*	*14,9%*
Ajustement Masse Salariale au CRF	270	400	436									
Achats Fluides pièces et consommables	1 863	1 443	1 926	5%	3,8%	4,8%	-23%	33%	6	*5,4%*	*4,0%*	*5,3%*
Travaux et services extérieurs	1 498	1 751	2 350	4%	4,6%	5,8%	17%	34%	5	*4,3%*	*4,9%*	*6,5%*
Frais d'évacuation des résidus & des déchets non incinérés	4 940	4 151	4 489	13%	10,8%	11,1%	-16%	8%	3	*14,2%*	*11,5%*	*12,4%*
Travaux GER	4 392	4 870	4 399	12%	12,7%	10,9%	11%	-10%	4	*12,6%*	*13,5%*	*12,1%*
Assurances	905	877	791	2%	2,3%	2,0%	-3%	-10%		*2,6%*	*2,4%*	*2,2%*
Sinistres				0%	0,0%	0,0%				*0,0%*	*0,0%*	*0,0%*
Financement crédit-bail	11 654	11 980	12 339	31%	31,2%	30,5%	3%	3%	1	*33,5%*	*33,2%*	*34,0%*
Autres charges d'exploitation (dont loyer terrain CUB)	327	259	218	1%	0,7%	0,5%	-21%	-16%		*0,9%*	*0,7%*	*0,6%*
Impôts et taxes	1 351	1 420	1 731	4%	3,7%	4,3%	5%	22%		*3,9%*	*3,9%*	*4,8%*
TGAP	1 077	1 114	717	3%	2,9%	1,8%	3%	-36%		*3,1%*	*3,1%*	*2,0%*
Dotations aux amortissements	782	719	500	2%	1,9%	1,2%	-8%	-30%		*2,2%*	*2,0%*	*1,4%*
Autres dotations aux prov. Et amortissements				0%	0,0%	0,0%				*0,0%*	*0,0%*	*0,0%*
Autres reprises et produits aux prov.	0,5	236	-286	0%	0,6%	-0,7%	N/S	N/S		*0,0%*	*0,7%*	*-0,8%*
Redevances contractuelles				0%	0,0%	0,0%				*0,0%*	*0,0%*	*0,0%*
Frais généraux d'exploitation	648	824	603	2%	2,1%	1,5%	27%	-27%		*1,9%*	*2,3%*	*1,7%*
Facturation frais de siège	1 723	1 723	1 736	5%	4,5%	4,3%	0%	1%		*4,9%*	*4,8%*	*4,8%*
Reprise sur provisions GER	-5 059	-3 622	-3 656	-14%	-9,4%	-9,0%	-28%	1%		*-14,5%*	*-10,0%*	*-10,1%*
Dotation aux provisions GER	3 465	3 313	3 019	9%	8,6%	7,5%	-4%	-9%		*10,0%*	*9,2%*	*8,3%*
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (hors participation)	**34 800**	**36 100**	**36 292**	**94%**	**94%**	**90%**	***3,7%***	***0,5%***		***100,0%***	***100,0%***	***100,0%***
Ecart sur Chges d'Expl° (=Participat° salariés)	500	23	160									
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (au Cpte d'exploit° du CRF)	35 300	36 123	36 452									
RESULTAT D'EXPLOITATION (exclu. Particip°)	**2 302**	**2 340**	**4 113**	6%	6%	10%						
RESULTAT FINANCIER (non retraité)	**0**	**-17**	**6**	0%	0%	0%						
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (hors particip°)	**2 302**	**2 323**	**4 119**	6%	6%	10%						
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**0**	**54**	**31**	0%	0%	0%						
Participation des Salariés & Intéressement	-500	-23	-160	1%	0%	0%						
IS	-558	-677	-1 244	2%	2%	3%						
RESULTAT avant IS et participation	**2 302**	**2 376**	**4 150**	**-6%**	**-6%**	**-10%**						
RESULTAT APRES IS ET PARTICIPATION (au cpte d'exploit° du CRF)	**1 244**	**1 676**	**2 746**	3%	4%	7%		*64%*				
GER (dotations, reprises et dépenses GER)	2 798	4 561	3 762	8%	12%	9%						

Les charges d'exploitation ont augmenté de 0,5% par rapport à 2016, affichant un total de 36,292 M€. À côté de cela, leur poids dans le chiffre d'affaires diminue et passe de 94% à 90%. Ceci s'explique par le fait que le chiffre d'affaires a augmenté (+5,1%) plus rapidement que les charges.

S'agissant d'un découpage analytique, ce total de charges comprend également les reprises sur provisions pour gros entretien et renouvellement, qui viennent amoindrir les charges.

Les reprises de provision (produits) étant additionnées aux dotations aux provisions (charges), plus les reprises augmentent, plus le total charges s'améliore et inversement.

Un classement des sept premiers postes de coûts a été effectué sur l'exercice 2017. Ces postes représentent 90% du total des charges. Ces sept premiers postes représentent chacun plus de 1 million d'euros annuels ou plus de 5% du chiffre d'affaires et pèsent 81% dans le chiffre d'affaires.

Classement des postes de charges selon leur poids respectif en % du CA 2017	**Montant annuel en K€**	**% du CA**	**Rang**
Financement de crédit-bail	12 339	31%	1
Personnel	5 416	13%	2
Frais d'évacuation des résidus & déchets non incinérés	4 489	11%	3
GER (dépenses GER)	4 399	11%	4
Travaux et services extérieurs	2 350	5%	5
Achats Fluides pièces et consommables	1 926	5%	6
Frais de siège	1 736	4%	7
Total des postes supérieurs à 1M€ par an	**32 655**	**81%**	

L'analyse ci-dessous reprend poste par poste les augmentations/diminutions significatives :

- **Le financement de crédit-bail** demeure le poste le plus conséquent dans les charges (34%). Il augmente de 359 k€ en 2017, soit une progressivité contractuelle de +3%.
  Depuis l'exercice 2011, il a été relevé que l'amortissement « théorique » reconstitué à partir des échéanciers de crédit-bail diffère de celui reporté par ASTRIA dans l'annexe des comptes sociaux. L'écart est de 241 k€ par an. En effet, ASTRIA y fait figurer l'amortissement qui serait pratiqué sur une immobilisation équivalente si le mode de financement était autre que le crédit-bail.
  Pour rappel, ASTRIA a mis en place le 30 septembre 2008 le crédit-bail (tranche 3) pour financer les immobilisations de la mise aux normes. L'information dans l'annexe des comptes sociaux est conforme aux engagements.

- **Le poste coût du personnel** conserve sa deuxième place puisqu'il pèse 15% dans les charges (5 416 k€). Ce poste a augmenté de 7,4% par rapport à 2016.

  Cette augmentation globale est la combinaison des facteurs suivants :
  - L'embauche d'une personne et l'accroissement des équivalents temps plein de 1,5.
  - Des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) qui ont entrainé une augmentation générale de 0,8% des salaires des ouvriers, employés, techniciens et agents de maitrise avec un effet talon de 30€ bruts mensuels ainsi qu'une revalorisation de la grille de classification. De plus les NAO ont alloué une enveloppe de 0,4% d'augmentation des salaires mensuels de base pour les promotions et enfin une réévaluation des primes de postes. Pour les cadres, l'augmentation a été jusqu'à 1% ainsi que l'allocation d'une enveloppe de 0,5% pour les promotions.
  - Du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) inscrit au crédit d'un compte « charges de personnel » pour 206 K€, ce qui vient contribuer à la diminution des charges de personnel

- **Les frais d'évacuation des résidus et des déchets non incinérés** (4 489 K€) augmentent en 2017 (+338 k€) de 8%. Leur poids dans le chiffre d'affaires est de 11% et de 12,4% dans les charges.
  Cette augmentation s'explique par une variation de +15,5% des déchets non-incinérés.

- **Le poste Gros Entretien et Renouvellement (GER)** arrive en 4ème position, pesant 11% dans le chiffre d'affaires et 12,1% dans les charges d'exploitation. Les dépenses de GER ont diminué de 471 k€ (soit -10%) et s'élèvent à 4 399 k€. De nombreux travaux ont été effectués sur les fours.
  Globalement, les dépenses 2017 de GER concernent l'UVE à 90,3% et le centre de tri à 9,7%.
  Le tableau de suivi extracomptable de GER est conforme au compte de dotation.
  Pour 2017, les reprises pour provisions GER s'établissent à 3 656 k€ à l'instar de 2016.

- **Le poste travaux et services extérieurs** arrive en 5ème position, pesant 5,8% dans le chiffre d'affaires et 6,5% dans les charges d'exploitation. Il a augmenté de 34% pour s'établir à 2 350 k€. Cette forte augmentation s'explique par des charges d'entretien et des honoraires plus nombreux que l'an dernier, concernant notamment des nettoyages pendant les arrêts techniques, des locations d'échafaudage et des achats de pièces détachables.

- **Le poste achats fluides, pièces et consommables** est le 6ème poste et s'élève à 1 926 k€. Il représente presque 5% du chiffre d'affaires et a augmenté de 33% par rapport à 2016 (+483 k€).
  Les arrêts techniques des lignes 2 et 3 de l'incinération et l'arrêt général « 18 mois » de l'usine ont fait que la consommation de gaz est en nette augmentation par rapport à 2016 (+42,64%) passant de 3 436 MWh à 4 901 MWh. Cela provient du fait que le gaz est nécessaire pour les phases de redémarrage des lignes et pour maintenir une température de combustion supérieure à 850°C.

  Enfin, **le dernier poste concerne les frais de siège** qui représente en 2017 4% du chiffre d'affaires (comme en 2016). Il s'élève aujourd'hui à 1 736 k€. Ce compte a fait l'objet de vérifications comptables et n'est composé que de frais d'assistance auprès de Novergie Sud-Ouest.
  L'avenant n°5 prévoyait qu'ASTRIA s'engage à maintenir pendant 5 ans à compter du 1er janvier 2007 les frais de siège au niveau de ceux enregistrés au 31 décembre 2006, soit 1 567 K€. Ils étaient indexés sur l'indice des prix à la consommation hors tabac. Cette mesure a été reconduite dans l'avenant n°7 signé en 2014 jusqu'à la fin du contrat.
  Pour l'exercice 2017, les frais de siège maximum autorisés après indexation sont de 1,764 M€, ce plafond n'a pas été dépassé.

En conclusion, les charges d'exploitation (hors participation et intéressement des salariés) ont augmenté de 0,5% pour atteindre 36,3 M€ (+0,2 M€). Globalement l'ensemble des postes de charges a augmenté de manière homogène de 2016 à 2017 à l'exception des dépenses GER (-471 K€), des dépenses de TGAP (-397 K€) et des dotations aux amortissements (-219 K€). Cet équilibre fait que le montant des charges d'exploitation a quasiment stagné entre 2016 et 2017.

Le résultat net (issu du découpage analytique) et le taux de marge global

Le résultat net réalisé en 2017 est de 2,746 M€ comparé à 1,676 M€ en 2016 soit une hausse de 1,07 M€ (+64%) ; ce qui s'explique par :

Le **résultat d'exploitation** (hors participation des salariés) dégagé en 2017 s'élève à 4,11 M€. Il est constaté une très forte hausse (+75%) en comparaison à l'exercice précédent (2,30 M€), du fait d'une augmentation du chiffre d'affaires (+5%) plus que proportionnelle à la très faible augmentation des charges d'exploitation (+0,5%).

Le **résultat courant avant impôt** demeure quasiment au même niveau que le résultat d'exploitation (4,12 M€), car seul un faible résultat financier vient l'accroitre pour 6 K€.

Le **taux de marge globale** (TMG) calculé par le rapport du résultat courant avant impôts (au sens du découpage analytique) sur le chiffre d'affaires s'élève à 10,2%, ce qui amène une hausse de 4 points par rapport à 2016. La moyenne du taux de marge global depuis 1998 jusqu'à 2017 stagne autour de 7,5%.

Le **taux de marge nette** calculé par le rapport du résultat net sur le chiffre d'affaires s'élève à 6,8%, en augmentation en comparaison de 2016 (4,4%).

LE BILAN

Le tableau ci-après présente une vision synthétique du bilan de la société Astria :

	2015	2016	2017	Var 2017-2016	
ACTIF					
Immobilisations brut	14 060 762	14 377 796	14 430 151	0,4%	
- Amortissements	10 135 685	10 894 201	11 377 054	4,4%	
Immobilisations nettes	3 925 077	3 483 596	3 053 097	-12,4%	
Stocks	1 874 027	2 059 171	2 333 066	13,3%	
Créances	11 050 698	12 714 332	15 605 444	22,7%	2 891 112
dont Compte courant	*1 734 029*	*2 673 778*	*3 731 077*	39,5%	
Disponibilités	19 547	0	21 749		
Charges constatés d'avance	36 192	10 943	0		
Total Actif	16 905 541	18 268 042	21 013 356		
PASSIF					
Capital social	1 500 000	1 500 000	1 500 000		
+ Réserves	174 490	174 490	174 490		
+ Report à nouveau	808	1 443	1 954	35,4%	
+ Résultat	1 243 635	1 676 511	2 745 500	63,8%	
+ Subventions d'investissement	0	1 017 450	963 900		
Total Capitaux propres	2 918 933	4 369 894	5 385 844	23,2%	
Provisions pour risques et charges	4 536 386	4 497 759	3 642 733	-19,0%	
Dettes	9 450 222	9 400 389	12 014 620	27,8%	2 614 231
dont fact. non parvenue groupe	*797 654*	*762 649*	*2 780 865*	264,6%	
Produits constatés d'avance	0	0	-29 841		
Total Passif	16 905 541	18 268 042	21 013 356		

Aucune comparaison au plan d'affaires prévisionnel n'est possible, dans la mesure où s'agissant d'un contrat passé en 1995, le bilan n'était pas demandé au délégataire, et les avenants successifs n'ont pas imposé un tel exercice.

Pour l'exercice 2017, l'analyse succincte de ce bilan révèle :

A l'actif :

- Les immobilisations inscrites au bilan correspondent aux biens de retour renouvelables sur la durée de la délégation, sur lesquelles sont pratiqués des amortissements industriels. Toutes les immobilisations (biens de retour) non renouvelables sur la durée de la délégation sont confiées au crédit bailleur. Aucune provision pour reconstitution du capital investi n'est constituée.
- Les créances s'accroissent de 23% notamment les comptes courants d'associés. Ces comptes sont débiteurs et devraient être reclassés en trésorerie, s'agissant de placements « cash pooling » au niveau du groupe. Les produits financiers générés par ces placements de trésorerie sont opaques car gérés au niveau du groupe.

Au passif :

- Les subventions d'investissement correspondent aux aides sur les travaux de mise à disposition de chaleur pour l'alimentation du réseau Saint Jean Belcier (DSP énergie des quartiers).

- La provision pour risques et charges a diminué du fait de la reprise de provision (240 K€) au titre de la TICFE, et d'une baisse de provision sur GER (-636 K€). Un récent texte de loi de finance rectificative réinstaure la taxe à compter de 2018, ce qui pèsera pour 200 à 250 K€ annuellement dans les comptes d'Astria.

- Les dettes augmentent de 28%, notamment les factures non parvenues fournisseurs Groupe à cause d'un envoi tardif des factures annuelles du groupe concernant notamment les domiciliations (0,4 M€), les redevances de marque (0,6 M€) et les factures d'assurance dommage RC (0,8 M€). Concernant la convention pour redevance de marque, BM est toujours en attente de sa communication.

SYNTHESE

L'exercice 2017 présente un chiffre d'affaires (40,4 M€) en hausse (+5,1% ou +2 M€) en raison d'une part, d'une augmentation du chiffre d'affaires incinération hors TGAP (+3% ou +0,8 M€) notamment du fait de l'incidence de la révision des prix. D'autre part, la hausse s'explique par un accroissement du chiffre d'affaires tri (+12,5% ou +1,4 M€) du fait de forts apports tant par BM que les contrats tiers.

Les charges d'exploitation (36,3 M€) ont augmenté très faiblement de 0,5% en raison des faits expliqués au paragraphe 2 ci-dessus. Ainsi le résultat d'exploitation (4,11 M€) augmente de 75%.

En conséquence, le résultat net s'affiche à 2,7 M€ et le taux de marge globale (TMG) augmente de 4 points pour se fixer à 10,2%, ce qui fait passer la moyenne de TMG à 7,5%.

Au titre de l'application de l'avenant n°7, ASTRIA recevra en 2018 de Bordeaux Métropole une prime des JRM (activité Tri) à hauteur de 1,8 K€ HT au titre de 2017 car le taux de tri des tonnages apportés par Bordeaux Métropole (22,4%) a dépassé les 22%.

Pour mémoire, en 2017 le prix à la tonne triée est de 194,85 € HT et le prix à la tonne incinérée de 93,79 € HT pour Bordeaux Métropole.

À cette synthèse financière viennent s'ajouter quelques éléments techniques influençant pour certains les données financières :

Pour bénéficier du taux réduit de Taxe Générale sur Activité Polluante (TGAP) de 3€ au titre de l'exercice 2017, le rendement énergétique de l'UVE devait être d'au moins 65%, il a été de 78,7%. De plus, ASTRIA a obtenu la certification ISO 50001 lui permettant de bénéficier de ce taux réduit.

LA SOCIÉTÉ LA GRANDE JAUGUE

RÉSUMÉ

L'exercice 2017 présente un résultat net positif de 405 K€ qui ne permet pourtant pas un partage des gains de productivité avec la collectivité ; le Résultat Courant Avant Impôts (RCAI) demeurant inférieur au prévisionnel.

Le chiffre d'affaires (4,2 M€) est à la hausse du fait de la prise en compte de la compensation financière (506 K€) des prestations nouvelles confiées au délégataire (avenant 4).

Les charges d'exploitation (2,9 M€) s'accroissent très fortement de 15% par rapport à 2016. Les dotations aux amortissements et les charges financières viennent peser sur l'Excédent Brut d'Exploitation, laissant un RCAI positif (145 K€) moindre que celui prévu (578 K€).

PRÉAMBULE

Nota : A compter du 1er janvier 2015, la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) devient Bordeaux Métropole (BM).

RAPPEL HISTORIQUE SUR LE CONTRAT ET PARTICULARITÉS

La communauté urbaine a signé, le 26 juin 2008, un contrat portant délégation de service public de compostage collectif de déchets verts, à la société BTPS environnement[7].

Ce contrat est constitué d'un bail emphytéotique administratif assorti d'une convention d'exploitation non détachable pour une durée de 20 ans à compter du 1er juillet 2008. Le dispositif contractuel a été notifié au délégataire le 30 juin 2008.

Le contrat initial porte, d'une part, sur l'exploitation de 23 000 tonnes par an de déchets sur la plateforme existante de Touban (Saint-Médard-en-Jalles) et son aménagement. D'autre part, le contrat délègue la construction d'installations nécessaires à la valorisation de 50 000 tonnes par an (T/an) de déchets verts sur l'emprise foncière (parcelle AB20) située au lieudit la Grande Jaugue (Saint-Médard-en-Jalles). A partir de la mise en service du site de la Grande Jaugue, il était prévu que la plateforme de Touban ne traite plus que 12 000 tonnes de déchets et accueille un pré broyage de 11 000 tonnes.

Conformément à l'article 1.3.1 de la convention, **l'avenant n°1** au contrat, signé le 9 janvier 2009, porte sur la **création d'une société dédiée « SA La Grande Jaugue »** et sur la transmission des droits et obligations de BTPS environnement à La Grande Jaugue. Cet avenant a été notifié au délégataire le 16 février 2009.

Par délibération n° 2010/16284 du Conseil Communautaire du 24 septembre 2010, **un second avenant** à la convention d'exploitation non détachable du bail emphytéotique a été notifié le 19 janvier 2011 et concerne d'une part la transmission de documents financiers au 30 juin qui permettra, à compter de la mise en service de la plateforme de la Grande Jaugue, un meilleur suivi des comptes de cette société et d'autre part la révision des capacités de réception de la plateforme de Touban (accueil à titre commercial de 2000 tonnes de déchets verts provenant de clients tiers (cf. délibération 2010/0602).

La réalisation de la plateforme de compostage pour le traitement de 50 000 tonnes annuelles de déchets verts sur la seule parcelle AB20 (commune de Saint-Médard-en-Jalles) ayant été remise en cause, le contrat en son article 6.1.3, prévoyant l'implantation de la plateforme de la Grande Jaugue sur deux parcelles, s'est appliqué. Afin d'assurer la continuité du service public, le délégataire et la communauté urbaine de Bordeaux ont convenu de

[7] Société du groupe Cassous

réaliser cette plateforme en deux phases, et ont entériné un nouveau plan d'affaires garantissant le maintien de l'économie générale de la délégation.

Ainsi il est convenu contractuellement dans **l'avenant n°3** que la phase 1 permette l'accueil et le traitement de 30 000 T/an sur la plateforme de Touban et 22 000 T/an sur celle de la Grande Jaugue. La phase 1 durera jusqu'à la plus lointaine des dates entre le recalibrage de la RD107e2 et la maitrise foncière de la parcelle AB22 partie. La phase 2 prévoit sur Touban l'accueil et le traitement de 12 000 T/an ainsi que le pré broyage de 11 000 T/an et sur Grande Jaugue l'accueil et le traitement de 50 000 T/an.

Les **avenants n°3** tant à la convention d'exploitation qu'au bail emphytéotique administratif ont été signés le 21 décembre 2012 avec une prise d'effet sur le contrat à compter du 1er janvier 2013.

CONTEXTE 2017

C'est l'exercice qui a vu l'aboutissement des négociations entamées depuis début 2015, relatives à l'avenant n°4. Les discussions ont porté sur des éléments postérieurs à la conclusion de l'avenant n°3 qui sont venus impacter les conditions d'exécution du service public durant la phase 1 de réalisation de la plateforme de compostage de La Grande Jaugue. Ces éléments sont les suivants :

- la commune de Saint-Médard-en-Jalles et le délégant ont convenu de réduire le trafic routier dans les villages de Cérillan et Hastignan en effectuant les apports à destination de Grande Jaugue sous la forme broyée par gros porteurs. A cet effet, depuis 2013, le délégataire a accueilli la totalité des apports de déchets verts sur la plateforme de Touban et a assumé le broyage des tonnages à traiter sur la plateforme Grande Jaugue et le rechargement de ces déchets broyés à destination de ce site pour répondre à la problématique de limitation du trafic routier,

- dans le contrat initial, la collectivité s'engageait à apporter les déchets verts sous forme pré broyée à compter de 2015 du fait de la mise en service par le délégant de centre de pré-broyage. Suite aux orientations du Plan Déchets 2016-2020, ces centres de broyage n'ayant pas été réalisés, le délégataire a poursuivi sa prestation de broyage de la totalité des entrants.

Ainsi la collectivité a compensé les coûts engagés par le délégataire tant sur le broyage que sur le chargement pour la période 2013-2016 pour 506 K€. A compter de l'exercice 2017, ces prestations ont été intégrées dans le tarif à la tonne entrante, entraînant une hausse du tarif des déchets verts (entrants) de 4,16 € HT.

En outre, la collectivité a pris acte de l'intention du délégataire d'investir (483 K€) dans une machine de tri aéraulique (280 K€) séparant les « indésirables » (cailloux, ferrailles, plastiques, …) associée à un crible scalpeur (203 K€) et autorisé la production et la commercialisation accessoires de bois énergie dans la limite de 4 000 T/an.

Le délégataire souligne que les « indésirables » sont toujours présents dans les déchets verts entrants, occasionnant des casses et pannes sur les matériels.

La plateforme de Touban s'est vue dotée d'un nouveau pont bascule au cours de l'année 2017. Le délégataire a fait le choix d'investir dans un nouveau pont bascule pour répondre à l'accroissement du trafic et à la pesée des camions destinés à repartir sur la seconde plateforme (Grande Jaugue) après broyage et chargement. Le délégant estime la durée de vie d'un pont bascule à 35-40 ans, le pont d'origine a 20 ans d'existence.

La vente de compost est majoritairement dépendante des aléas climatiques et des besoins viticoles (position géographique).

RESPECT DES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE D'INFORMATION ET CONTRÔLE DE COHÉRENCE

Le délégataire a rempli son obligation de produire à la collectivité le compte rendu technique et financier (CRTF) au plus tard le 1er mars 2018 ainsi que l'annexe des comptes sociaux et la balance générale, conformément à l'article 4.3 de la convention d'exploitation. Ainsi les comptes présentés dans le CRTF reflètent l'activité de la délégation pour l'exercice 2017. Au moment d'écrire ce rapport, nous sommes en attente du rapport des commissaires aux comptes (CAC). Le rapport du CAC sur l'exercice 2016 a été déposé au greffe en septembre 2017 et aucune remarque n'avait été formulée.

La présente analyse financière de la société La Grande Jaugue, délégataire de service public pour le compostage des déchets verts, est basée sur les comptes annuels 2017 et les comptes d'exploitation prévisionnels annexés à l'avenant n°4. Cette analyse a pour but de s'assurer du respect du bail emphytéotique administratif et de sa convention d'exploitation non

détachable signés le 26 juin 2008 ainsi que de leurs quatre avenants.

Il a été pratiqué un contrôle de cohérence entre la balance générale des comptes de la société La Grande Jaugue (reflet des comptes sociaux) et le compte d'exploitation (traduction analytique des comptes). Le tableau de passage des comptes de la balance générale vers le compte d'exploitation a été dressé par la collectivité et a été soumis à vérification du délégataire. Aucun écart n'a été relevé. Le délégant a obtenu tout justificatif de compte ou explication lors des contrôles sur pièce effectués auprès du délégataire.

FAITS MARQUANTS 2017

- 01/03/2018 : remise du Compte-Rendu Technique et Financier (CRETEF) 2017 dans les délais contractuels.
- 05/04/2017 : inspection du site de Touban par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL, Etat). Le rapport d'inspection ne fait état d'aucun écart à la réglementation.
- 31/05/2017 : participation à la Commission Consultative des Services Publics Locaux thématique déchets (CCSPL, Bordeaux Métropole).
- 26/10/2017 : poursuite et finalisation des négociations relatives à l'avenant 4 visant à compenser les surcoûts du délégataire pour la réalisation des prestations de chargement des camions à destination de la plateforme de La Grande Jaugue et la prestation de broyage en lieu et place de Bordeaux Métropole. L'avenant n°4 au bail emphytéotique administratif et à la convention d'exploitation non détachable a été signé le 26 octobre 2017.
- 18/12/2017 : début d'incendie sur la plateforme de Grande Jaugue, sans dégâts notables à signaler. Le délégataire a engagé de nouvelles réflexions afin de limiter le risque de départ et de propagation d'incendie.
- 11/01/2018 : conformément aux dispositions de l'avenant n°4, organisation avec le délégataire de réunions de bilans trimestriels à compter du quatrième trimestre 2017.

CONTROLE CONTRACTUEL

Bordeaux Métropole a respecté son engagement contractuel de fournir au délégataire au minimum 85% des déchets végétaux issus des ménages, collectés en son nom et pour son compte.

PERSPECTIVES 2018

Le délégant compte sur le délégataire pour poursuivre les efforts accomplis sur le développement commercial afin de vendre le compost répondant à la norme NFU-051 tout en maintenant l'outil de production dans un bon état de fonctionnement.

La production / commercialisation du bois énergie devrait démarrer sur l'exercice 2018, procurant un chiffre d'affaires permettant de couvrir l'amortissement de l'investissement de la machine de tri aéraulique. La collectivité s'attend à ce que les pannes et casses sur les scalpeurs et broyeurs soient diminuées, comme annoncé dans l'argumentaire de négociation.

L'ANALYSE FINANCIÈRE DES COMPTES SOCIAUX 2017

Nota : La comparaison du compte de résultat réel au prévisionnel a été réalisée avec le dernier plan d'affaires entériné par l'avenant 4 de la convention d'exploitation non détachable du bail emphytéotique administratif (annexe 109-2 : compte de résultat pour l'application de l'article 3.1.3).

LE BILAN

Le bilan de la société La Grande Jaugue a été établi ci-après :

BILAN en K€

		PREVISIONNEL			REALISE		
	Libellé	**2015**	**2016**	**2017**	**2015**	**2016**	**2017**
ACTIF	Capital souscrit non appelé						
	Immobilisations brutes	7 109 747	7 109 747	7 210 841	7 235 268	7 106 847	7 386 925
	Amortissements cumulés	1 938 116	2 707 693	3 491 854	2 735 968	3 199 863	3 587 060
	Immobilisations nettes	5 171 631	4 402 054	3 718 987	4 499 300	3 906 984	3 799 865
	Stocks	177 168	178 939	50 669	191 317	166 517	181 376
	Créances	688 011	701 129	851 329	788 857	985 850	1 098 878
	Trésorerie	1 543 574	1 880 115	936 405	90 176	306 055	402 409
	TOTAL ACTIF	**7 580 383**	**7 162 238**	**5 557 389**	**5 569 650**	**5 365 406**	**5 482 528**
PASSIF	Capital social	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
	Autres capitaux propres	212 592	335 114	613 072	46 676	-54 597	350 816
	dont résultat de l'exercice	*296 054*	*296 054*		*-113 416*	*-101 273*	*405 413*
	Subvention	0	0	0			
	Provisions (yc pour renouvellement)	80 000	100 000	0			
	Apports en comptes courants	504 797	530 037	1 180 000			
	Dettes financières à long terme	5 393 615	4 693 164	2 047 075	2 995 401	2 169 069	2 287 494
	Fournisseurs	279 876	288 475	306 097	344 156	620 103	716 839
	Dettes sociales (y.c C/C d'asso.)	180 365	185 776	184 558	1 139 074	1 548 037	977 218
	Dettes fiscales	-70 863	29 672	226 587	44 343	82 794	150 161
	Dettes fiscales et sociales	109 502	215 448	411 145	1 183 417	1 630 831	1 127 379
	TOTAL PASSIF	**7 580 383**	**7 162 238**	**5 557 389**	**5 569 650**	**5 365 406**	**5 482 528**

Seuls les postes dont la variation ou le solde sont significatifs sont commentés ci-après :

Les immobilisations

C'est l'un des postes les plus conséquents du bilan avec un montant brut de 7,386 M€ dont 132 K€ de dépôts et cautionnements.
Ces immobilisations (7,3 M€) hors dépôts et cautionnement se constituent principalement de matériel et outillage et bien sûr de construction de plateforme (génie civil), et sont majoritairement des biens de retour.

En 2017, de nouveaux investissements ont été effectués (acquisition de matériels, nouveau pont bascule et réfection enrobé, …) pour 900 K€ et des sorties réalisées (cession de matériels) pour 622 K€. Les biens sortis ont été vendus engendrant un produit exceptionnel net de la valeur nette comptable des immobilisations cédées de 257K€ net.

Les stocks

A fin 2017, les stocks sont comptabilisés pour 181 K€ se décomposant en :
- 58 K€ de produits en cours de maturation (11 020 tonnes valorisées à 5,32€/T) ;
-123 K€ de produits finis dont 112 K€ de compost (10 570 tonnes de compost prêtes à être expédier), 6,3 K€ de terre végétale (690 tonnes), 2,8 K€ de mulch (54 tonnes) et 1,2 K€ de terreau (116 tonnes).

Le compost prêt à être expédié est un compost dont la maturation est supérieure à 6 mois.

Tous les produits finis en stocks sont comptabilisés par le délégataire à 10,63 €/T à l'exception du mulch à 53 €/T et de la terre végétale à 9,16 €/T. Les produits en cours sont valorisés à 5,32 €/T.

Les dettes financières à long terme

Les **dettes financières** s'élèvent à 2,287 M€ du fait des investissements réalisés en 2013 liés à la mise en service de la plateforme de la Grande Jaugue et de ceux liés à l'achat de matériels industriels. L'accroissement net est de 118 K€ en 2017. De nouveaux emprunts pour 952 K€ ont été contractés en 2017 auprès du groupe Cassous sur 3 à 4 ans, notamment pour financer l'acquisition des nouveaux matériels. Les capitaux remboursés se sont élevés à 835 K€ en 2017.

Le ratio d'autonomie financière (capitaux propres / dettes financières à LT) s'accroit et atteint 59%. Parallèlement, le ratio d'endettement (dettes / total actif) diminue de 82% en 2016 à 75% en 2017.

Pour conclure, le bilan est sain et présente des ratios en nette amélioration. Les créances augmentent de 113 K€ incluant un remboursement de TVA en cours pour 160 K€. Les dettes fiscales et sociales diminuent également de 503 K€.
La trésorerie nette se solde, à fin 2017, par un montant de 402 K€ (+96 K€ Vs 2016) ; ramenée aux dépenses d'exploitation (2,981 K€) elle représente 1,6 mois de dépenses (délai qui s'allonge très légèrement, pour mémoire 1,42 mois en 2016).

LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Le chiffre d'affaires est composé :

- En entrée, des ventes de la prestation de traitement des déchets verts apportés par Bordeaux métropole et ses communes, ou par d'autres clients externes ainsi que la vente de la prestation de traitement des souches.
- En sortie, de la vente de produits finis tel que le compost, les dérivés du compost (terreau, fumier, terre de bruyère ou terre végétale), le dérivé du processus de compost (paillis) et l'activité de négoce du mulch.

	2014 (12 mois)	2015 (12 mois)	2016 (12 mois)	2017 (12 mois)
Entrants (en tonnes)				
BM et mairies - déchets verts	**49 863**	**45 300**	**46 596**	**45 339**
Centre de recyclage (apport volontaire)	*39 266*	*36 281*	*37 449*	*36 971*
Communes (porte à porte)	*10 597*	*9 018*	*9 147*	*8 368*
Evolution des apports BM	**-4%**	**-9%**	**3%**	**-3%**
Part des AV dans tonnages BM	79%	73%	75%	82%
Part des PAP dans tonnages BM	21%	18%	18%	18%
Tiers - Déchets verts	832	977	1 286	1 781
Tiers - souches	166	194	181	167
TOTAL entrants	**50 861**	**46 471**	**48 063**	**47 287**
Part des DV dans les entrants	99,7%	99,6%	99,6%	99,6%
Part des "autres" dans les entrants	0,3%	0,4%	0,4%	0,4%
Sorties valorisées (en tonnes)				
Compost et Terreau	**14 661**	**17 887**	**16 450**	**15 061**
Particuliers	366	595	463	413
Artisans	2 256	9 266	6 666	3 526
Viticulture	8 127	5 381	6 043	7 517
Mairies	458	763	728	715
Hors Gironde				
Terreau (tonnage brut)	3 454	1 882	2 550	2 890
Autres	**4 722**	**5 314**	**5 254**	**6 907**
Fumier (tonnage brut)	347	141	223	295
Terre Végétale (tonnage brut)	3 056	3 412	3 078	4 087
Paillis	515	896	830	1 374
Mulch	804	864	1 123	1 152
TOTAL Sorties Produits Finis	**19 383**	**23 201**	**21 704**	**21 968**
Ventes de compost sur totalité sorties	58%	69%	64%	55%
Tonnes de compost vendues / volume Déchets Verts entrants	29%	39%	34%	32%
Evolution des ventes de compost	88%	22%	-8%	-8%
Chiffres d'affaires (en €)				
Apports BM	2 372 880	2 156 207	2 221 767	2 181 939
Apports Tiers	37 338	42 627	65 879	79 486
Recettes compost et terreau	813 419	718 681	718 944	832 623
dont compost seul	*672 669*	*625 748*	*593 999*	*694 210*
Recettes fumier, paillis, terre végétale enrichie	87 803	141 425	140 756	195 730
Recettes mulch	109 550	96 960	127 355	127 854
Recettes souches	10 835	11 586	8 985	8 295
Autre chiffre d'affaires (reclass. de compost & terreau)	27 862	24 338	3 851	12 342
Prestation chargement et broyage (2013-2016)				505 903
Prestation chargement et broyage 2017				202 767
Chiffre d'affaires total	**3 459 687**	**3 191 824**	**3 287 538**	**4 146 938**
Evolution du chiffre d'affaires	**9%**	**-8%**	**3%**	**26%**
CA BM	2 372 880	2 156 207	2 221 767	2 890 608
CA tiers	37 338	42 627	65 879	79 486
CA valorisation et négoce	1 021 607	968 652	996 040	1 176 844
Part du CA BM	69%	68%	68%	65%
Part du CA Tiers	1%	1%	2%	2%
Part du CA valorisation et négoce	30%	30%	30%	28%
Prix Unitaires (en €) hors prestation exceptionnelle 2017				
Prix des apports BM et mairies - déchets verts	47,59	47,60	47,68	48,13
Prix des tiers - déchets verts	44,88	43,62	51,23	44,62
Prix des tiers - souches	65,32	59,65	49,75	49,71
Prix des sorties valorisées de compost/terreau	55,48	40,18	43,70	55,28
Prix des sorties valorisées de compost seul	60,02	39,10	42,73	57,04
Prix des sorties valorisées du fumier, paillis, terre végétale	18,59	26,61	26,79	28,34
Prix des sorties valorisées du mulch	136,29	112,19	113,40	110,99
Prix unitaire total hors prestation exceptionnelle 2017	49,25	45,81	47,12	49,65
Evolution du prix BM	0,4%	0,0%	0,2%	0,9%
Evolution du prix Tiers	1,4%	-2,8%	17,4%	-12,9%
Evolution du prix souches	0,2%	-8,7%	-16,6%	-0,1%
Evolution du prix compost/terreau	2,5%	-27,6%	8,8%	26,5%
Evolution du prix compost	3,5%	-34,9%	9,3%	33,5%
Evolution du prix mulch (et autres)	33,5%	-17,7%	1,1%	-2,1%

Le volume des produits

- Les **produits entrants** sont en provenance de Bordeaux Métropole (centres de recyclage et communes membres) et d'apporteurs tiers. Ils se composent essentiellement de déchets verts (99,6 %) et de quelques souches (0,4 %).

La décomposition des volumes entrants entre mairies et centres de recyclage reste stable depuis 2012 et s'établit respectivement à 80 % et 20 %.

Sur l'année 2017, les apports ont été de **47 287 tonnes** soit une diminution de l'ordre de 1,6 % (- 776 tonnes) comparée à 2016.

Les apports de Bordeaux Métropole (BM) avec 45 339 tonnes en 2017 contre 46 596 tonnes en 2016 (- 1 257 tonnes) expliquent l'essentiel de cette baisse (-3%). Les apports de déchets verts diminuent depuis 2015 et oscillent dans un tunnel de 45 000 à 47 000 tonnes reflétant l'impact du climat sur la végétation, les mesures prises par les gestionnaires d'espaces verts (vivaces au profit de fleurs annuelles) et les actions engagées par la Métropole pour promouvoir le compostage individuel sur le territoire.

Quant aux apports tiers, 1 948 tonnes en 2017 contre 1 467 tonnes en 2016, les volumes apportés sont globalement en progression de 33%.

- Les **produits finis vendus** issus de la valorisation, ont atteint en 2017 en volume **21 968 tonnes** soit une légère augmentation de 1,2 % par rapport à 2016.

Avec 15 061 tonnes, la part de produits de compost et terreau représente 69 % en 2017 contre 76 % en 2016 et 77 % en 2015. Cette baisse des ventes (-1 389 tonnes) s'explique notamment par les conditions climatiques (gel, notamment) qui se répercutent sur les végétaux (viticulture, arboriculture, …).

L'analyse globale des volumes montre que si les ventes de compost (12 171 T contre 13 900 T en 2016) ont diminué de 12,4%, les ventes d'autres produits tels le fumier, la terre végétale, le terreau, etc. ont progressé de 26%. Ainsi les volumes de vente ont globalement progressé de 1,2% Vs 2016.

La hausse des « autres produits » s'explique notamment par la participation du délégataire à l'aménagement paysager des sècheries à Bègles (fourniture de paillis) et les ventes de mélanges spéciaux composés en partie de compost (fumier ou terre végétale).

Dans le cadre du respect de l'objet du contrat, la part de ventes de mulch doit rester accessoire voire marginale. Le ratio en 2017 atteint 3%, ce qui reste dans l'épure des années écoulées.

La commercialisation du bois énergie devrait débuter en 2018.

Le chiffre d'affaires, le risque d'exploitation

La particularité de l'exercice 2017 réside dans la prise en compte de l'avenant 4. Le chiffre d'affaires (4 147 K€) s'est vu augmenter considérablement (+26%) :

- le chiffre d'affaires hors toutes prestations versées dans le cadre de l'avenant 4 s'élève à 3 438 K€ (2 182 K€ de BM + 1 256 K€ tiers et ventes produits finis), soit +5% Vs 2016,

- il est porté à hauteur de 3 641 K€ (=3 438 K€ + 203 K€) avec la prestation chargement et broyage 2017 (203 K€), soit +11%

- enfin, avec la prise en compte de la compensation des prestations chargement et broyage (2013-2016) effectuées par le délégataire pour la collectivité à hauteur de 506 K€, le chiffre d'affaires devient 4 147 K€.

Ainsi, afin de ne pas fausser l'analyse du chiffre d'affaires et de le rendre comparable aux années antérieures, la prestation sur exercices antérieurs (506 K€) versée n'est pas incluse dans le « pur » chiffre d'affaires constitutif de la vente des produits, mais s'analyse de manière « exceptionnelle ». De la même manière, la prise en compte au titre de l'exercice 2017, du coût de chargement et broyage pour 4,16 € HT la tonne, soit 203 K€, est retraité.

- La valorisation des produits a généré un **chiffre d'affaires total de 3 438 K€** dont 63 % représentent les apports de BM (entrants de végétaux). Ainsi, un peu moins de 2/3 du chiffre d'affaires est assuré par les apports de la Métropole, ce qui reste dans l'épure du contrat de délégation de service public ; au plan d'affaires de l'avenant n°4 le ratio ressortait à 65,4 %.

Le chiffre d'affaires a augmenté de 5 % soit + 151 K€, passant de 3 288 K€ en 2016 à 3 438 K€ en 2017. Cette tendance haussière résulte de l'effet combiné du volume (+ 1,2 % sur produits finis conjugué à -1,6 % des produits entrants) et du prix unitaire total (+ 5 %).

L'effet volume (+ 1,2 % de produits valorisés soit +264 tonnes) est la conséquence combinée de plusieurs facteurs expliqués dans la première partie (supra).

La baisse de 1,6 % des volumes entrants (- 776 tonnes) correspond principalement à la baisse des produits

provenant du délégant : - 1 257 tonnes soit un impact de l'ordre de - 60 K€ sur le chiffre d'affaires.

Quant à l'effet prix, la hausse globale de 5 %, fait passer le prix unitaire de 47,12 € en 2016 à 49,65 € en 2017. Cette augmentation résulte principalement du prix de vente du compost qui a augmenté de 33% et du prix de vente aux tiers (apports de déchets verts) en baisse de 12,9%, la dégradation du prix a capté la croissance du volume (+33%).

Le chiffre d'affaires total affiché s'élève à 4 147 K€ prenant en compte les ventes, la régularisation de prestation antérieures (506 K€) et les prestations 2017 (203 K€). Le prix de vente d'entrants à la collectivité est ainsi porté à 52,60 € HT (prix révisé).

- **La mesure de la prise de risque d'exploitation** correspond à la part des ventes de Bordeaux Métropole permettant de couvrir les charges globales. Elle a été déterminée lors de l'établissement du contrat en 2008 et perdure dans les avenants successifs.

En 2017, la prise de risque prévisionnelle, déterminée à l'avenant n°4, est de 28,5 %, soit un « reste à financer » de 1 082 K€. La prise de risque réelle pour l'année 2017 est de 40,7 %, soit un reste à financer de 1 635 K€. La prise de risque 2017 tient compte de la régularisation de la prestation chargement et broyage 2017 incluse dans les ventes BM mais non du rattrapage 2013-2016 (2 182 + 203 = 2 385 K€).

	Réel 2017	Prévisionnel 2017	Ecart en €	Ecart en %	Réel 2016	Réel 2015	Réel 2014	Réel 2013	2013-2016
Ventes BM	**2 384 705**	**2 716 480**	**-331 775**	**-12,2%**	**2 221 767**	**2 156 207**	**2 372 880**	**2 451 034**	
Charges d'exploitation	2 981 313	2 732 200	249 113	**9,1%**	2 585 938	2 431 112	2 350 117	2 030 383	
Dotations aux amortissements	961 722	987 642	-25 920	**-2,6%**	950 621	926 739	897 805	683 523	
Charges financières	76 521	78 394	-1 874	**-2,4%**	82 164	92 159	123 362	93 426	
Total Charges ou cout total engagé	**4 019 555**	**3 798 236**	**221 319**	**5,8%**	**3 618 723**	**3 450 009**	**3 371 284**	**2 807 332**	
Prise de risque	**40,7%**	**28,5%**			**38,6%**	**37,5%**	**29,6%**	**12,7%**	
Reste à financer	**-1 634 850**	**-1 081 756**	**-553 094**		**-1 396 955**	**-1 293 802**	**-998 404**	**-356 298**	
CA autre que BM	1 256 330	1 142 958			1 065 770	1 035 617	1 086 807	717 608	
manque si <0; excédent si >0	-378 520				-331 185	-258 185	88 403	361 310	-139 657
compensation BM (2013-2016)									**505 903**
reliquat après compensation charges supplémentaires									366 246

Le reste de chiffre d'affaires procuré par les ventes à d'autres clients que BM s'établit à 1 256 K€, ce qui est insuffisant pour couvrir l'intégralité du reste à financer pour 1 635 K€. Ainsi, c'est la compensation 2013-2016 pour 506 K€ versée par BM qui contribue à apurer les dépenses « onéreuses » d'exploitation, d'amortissement et financières, une fois absorbée la part de reste à financer non compensée par les ventes aux autres clients que BM (-140 K€).

Ce sont ces 366 K€ (reliquat après compensation des charges 2017 liées au chargement et broyage, 506-140) qui viennent compenser la partie non couverte en 2017 par les ventes aux clients hors BM pour 379 K€.

Bien que la prise de risque 2017 (40,7%) soit celle attendue d'un contrat de délégation de service public, le niveau de dépenses est à surveiller car le chiffre d'affaires seul (BM et autres clients, soit 2 385 K€ + 1 256 K€ = 3 641 K€) ne suffit pas à couvrir la totalité des charges (4 020 k€), malgré la revalorisation du tarif 2017 (+9%).

LES CHARGES D'EXPLOITATION ET LE RÉSULTAT NET

Analyse des charges d'exploitation

La structure de coûts en 2017 est comparable à celle de 2016, les deux plateformes en phase 1 étant en fonctionnement sur les 12 mois de l'exercice. Seule la prise en compte de l'avenant 4 au titre des prestations chargement et broyage vient compenser les dépenses faites par le délégataire.

- **Une analyse en termes de variation** des charges de l'exercice 2017 comparées à celles des deux exercices antérieurs est présentée ci-après :

	Valeurs en €			Poids des charges dans le CA en %			2017 Vs 2016		Poids relatif des charges en %		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017	Var. ann. €	Var. Ann. en %	2015	2016	2017
Prestation chargement et broyage (2017)			202 767								
Chiffre d'affaires (Entrants et valorisations)			3 438 269								
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES (CA)	**3 191 824**	**3 287 538**	**3 641 036**				**353 498**	**11%**			
Prestation chargement et broyage (2013-2016) Régul.			505 903				505 903	0%			
Autre Chiffre d'affaires - refacturation											
Production stockée	8 383	-24 800	14 859				39 659	-160%			
Reprises sur provisions GER											
Autres reprises											
Autres produits	0						0	0%			
QP subventions pour investissement											
TOTAL DES PRODUITS EXPLOITATION	**3 200 207**	**3 262 738**	**4 161 797**				**899 059**	**28%**			
Rachat de compost											
Personnel	**1 109 669**	**1 152 307**	**1 122 822**	**34,77%**	**35,05%**	**30,84%**	**-29 486**	**-3%**	**45,64%**	**44,56%**	**37,66%**
Commercialisation	354 693	393 640	403 396	11,11%	11,97%	11,08%	9 756	2%	14,59%	15,22%	13,53%
Production	687 590	693 951	655 312	21,54%	21,11%	18,00%	-38 639	-6%	28,28%	26,84%	21,98%
Intérim											
Prêt de personnel	67 386	64 716	64 114	2,11%	1,97%	1,76%	-602	-1%	2,77%	2,50%	2,15%
Frais de commercialisation	**115 184**	**83 276**	**82 699**	3,61%	2,53%	2,27%	-577	-1%	**4,74%**	**3,22%**	**2,77%**
Charges (local…)											
Promotion / Publicité / Foires	46 423	13 286	8 877	1,45%	0,40%	0,24%	-4 408	-33%	1,91%	0,51%	0,30%
Frais de déplacement	36 403	38 578	37 693	1,14%	1,17%	1,04%	-885	-2%	1,50%	1,49%	1,26%
Commissions	32 358	31 412	36 128	1,01%	0,96%	0,99%	4 716	15%	1,33%	1,21%	1,21%
Dépenses d'exploitation et de gestion	**432 638**	**490 014**	**724 197**	**13,55%**	**14,91%**	**19,89%**	**234 183**	**48%**	**17,80%**	**18,95%**	**24,29%**
dont sous-traitance groupe											
Achats pièces et consommables	**163 253**	**138 321**	**172 310**	**5,11%**	**4,21%**	**4,73%**	**33 989**	**25%**	**6,72%**	**5,35%**	**5,78%**
Travaux et services extérieurs	**198 172**	**224 641**	**263 606**	**6,21%**	**6,83%**	**7,24%**	**38 965**	**17%**	**8,15%**	**8,69%**	**8,84%**
Maintenance des équipements	**44 543**	**58 360**	**40 765**	**1,40%**	**1,78%**	**1,12%**	**-17 596**	**-30%**	**1,83%**	**2,26%**	**1,37%**
dont sous-traitance groupe		0	0								
Gros entretien	**197 137**	**268 796**	**377 915**	**6,18%**	**8,18%**	**10,38%**	**109 119**	**41%**	**8,11%**	**10,39%**	**12,68%**
Aléa carburant / transport		**0**	**0**								
Frais d'évacuation des résidus et des déchets	**24 327**	**19 490**	**18 326**	**0,76%**	**0,59%**	**0,50%**	**-1 164**	**-6%**	**1,00%**	**0,75%**	**0,61%**
Elimination des résidus		17 875	16 711								0,56%
Transport pour évacuation des résidus		1 615	1 615								0,05%
Transport des déchets prébroyés		**0**	**0**								
Impôts & taxes hors IS	**19 492**	**25 541**	**31 019**	**0,61%**	**0,78%**	**0,85%**	**5 478**	**21%**	**0,80%**	**0,99%**	**1,04%**
Facturation frais de siège	**82 639**	**84 613**	**106 139**	**2,59%**	**2,57%**	**2,92%**	**21 526**	**25%**	**3,40%**	**3,27%**	**3,56%**
Loyer terrain et frais de contrôle	**44 056**	**40 577**	**41 515**	**1,38%**	**1,23%**	**1,14%**	**938**	**2%**	**1,81%**	**1,57%**	**1,39%**
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**2 431 112**	**2 585 938**	**2 981 313**	76,17%	78,66%	81,88%	**395 375**	**15%**	**100%**	**100%**	**100%**

Les charges d'exploitation sont en hausse de + 15 %, soit + 395 K€ entre 2016 et 2017. Dans le même temps, le chiffre d'affaires, y compris la prestation chargement et broyage 2017, a augmenté de 11 %, soit +354 K€. La régularisation (506 K€) des prestations de chargement et broyage pour les exercices antérieurs (2013-2016) est présentée sous le chiffre d'affaires annuel, afin de ne pas fausser l'analyse du poids des charges afférentes à l'exercice. Ainsi, la part de ces charges d'exploitation dans le chiffre d'affaires est de 82 % contre 79 % en 2016, pour mémoire les charges en 2015 pesaient pour 76%. Le ratio demeure haussier et dépasse même le seuil de 80%.

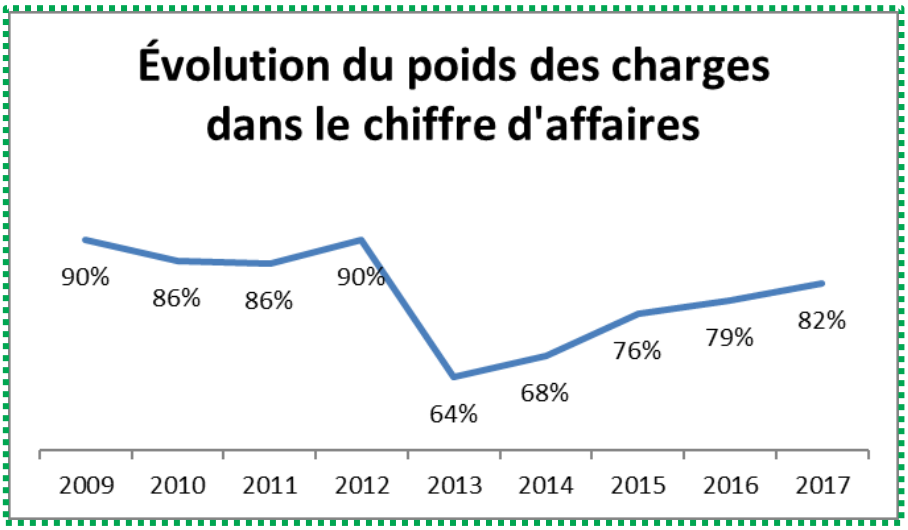

- **Un zoom sur les 5 postes de dépenses les plus significatives en 2017** est présenté ci-après **:**

	Rang en 2017	Montant annuel en €			Poids dans le CA en %			2017 Vs 2016		Poids relatif des charges en %		
		2015	2016	2017	2015	2016	2017	Var. ann. €	Var. ann. %	2015	2016	2017
Personnel (global)		*1 109 669*	*1 152 307*	*1 122 822*								
Commercialisation	1	354 693	393 640	403 396	33,4%	35,1%	30,8%	-29 486	-2,6%	45,6%	44,6%	37,7%
Production		687 590	693 951	655 312								
Prêt de personnel		67 386	64 716	64 114								
Dépenses d'exploitation et de gestion	2	432 638	490 014	724 197	13,6%	14,9%	19,9%	234 183	47,8%	17,8%	18,9%	24,3%
Gros entretien	3	197 137	268 796	377 915	6,2%	8,2%	10,4%	109 119	40,6%	8,1%	10,4%	12,7%
Travaux et services extérieurs	4	198 172	224 641	263 606	6,2%	6,8%	7,2%	38 965	17,3%	8,2%	8,7%	8,8%
Achats pièces et consommables	5	163 253	138 321	172 310	5,1%	4,2%	4,7%	33 989	24,6%	6,7%	5,3%	5,8%
TOTAL des 5 postes charges		**2 100 870**	**2 274 080**	**2 660 851**	**65,8%**	**69,2%**	**73,1%**	**386 771**	**17,0%**	**86,4%**	**87,9%**	**89,3%**
Total charges		2 431 112	2 585 938	2 981 313								
scope		86,4%	87,9%	89,3%								
pour mémo le CA					3 191 824	3 287 538	3 641 036					

- **Les dépenses de personnel** (1,1 M€) continuent à être le premier poste de charges en 2017 **pesant pour 38 % dans le total des charges**, ce qui est constant et caractéristique de l'activité. Sur l'exercice, les frais de personnel sont en légère baisse (-30 K€ ou -2,6%) du fait d'un arrêt longue maladie d'un agent de plateforme partiellement remplacé. Deux embauches ont été effectuées sur l'exercice. Les équivalents temps plein sont de 16,25 pour 18 personnes.

- **Les dépenses d'exploitation et de gestion** (724 K€) se sont accrues de 48 % pesant dans le total des charges pour 24 %. Parmi les postes qui justifient l'accroissement (**+234 K€**), il y a principalement :
  - Les honoraires pour assistance à la négociation de l'avenant 4, **115 K€**
  - L'achat de terre pour empêcher les poussières sur la route, et forte demande de terre végétale amendée et de terreau, **44 K€**
  - Divers fournitures espaces verts (poussière) **16K€**
  - Achat de bois (forte demande de paillis) **11K€**

Les honoraires à hauteur de 115 K€ semblent « anormalement » élevés au regard du travail réalisé sur l'avenant 4. Le détail des factures demandé au délégataire n'a pas été fourni, s'agissant de temps passé par des personnels du groupe refacturé à la société la Grande Jaugue, un relevé des temps a été envoyé. Cette charge est inscrite en « honoraires » ce qui est contestable du fait de la nature même de la charge et de l'absence de report sur la DAS2. Ce sont des charges de personnel « détaché » pour cette mission. Par ailleurs, aucune provision n'a été constituée en vue de la dépense qui pèse sur le seul exercice 2017. Un reclassement de 30 K€ a été fait en charges exceptionnelles au titre des années antérieures.

- **Les dépenses de gros entretien** (378 K€) pèsent pour 13 % dans les charges et s'accroissent de 41% (+109 K€). C'est le poste entretien des matériels et outillages qui augmente de 116 K€. Le délégataire justifie cet accroissement par des pannes importantes sur les cribleurs, scalpeurs et broyeur (82 K€) et des entretiens non récurrents (16 K€).

- **Les travaux et services extérieurs** (264 K€) pèsent pour 9 % dans les charges et augmentent de 17% (+39 K€). Ils couvrent les transports sur ventes (251 K€), les transports sur chantiers et sur locations. L'augmentation de 38 K€ (transports sur ventes) est directement liée à l'évolution du chiffre d'affaires.

- **Les achats de pièces et de consommables** (172 K€) pèsent pour 6% dans les charges et augmentent de 34 K€ (+25%). C'est le poste achat de fuel qui explique à lui tout seul l'accroissement du poste en lien avec les ventes accrues auprès des viticulteurs (transport, livraison et épandage) et la hausse du prix du fuel.

Le résultat net et le taux de marge global

Le résultat net dégagé en 2017 est bénéficiaire de +405 K€, en hausse de 507 K€, ce qui résulte :

- De produits d'exploitation (4 162 K€) en très nette hausse (+28%). Ils sont constitués du chiffre d'affaires (3 641 K€) auquel vient s'ajouter la compensation des prestations chargement et broyage pour les exercices antérieurs (506 K€) et la production stockée (15 K€). Ces produits d'exploitation permettent d'absorber les charges d'exploitation (2 981 K€) en très forte hausse (+15% ou 395 K€), laissant un Excédent Brut d'exploitation (EBE) à hauteur de 1 180 K€

- Des dotations aux amortissements contenues autour de 962 K€ venant grever l'EBE et laissant un résultat d'exploitation à hauteur de 219 K€.

- Des charges financières en baisse continue depuis les derniers gros emprunts de 2013 mais non compensées par les produits financiers, ce qui génère un Résultat Courant Avant Impôts de 145 K€.

- Du résultat exceptionnel de 257 K€ du fait de la cession de matériels.

	Valeurs en €			Poids des charges dans le CA en %			2017 Vs 2016		Poids relatif des charges en %		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017	Var. ann. €	Var. Ann. en %	2015	2016	2017
Prestation chargement et broyage (2017)			202 767								
Chiffre d'affaires (Entrants et valorisations)			3 438 269								
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES (CA)	**3 191 824**	**3 287 538**	**3 641 036**				**353 498**	**11%**			
Prestation chargement et broyage (2013-2016) Régul.			505 903				505 903	0%			
Autre Chiffre d'affaires - refacturation											
Production stockée	8 383	-24 800	14 859				39 659	-160%			
Reprises sur provisions GER											
Autres reprises											
Autres produits	0						0	0%			
QP subventions pour investissement											
TOTAL DES PRODUITS EXPLOITATION	**3 200 207**	**3 262 738**	**4 161 797**				**899 059**	**28%**			
Rachat de compost											
Personnel	**1 109 669**	**1 152 307**	**1 122 822**	**34,77%**	**35,05%**	**30,84%**	**-29 486**	**-3%**	**45,64%**	**44,56%**	**37,66%**
Frais de commercialisation	**115 184**	**83 276**	**82 699**	3,61%	2,53%	2,27%	-577	-1%	**4,74%**	**3,22%**	**2,77%**
Dépenses d'exploitation et de gestion	**432 638**	**490 014**	**724 197**	**13,55%**	**14,91%**	**19,89%**	**234 183**	**48%**	**17,80%**	**18,95%**	**24,29%**
dont sous-traitance groupe											
Achats pièces et consommables	**163 253**	**138 321**	**172 310**	**5,11%**	**4,21%**	**4,73%**	**33 989**	**25%**	**6,72%**	**5,35%**	**5,78%**
Travaux et services extérieurs	**198 172**	**224 641**	**263 606**	**6,21%**	**6,83%**	**7,24%**	**38 965**	**17%**	**8,15%**	**8,69%**	**8,84%**
Maintenance des équipements	**44 543**	**58 360**	**40 765**	**1,40%**	**1,78%**	**1,12%**	**-17 596**	**-30%**	**1,83%**	**2,26%**	**1,37%**
dont sous-traitance groupe		0	0								
Gros entretien	**197 137**	**268 796**	**377 915**	**6,18%**	**8,18%**	**10,38%**	**109 119**	**41%**	**8,11%**	**10,39%**	**12,68%**
Aléa carburant / transport		**0**	**0**								
Frais d'évacuation des résidus et des déchets	**24 327**	**19 490**	**18 326**	**0,76%**	**0,59%**	**0,50%**	**-1 164**	**-6%**	**1,00%**	**0,75%**	**0,61%**
Transport des déchets prébroyés		**0**	**0**								
Impôts & taxes hors IS	**19 492**	**25 541**	**31 019**	**0,61%**	**0,78%**	**0,85%**	**5 478**	**21%**	**0,80%**	**0,99%**	**1,04%**
Facturation frais de siège	**82 639**	**84 613**	**106 139**	**2,59%**	**2,57%**	**2,92%**	**21 526**	**25%**	**3,40%**	**3,27%**	**3,56%**
Loyer terrain et frais de contrôle	**44 056**	**40 577**	**41 515**	**1,38%**	**1,23%**	**1,14%**	**938**	**2%**	**1,81%**	**1,57%**	**1,39%**
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**2 431 112**	**2 585 938**	**2 981 313**	76,17%	78,66%	81,88%	**395 375**	**15%**	**100%**	**100%**	**100%**
dont sous-traitance groupe											
dont frais de siège	82 639	84 613	106 139				21 526	25%			
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	**769 095**	**676 800**	**1 180 484**	22%	20%	34%	**503 685**	**74%**			
Dotations aux amortissements	926 739	950 621	961 722	29%	29%	26%	11 101	1%			
Dotations aux provisions pour renouvellement				0%	0%	0%					
Autres dotations aux provisions	4 121	0	0	0%	0%	0%	0				
Redevances de crédit-bail				0%	0%	0%					
RESULTAT D'EXPLOITATION (RE)	**-161 764**	**-273 821**	**218 763**	**-5%**	**-8%**	**6%**	**492 584**	**N/S**			
Charges financières	92 159	82 164	76 521	3%	2%	2%	-5 643	-7%			
Produits financiers	2 861	2 927	3 001	0%	0%	0%	75	3%			
RESULTAT FINANCIER (RF)	**-89 298**	**-79 237**	**-73 519**	**-3%**	**-2%**	**-2%**	**5 718**	**-7%**			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (RCAI)	**-251 062**	**-353 058**	**145 243**	**-8%**	**-11%**	**4%**	**498 301**	**N/S**			
RESULTAT EXCEPTIONNEL (REX)	**131 737**	**248 726**	**257 110**	**4%**	**8%**	**7%**	**8 383**	**3%**			
IMPOT SUR LES SOCIETES	-5 910	-3 060	-3 060	0%	0%	0%	0	0			
RESULTAT NET (RN)	**-113 415**	**-101 272**	**405 413**	**-4%**	**-3%**	**11%**	**506 685**	**N/S**			
Résultat net /Chiffre d'Affaires	-4%	-3%	11%				14%	N/S			
EBE / Chiffre d'Affaires	24%	21%	32%				12%	57%			
Taux de Marge Globale = RCAI / CA	-7,9%	-10,7%	4,0%				15%	N/S			

Le **Résultat Courant Avant Impôt** (RCAI), qui correspond à la somme du résultat d'exploitation et du résultat financier, est l'agrégat financier retenu dans le cadre de la convention d'exploitation non détachable du bail emphytéotique administratif pour calculer le taux de marge ainsi que le partage des gains de productivité.

Le taux de marge global (TMG), défini contractuellement, est calculé par le rapport du résultat courant avant impôts sur le chiffre d'affaires. Il s'établit à 4 % en 2017 contre – 10,7 % en 2016.
Le TMG est en nette amélioration en 2017 comparé à 2016, mais il demeure néanmoins inférieur au plan d'affaires de référence (avenant 4). Il s'établissait à 13,2 % pour l'exercice 2017.

Le comparatif réel et plan d'affaires de référence (avenant 4)

La comparaison est possible depuis l'avenant 4 puisque le plan d'affaires tient compte des évolutions de la durée d'amortissement des biens, des charges d'exploitation au plus près de la réalité. Toutefois, le délégataire a fait le choix de maintenir un niveau élevé de vente de déchets verts auprès de la collectivité (52 000 tonnes) alors que les années écoulées montrent une tendance de tonnages compris entre 45 000 et 47 000 tonnes.

Le manque à gagner mis en avant par le délégataire ne peut être entendu, la collectivité ne s'étant jamais engagée sur un tel niveau d'apports. En effet, l'engagement contractuel de Bordeaux Métropole en termes d'apports se limite à la fourniture de 85% des déchets végétaux issus des ménages, collectés par la collectivité et au nom et pour le compte de cette dernière.

Ceci étant, le niveau de charges d'exploitation augmente également comparativement au prévisionnel (+249 K€). Les écarts expliqués (voir ci-dessus) entre 2017 et 2016 justifient également l'écart au budget.

La charge d'amortissement est moindre que prévue du fait de la sortie de matériels en 2017.

Les charges financières sont dans l'épure de la prévision.

Toute autre analyse n'apporterait rien car les résultats figurants sous le résultat d'exploitation découlent de ce qui précède.

ANNEE	Site	REEL 2017			BUDGET RFF (Octobre N-1) 2017			BP prévision Avenant 4 2017		
		Qté	PU	Total	Qté	PU	Total	Qté	PU	Total
Recettes compost										
Compost	**Touban**	15 061	56,10	844 965	20 000	45,00	900 000	16 540	43,23	714 947
Compost	**GJ**									
Recettes autres										
Mulch		1 152	110,99	127 854	800	110,00	88 000	800	113,97	91 174
Souches		167	49,68	8 295	150	50,00	7 500	180	51,33	9 239
Fumier		5 755	34,01	195 730	250	35,00	8 750	220	31,40	6 908
Terreau					2 000	47,00	94 000	2 500	50,42	126 050
Terre végétale					3 000	30,00	90 000	3 000	30,02	90 060
Refus criblage bois énergie									25,00	
Paillis					650	45,00	29 250	800	46,85	37 480
Divers										800
Déchets verts										
Collectivité Urbaine		45 339	52,60	2 384 705	29 000	47,50	1 377 500	52 000	47,80	2 485 600
Indemnité chargement + broyage				505 903						505 902
Révision du prix à la tonne					22 000	47,50	1 045 000	52 000	4,44	230 880
Autres clients		1 781	44,62	79 486	1 000	48,00	48 000	1 300	51,00	66 300
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES		**69 255**	**59,88**	**4 146 938**	**78 850**		**3 688 000**	**77 340**	**56,44**	**4 365 340**
Tonnes compost vendues		**15 061**			**20 000**			**16 540**		
Tonnes déchets verts traitées		**47 120**			**52 000**			**53 300**		
Autre Chiffre d'affaires - refacturation										
Production stockée				14 859						5 208
Reprises sur provisions GER										
Autres reprises										
Autres Produits										
QP subventions pour investissement										
TOTAL DES PRODUITS EXPLOITATION				4 161 797			**3 688 000**			4 370 548
Rachat de compost										
Personnel				**1 122 822**			**1 242 000**			**1 173 034**
Commercialisation				403 396			406 990			332 816
Production				655 312			766 310			774 531
Intérim										
Prêt de personnel (fs généraux)				64 114			68 700			65 687
Frais de commercialisation				**82 699**			**84 200**			**88 649**
Charges (local…)										
Promotion / Publicité				8 877			16 800			13 552
Frais de déplacement				37 693			22 400			39 350
Commissions				36 128			45 000			35 747
Dépenses d'exploitation et de gestion				**724 197**			**435 954**			**488 134**
dont sous-traitance groupe										
Achats pièces et consommables				**172 310**			**177 940**			**184 874**
Travaux et services extérieurs				**263 606**			**229 250**			**268 363**
Maintenance des équipements				**40 765**			**48 400**			**65 021**
dont sous-traitance groupe										
Gros entretien				**377 915**			**242 900**			**258 267**
Aléa carburant / transport										
Frais d'évacuation des résidus et des déchets				**18 326**			**73 216**			**24 144**
Elimination des résidus				16 711			68 640			21 288
Transport pour évacuation des résidus				1 615			4 576			2 855
Transport des déchets prébroyés										
Impôts & taxes hors IS				**31 019**			**28 550**			**28 681**
Facturation frais de siège				**106 139**			**94 800**			**111 786**
Loyer terrain et frais de contrôle				**41 515**			**36 800**			**41 248**
TOTAL DES CHARGES				**2 981 313**			**2 694 010**			**2 732 200**
dont sous-traitance groupe										
dont frais de siège				106 139			94 800			111 786
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION				**1 180 484**			**993 990**			**1 638 349**
Dotations aux amortissements				961 722			965 525			987 642
Dotations aux provisions pour renouvellement										
Autres dotations aux provisions										
Redevances de crédit-bail										
RESULTAT D'EXPLOITATION				**218 763**			**28 465**			**650 707**
Charges financières				76 521			75 416			78 394
Produits financiers				3 001						5 960
RESULTAT FINANCIER				**-73 519**			**-75 416**			**-72 434**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS				**145 243**			**-46 951**			**578 272**
RESULTAT EXCEPTIONNEL				**257 110**						**270 714**
IMPOT SUR LES SOCIETES				-3 060						181 318
RESULTAT NET				**405 413**			**-46 951**			**667 668**
Résultat net /CA				9,8%			-1,3%			15,3%
EBE / CA				28,5%			27,0%			37,5%
TMG = RCAI / CA				3,5%			-1,3%			13,2%

Calcul de la clause de partage des gains de productivité

La clause de partage des gains de productivité (article 10.2 de l'avenant 3 de la convention d'exploitation non détachable du bail emphytéotique administratif) est conditionnée à la réalisation de trois éléments cumulatifs :

- RCAI cumulé est positif,
- RCAI positif est supérieur à celui prévu dans les comptes d'exploitation prévisionnels,
- RCAI de l'exercice considéré est positif.

En 2017, le RCAI est positif (145 K€), le RCAI cumulé est positif (76 K€) en revanche, il se trouve inférieur au RCAI prévisionnel (avenant 4). Il n'y a donc pas de partage des gains de productivité.

SYNTHÈSE

L'exercice 2017 vient rétablir par l'avenant 4 l'équilibre du contrat. En effet, il a été acté par les parties au contrat d'un versement à hauteur de 506 K€. Cette recette compense les dépenses engagées par le délégataire au titre des prestations de chargement et broyage pour les années 2013 à 2016. En conséquence, le tarif à la tonne est augmenté à compter de 2017 (+4,16 € HT valeur 2008) pour la prestation chargement et broyage. Le plan d'affaires a été remanié de sorte que les durées d'amortissements sont calées sur les durées effectives, et le niveau de charges revu en conséquence. Seuls les apports d'entrant demeurent à un niveau élevé qui n'engage que le délégataire.

L'analyse financière menée par la collectivité met en exergue des charges d'exploitation en constante augmentation (soit +22,6% de 2015 à 2017) pesant fortement sur le chiffre d'affaires (+5,7 points de 2015 à 2017). Sur la période 2015-2017, les charges de personnel, charges sociales et les honoraires, pour l'aide à la négociation de l'avenant 4, participent notamment à la non contenance des charges d'exploitation. Le personnel est le premier poste de dépenses (30% du chiffre d'affaires), même si la charge 2017 a très légèrement diminué (-30 K€). Par ailleurs, l'accroissement d'activité (+5% de ventes) engendre des charges en conséquence, c'est le cas notamment des dépenses de gros entretien, de transports sur vente ou encore de fuel.

Bien que le chiffre d'affaires augmente, les charges absorbent une grande partie de l'excédent brut d'exploitation qui ne permet que difficilement de supporter l'amortissement et les charges financières. Si le résultat net 2017 est à hauteur de 405 K€ c'est en partie grâce au résultat exceptionnel (vente de biens matériels).

L'écart du réel au budget est d'autant plus grand que le chiffre d'affaires (CA) prévoyait des apports d'entrants Bordeaux Métropole pour 52 000 tonnes soit 348 K€ supplémentaires et des charges inférieures de 287 K€ au réel. Ainsi le Résultat Courant Avant Impôt apparait largement excédentaire (+578 K€) dans la prévision.

En conséquence, le taux de marge global (RCAI / CA) est de 4 % contre 13 % au prévisionnel.

LA SOCIÉTÉ RIVE DROITE ENVIRONNEMENT

RÉSUMÉ

La présente analyse financière de la société Rive Droite Environnement est basée sur les comptes annuels 2017, le compte d'exploitation prévisionnel 2009-2020, la liasse fiscale et le compte rendu annuel 2017 du délégataire.

L'exercice 2017 se solde par un chiffre d'affaires en hausse (+14%) comparativement à 2016 pour s'établir à 17,6 M€ en raison de fortes hausses des ventes d'électricité et des apports d'ordures ménagères tant par les apporteurs tiers que Bordeaux Métropole. Les charges ont elles aussi augmenté (+4%), mais proportionnellement moins que le chiffre d'affaires, permettant à l'entreprise de dégager un Excédent Brut d'Exploitation (3,7 M€) en hausse (+38%). En revanche, le résultat net atterrit à 0,98 M€ soit une décroissance de 22 % comparativement à 2016, du fait d'éléments exceptionnels (30 K€) et de l'impôts sur les sociétés (196 K€) qui viennent grever le résultat courant de 1,2 M€.

PRÉAMBULE

RAPPEL HISTORIQUE SUR LE CONTRAT ET PARTICULARITES

La Communauté urbaine a décidé, par délibération en date du 28 novembre 2008, de désigner le groupement Soval Dalkia délégataire de service public. Ce contrat a pris effet au 1er janvier 2009 pour une durée de 12 ans.

L'objet de la délégation porte sur l'exploitation simultanée, d'une part, d'un service d'incinération des déchets, et d'autre part, d'un chauffage urbain.

Le contrat, aux risques et périls du délégataire, est qualifié d'affermage avec îlots concessifs. En effet, l'usine d'incinération et le réseau de chauffage existant constituent l'affermage. En revanche, la réalisation de travaux tant sur le réseau, qu'en sous stations et à l'usine (Groupe Turbo Alternateur et autres) devient concessive (passage en basse pression, raccordement nouveaux abonnés). Le fermier se voit confier les travaux d'entretien, les travaux de modification et de premier établissement sur l'usine d'incinération mais les autres travaux (chaufferie biomasse par exemple) sont du ressort de la Métropole.

Bordeaux Métropole est engagée à apporter au moins 90 000 tonnes de déchets par an à l'usine d'incinération (article 12.2 garantie d'apport des déchets ménagers). Les apporteurs principaux sont Bordeaux Métropole, le SIVOM rive droite, VEOLIA unité opérationnelle de Bègles et de Pompignac, et le SEMOCTOM.

Depuis le début du contrat, **sept avenants** ont été passés.

- L'avenant N°1 signé le 15 juin 2009 et notifié le 23 juin 2009 a porté sur :
  - **La création de la société ad hoc** (Rive Droite Environnement) dédiée à la délégation comme prévu au contrat avant le 30 juin 2009 se substituant dans l'intégralité des droits et obligations du délégataire (groupement Soval Dalkia). La société a bien été immatriculée le 28 janvier 2009.
  - La subdélégation (Rive Droite Énergie) d'une partie du service public concernant la gestion du service de production d'électricité de la turbine à gaz, de la production de chaleur des chaufferies et l'ensemble de la distribution de chaleur.
  - La levée par la Communauté urbaine de l'option **« efficacité énergétique de l'incinération des déchets ».** Sa mise en œuvre permet un ratio « efficacité énergétique » supérieure à 0,60 (cf. article 61 du contrat). Cette option comprend le remplacement du groupe turbo alternateur existant par un groupe turbo alternateur à contre-pression.
  - La levée de l'option **« rénovation de la cogénération »** consiste en la modernisation des installations de cogénération existantes avec ajout d'une turbine à gaz et le renouvellement du contrat de vente d'électricité en option d'achat avant le 1er novembre 2012.

Ces deux levées d'option ont donné lieu à un nouveau plan d'affaires annexé au contrat en lieu et place du précédent.

- L'avenant N°2, approuvé le 22 décembre 2009, est venu préciser les **conditions de réduction des Unités de Répartition Forfaitaires** (U.R.F) d'un abonné en fonction de travaux d'amélioration de son bâtiment. Cet avenant a pris en compte la disparition et la révision de certains indices et leur remplacement.

Du fait que l'avenant n°1 ait prévu une subdélégation, la lecture du compte de résultat global présente les particularités suivantes :

- C'est le délégataire (usine d'incinération) qui a pris à sa charge tous les contrats (eau, électricité, personnel, téléphone, …)
- C'est au subdélégataire (le réseau de chaleur) que le délégataire refacture les charges qui lui incombent.
- Dans le compte de résultat de l'usine d'incinération la recette de vente de chaleur représente une charge pour le subdélégataire (réseau) qui achète cette énergie au délégataire.

- L'avenant N°3 signé le 31 janvier 2011 et notifié le 18 février 2011, a porté sur :

  - La prise en compte de **l'installation aux frais du délégataire d'un complément d'équipement pour le traitement des oxydes d'azote** (NOx), permettant ainsi à la Communauté urbaine de bénéficier du taux réduit de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) comme prévu dès le 1er janvier 2011 en contrepartie du retard pris par le délégataire dans la mise en place du groupe turbo alternateur.
  - Dans un second temps, il fixe à la date du 1er octobre 2011 la **mise en place du groupe turbo alternateur** et l'application des pénalités éventuelles.

- L'avenant N°4 en date du 10 août 2011 et notifié le 6 septembre 2011, a porté sur la **modification du périmètre de la délégation** afin de permettre au délégataire de cibler et d'exporter la chaleur du réseau à d'autres abonnés. En outre, le bordereau de prix (annexe 12 du contrat) est complété.

- L'avenant N°5, signé le 17 janvier 2014, a porté sur la modification des modalités de paiement (article 65) et du bordereau des prix associés (annexe 12) dans le cadre particulier des **raccordements de grande ampleur**, et ceci pour s'inscrire dans les objectifs communautaires de démarche volontaire de développement des énergies renouvelables. L'opération de raccordement de la cité Carriet, à Lormont, entre dans le cadre des raccordements de grande ampleur.

- L'avenant N°6, signé le 28 février 2018 et notifié le 28 mars 2018, a porté sur :

  - Pour la partie **déchets**, la suppression de l'obligation de traiter les mâchefers sur le territoire de la Gironde, l'adaptation du dispositif contractuel aux évolutions de la TGAP et sur la mise à jour de la formule de calcul de la performance énergétique.
  - Pour la partie **réseau de chaleur**, la revalorisation du tarif $R1g_0$ en raison de la fin de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN), la mise à jour des indices de révision des prix et la mise à jour de l'article 17 relatif aux clauses tarifaires.
  - Pour les **dispositions communes**, la modification de l'actionnariat des sociétés Rive Droite Environnement et Rive Droite Energie et la mise à jour de l'appellation de l'indice ICHTrev-TS.

- Le protocole de fin de contrat a fait l'objet de l'avenant N°7, signé le 28 février 2018 et notifié le 28 mars 2018 et a porté sur :

  - Les obligations respectives des Parties jusqu'au terme du contrat ;
  - Les obligations des parties au cours de la période de tuilage ;
  - Les modalités de restitution des différents biens et stocks en fin de contrat ;
  - Les conditions de maintien de la continuité de service ;
  - Les travaux à réaliser avant la fin de la délégation ;
  - Le montant du solde de tout compte et les modalités de versement de ce solde ;
  - La clôture définitive de la délégation ;
  - La prévention de toute contestation de la part d'une des Parties quant à la répartition des biens et à la clôture des comptes de la délégation.

LE PERIMETRE

Le périmètre est géographiquement situé sur les communes de Cenon (Usine de Valorisation Énergétique, chaufferie gaz et cogénération), Floirac et Lormont (chaufferie de secours au gaz et chaufferie biomasse des Akènes).

- Le périmètre de la délégation (usine de Valorisation Énergétique) est constitué de l'ensemble de l'usine d'incinération et ses annexes (bâtiment aéro-réfrigérant, livraison de boues, hall de réception des déchets, bâtiment fours chaudières,…), le bâtiment traitement des fumées, la cheminée d'évacuation des fumées, le bâtiment administratif, et les abords clôturés.
  L'unité de vitrification a été démantelée par la CUB en 2010.

- Le périmètre de la subdélégation (réseau de chaleur) comprend la chaufferie principale avec cogénération, la chaufferie de secours de Lormont, la chaufferie Bois des Akènes, le réseau primaire et les sous stations. Le réseau secondaire, en aval de l'échangeur de la sous-station (radiateur par exemple) est en dehors du champ de la délégation de service public.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Ayant un impact sur l'exercice comptable 2017 :

Coté usine d'incinération, l'année 2017 a été marquée par une meilleure disponibilité de l'installation et une forte amélioration de la quantité de déchets incinérés.

Le fonctionnement de l'UVE a été optimisé par l'exploitant avec un fonctionnement fiabilisé et complet de la turbine à vapeur, ce qui a permis une meilleure production électrique.

Les performances énergétiques sont très bonnes et supérieures à 65% puisqu'elles sont de 74% (formule TGAP[8]) et de 86% au sens européen.

Toutefois, la quantité de chaleur récupérée et échangée vers le réseau est en baisse. Ceci est lié à des incidents sur le réseau et au recours au fonctionnement massif de la turbine à gaz (cogénération) sur 3 mois. L'année 2017 est marquée par le choix du sub-délégataire de faire fonctionner la cogénération au gaz afin de produire et vendre de l'électricité et récupérer ainsi la chaleur au détriment de celle provenant de l'usine d'incinération.

En revanche, côté réseau de chaleur, de multiples fuites (environ 30 par an sur les 3 dernières années) se sont produites engendrant des travaux de réparation. Ces fuites sont provoquées par la corrosion extérieure des tubes.

L'année 2017 a vu 3 nouvelles demandes de raccordement dont 2 ont été effectives au 31 décembre : la résidence les Folies (Aquitanis) zone du bois fleuri pour 99 URF[9] et la résidence Camille Pelletan (Logevie) pour 581 URF, soit un total de 680 URF. Le raccordement du pôle social de Lormont (112 URF), bien que facturé de ses droits de raccordements à la fin des travaux, n'a pas été comptabilisé car la police d'abonnement n'avait pas encore été transmise au 31 décembre.

Sur un plan économique, le chiffre d'affaires global s'est accru de 14% (+2,2 M€) pour atteindre 17,6 M€. Le résultat net global de la délégation est positif (0,9 M€). Pourtant l'excédent brut d'exploitation (EBE) bien que supérieur à celui prévu, ne permet pas contractuellement un partage des gains de productivité.

Echéances contractuelles :

- 30 mars 2017 : participation au Comité Suivi Santé Environnement.
- 15 mai 2017 : remise du rapport annuel 2016 dans les délais contractuels.
- 31 mai 2017 : participation à la Commission Consultative des Services Publics Locaux thématique déchets.
- 12 octobre 2017 : participation à la Commission de Suivi de Site organisée par la Direction Départementale des Territoires et de La Mer (DDTM, Etat).
- Participation aux négociations relatives à l'avenant 6, mentionné ci-dessus.
- Participation aux audits des équipements réalisés par le prestataire de Bordeaux Métropole, démarrage et finalisation des négociations relatives au protocole de fin de contrat (avenant 7 mentionné ci-dessus).
- Poursuite des réunions de suivi trimestrielles avec le délégataire.

[8] Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)
[9] Unité de Raccordement Forfaitaire (URF)

LE BILAN

L'analyse du bilan se résumera à celle du patrimoine immobilier, car il n'y a pas de bilan «consolidé» de la société dédiée. Seuls les comptes d'immobilisation et de provision sont intéressants au regard du contrat. Le résultat net de l'entité « Rive droite environnement » partie incinération atteint 492 K€. Le résultat net de l'entité « Rive droite énergie » partie réseau de chaleur s'élève à -576 K€. Le capital social est de 100 K€ pour chacune des entités. Les capitaux propres de RD Energie (-2,981 M€) demeurent inférieurs à la moitié du capital social (100K€ /2= 50K€) depuis l'exercice 2013, contrairement à l'article L223-42 du Code de commerce.

Le patrimoine immobilier

S'agissant d'un affermage pour ce qui concerne l'usine et le réseau existant, le délégataire a choisi de ne pas faire figurer au bilan de son activité l'intégralité des biens immobilisés ; ainsi seuls les biens concessifs (financés par le délégataire pendant la délégation) apparaissent dans la liasse fiscale.

- L'usine d'incinération (Rive Droite Environnement) inscrit à son actif **2,8 M€ d'investissements nets** à fin 2017, (correspondant principalement au Groupe Turbo Alternateur acquis en 2011 et dont le coût s'est élevé à 6,4 M€). 324 K€ ont été investis en 2017 (éléments tubulaires chaudière).
- Le chauffage urbain (Rive Droite Énergie) compte **14,5 M€ d'investissements nets** au 31 décembre 2017, (dont 13,5 M€ concernent les biens du domaine concédé) : il s'agit principalement des travaux de passage en basse pression et le changement de sous stations (10,4 M€) réalisés au cours de l'année 2009, le reste constituant les nouveaux raccordements.

Le délégataire gère les investissements qu'il finance lui-même et les fait figurer à l'actif du bilan en tant qu'immobilisations classiques (comptes 21). Ces immobilisations seront remises à la métropole bordelaise à titre gratuit et en état de fonctionnement à l'échéance du contrat (article 93), s'agissant de biens de retour.

Seules les immobilisations dites « renouvelables » devraient faire l'objet d'un amortissement industriel. Toutefois, le délégataire a préféré ne pas constater d'amortissement qui viendrait minorer l'actif, mais pratiquer une provision pour garantie contractuelle qui sera gérée à l'identique des biens du domaine affermé (géré par Bordeaux Métropole).

Un amortissement financier, appelé « provision pour reconstitution des capitaux investis » (PRCI) est pratiqué sur la totalité des immobilisations du domaine concédé. Cette provision augmente chaque année de la dotation pour reconstitution du capital investi.

Les investissements augmentent de 1,1 % en passant de 13,5 M€ à 13,6 M€, et dans le même temps, la dotation aux amortissements de ces biens, augmente de 1,3 %. Cette évolution traduit une année où les acquisitions se sont élevées à 146 K€, sur le dernier trimestre de l'exercice. Ainsi, la provision pour reconstitution des capitaux investis s'élève à 9,3 M€ en 2017.

en K€	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Immobilisations biens du domaine concédé	10 395	10 395	10 573	10 605	10 788	13 044	13 306	13 498	13 644
dotation pour reconstituion du capital	352	913	918	933	941	1 036	1 338	1 408	1 426
P.R.C.I amortissement de caducité	352	1 265	2 183	3 116	4 057	5 094	6 431	7 840	9 266

CONTROLES EFFECTUES

Contrôles financiers :

Le compte rendu technique et financier annuel (CRTF) a été transmis à la Métropole conformément à l'article 83 du contrat : liasse fiscale, bilan, et compte d'exploitation analytique, rappel des différents tarifs appliqués.

Nous sommes en attente des rapports du commissaire aux comptes (CAC) sur l'exercice 2017 au moment de la rédaction de ce rapport. Pour information, les rapports sur l'exercice 2016 certifient la sincérité, la régularité et l'image fidèle des comptes. Toutefois, le CAC de la société RD Energie attire l'attention sur la note « provision sur garantie totale » de l'annexe des comptes sociaux qui expose les modalités de constitution de cette provision.

Le rapprochement entre la balance générale et la liasse fiscale d'une part et le compte rendu annuel et la balance générale d'autre part, a été effectué pour Rive Droite Environnement et Rive Droite Énergie.

La répartition analytique établie pour le compte rendu annuel entraine des écarts ligne à ligne avec les comptes de la balance générale.

Toutefois, le délégataire a expliqué les écarts pour raccorder les comptes de résultat présentés dans le compte rendu annuel et ceux figurant aux comptes sociaux, ce qui est validé par le présent contrôle.

- **Pour Rive Droite Environnement**, l'écart de 146K€ sur le résultat net provient du plafonnement des frais de siège. Ainsi le résultat net passe de 0,491 M€ à la balance générale à 0,638 M€ dans les comptes de la délégation.
- **Pour Rive Droite Énergie**, l'écart de - 910 K€ sur le résultat net provient de l'ajustement des frais de structure (- 487 K€), de l'annulation de la dotation aux amortissements de caducité sur dépenses P3 de gros entretien et réparation (- 419 K€), de charges sur achats sous-traitance P3 (25 K€) et de charges financières (-89 K€) et autres éléments (60 K€). Ainsi le résultat net passe de - 576 K€ à la balance générale à **+ 334 K€** dans les comptes de la délégation.

Il est à noter que le délégataire a fourni, après demande expresse par Bordeaux Métropole, le suivi des opérations d'achat et de vente réciproques entre la délégation et la subdélégation afin de sécuriser la clôture des exercices sur le compte de résultat consolidé. Une fois obtenu, il a été mis en évidence par les contrôles opérés, que le personnel de Rive Droite Energie n'avait pas été refacturé par Rive Droite Environnement (2 751 €).

De manière générale, l'obtention des fichiers utiles au présent contrôle demeure difficile (relance car retard).

Contrôles contractuels :

- Bordeaux Métropole a respecté son engagement contractuel d'apporter au minimum 90 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles par an.
- Le délégataire a respecté ses obligations contractuelles à l'égard de Bordeaux Métropole.

LES PRODUITS

Les recettes de l'exercice du délégataire résultent d'une part, des prestations fournies par l'usine d'incinération (consistant en la vente de la prestation traitement d'ordures ménagères et boues) soit environ 51 % du chiffre d'affaires réel total et de la vente de l'électricité produite par le groupe turbo alternateur (turbine à vapeur) de l'usine d'incinération. D'autre part, les recettes proviennent du réseau de chauffage urbain, en particulier, de la vente d'électricité issue de la cogénération (turbine à gaz) ainsi que des produits de la vente de chaleur R1 (part variable ou consommation) et R2 (part fixe ou abonnement). Ainsi les recettes du réseau de chaleur représentent 49 % du chiffre d'affaires réel total.

Le tableau ci-après présente et compare le chiffre d'affaires et les produits d'exploitation de la délégation réalisés et prévus annuellement par activité.

Libellé \ années	Réalisé 2015		Réalisé 2016		Réalisé 2017		Evolution du réalisé 2017 Vs 2016		Budget 2017		Evolution 2017 réalisé Vs budget	
	€	% sur total réel	€	% sur total réel	€	% sur total réel	en valeur	en %	€	%	en valeur	en %
Incinération	**7 740 690**	**49,8%**	**7 747 721**	**50,2%**	**8 974 260**	**50,9%**	**1 226 539**	**15,8%**	**8 528 776**	**47%**	**445 484**	**5,2%**
Prestation de boues	0		0		0		0	N/A	547 760		-547 760	-100,0%
Vente Ordures Ménagères BM	5 501 100		5 378 197		5 815 797		437 600	8,1%	4 123 800		1 691 997	41,0%
Vente Ordures Ménagères hors BM	1 281 801		1 170 100		1 671 456		501 356	42,8%	2 160 000		-488 544	-22,6%
Vente ferrailles mâchefers	1 625		3 409		8 961		5 552	162,9%	0		8 961	N/A
Vente électricité	468 134		717 563		1 101 101		383 538	53,5%	1 697 216		-596 115	-35,1%
TGAP	488 030		478 452		376 945		-101 507	-21,2%	0		376 945	N/A
											0	
Chauffage Urbain	**7 793 649**	**50,2%**	**7 701 052**	**49,8%**	**8 640 520**	**49,1%**	**939 469**	**12,2%**	**9 565 620**	**53%**	**-925 100**	**-9,7%**
R1	2 840 631		2 539 214		2 710 247		171 033	6,7%	2 733 750		-23 503	-0,9%
R2	4 049 285		4 169 607		4 247 550		77 943	1,9%	3 889 000		358 550	9,2%
Vente d'électricité (cogénération)	897 637		935 518		1 671 493		735 975	78,7%	2 822 870		-1 151 377	-40,8%
Ventes complémentaires DSP	4 800		55 727		4 846		-50 881	-91,3%	120 000		-115 154	-96,0%
Ventes complémentaires hors DSP	1 297		986		6 385		5 399	547,7%	0		6 385	N/A
Travaux de raccordement	0		0		0		0	N/A	0		0	N/A
											0	
Total Chiffre d'Affaires	**15 534 339**	**100,0%**	**15 448 773**	**100,0%**	**17 614 780**	**100,0%**	**2 166 008**	**14,0%**	**18 094 396**	**100%**	**-479 616**	**-2,7%**
Production stockée							0	N/A			0	N/A
Reprise sur provisions GER							0	N/A			0	N/A
Variation de travaux en cours							0	N/A			0	N/A
Autres reprises	-92 500		-90 928		25 834		116 762	-128,4%			25 834	N/A
Droits de raccordement (étalés)	284 365		355 210		372 986		17 775	5,0%			372 986	N/A
Quote part des Subventions pour investissement	133 516		104 004		119 896		15 891	15,3%			119 896	N/A
Prise en charge dépenses sur sinistre par assurance	739 206		646 078		116		-645 962	-100,0%			116	N/A
Produit sur excédent CO^2	9 902		-483		-35 539		-35 056	7257,0%			-35 539	N/A
Rétrocession gaz à R D Environnement (reprise 2011)	0						0	N/A			0	
Produit UIOM sur production électrique	100 000		100 000		0		-100 000	-100,0%			0	
Autres produits	3 060		44 539		74 233		29 694	66,7%	121 840		-47 607	-39,1%
…												
TOTAL DES PRODUITS	**16 711 887**		**16 607 193**		**18 172 307**		**1 565 114**	**9,4%**	**18 216 236**		**-43 929**	**-0,2%**

Le tableau suivant présente et compare le chiffre d'affaires et les produits d'exploitation de la délégation réalisés et prévus cumulés par activité.

Libellé \ années	Réalisé cumulé 2009 à 2016		Budgets cumulés 2009 à 2016		Evolution réalisés cumulés // budgets cumulés	
	€	%	€	%	en valeur	en %
Incinération	**71 861 871**	**51%**	**73 364 552**	**46%**	**-1 502 681**	**-2,0%**
Prestation de boues	1 660 596		4 929 840		-3 269 244	-66,3%
Vente Ordures Ménagères BM	49 458 881		37 114 200		12 344 681	33,3%
Vente Ordures Ménagères hors BM	11 516 102		19 440 000		-7 923 898	-40,8%
Vente ferrailles mâchefers	27 145		0		27 145	N/A
Vente électricité	5 122 855		11 880 512		-6 757 657	-56,9%
TGAP	4 076 292		0		4 076 292	N/A
			0			
Chauffage Urbain	**69 274 201**	**49%**	**86 141 778**	**54%**	**-16 867 577**	**-19,6%**
R1	24 673 780		24 148 125		525 655	2,2%
R2	33 808 424		34 417 000		-608 576	-1,8%
Vente d'électricité (cogénération)	10 332 840		24 572 253		-14 239 412	-57,9%
Ventes complémentaires DSP	152 704		720 000		-567 296	-78,8%
Ventes complémentaires hors DSP	44 430		36 000		8 430	23,4%
Travaux de raccordement	262 023		2 248 400		-1 986 377	-88,3%
Total Chiffre d'Affaires	**141 136 072**	**100%**	**159 506 330**	**100%**	**-18 370 257**	**-11,5%**
Production stockée	0		0		0	N/A
Reprise sur provisions GER	196		0		196	N/A
Variation de travaux en cours	0		0			N/A
Autres reprises	-297 594		0		-297 594	N/A
Droits de raccordement (étalés)	1 126 496		0			N/A
Quote part des Subventions pour	408 464		0		408 464	N/A
Prise en charge dépenses sur sinistre par	2 029 626		0		2 029 626	N/A
Produit sur excédent CO^2	661 341		0		661 341	N/A
Rétrocession gaz à R D Environnement (reprise 2011)	-80 000		0			
Produit UIOM sur production électrique	350 000		0		350 000	N/A
Autres produits	181 490		872 900		-691 410	-79,2%
…	0					
TOTAL DES PRODUITS	**145 516 090**		**160 379 230**		**-14 863 139**	**-9,3%**

L'USINE D'INCINERATION (UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE – UVE)

Les recettes de 2017 s'élèvent à 8,974 M€. Elles s'accroissent de 15,8% en comparaison à 2016, et deviennent supérieures (+5,2%) à celles du budget qui étaient de 8,529 M€.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires réel cumulé (2009-2016), d'un montant de 71,862 M€, reste inférieur de 2 % (1,502 M€) aux prévisions qui étaient de 73,365 M€ pour la même période.

Les principales sources d'écart au plan d'affaires et/ou à l'exercice précédent sont expliquées ci-après :

Prestations de boues

Il s'agit de l'incinération des boues issues des stations d'épuration de Bordeaux Métropole exploitées par SUEZ Eau France (ex : Lyonnaise des Eaux) et prévues au plan d'affaires.

L'apporteur utilise maintenant d'autres débouchés pour la valorisation des boues. Ainsi, depuis l'exercice 2013, il n'y a eu aucun apport de boues des stations d'épuration obérant le chiffre d'affaires de presque 2,7 M€ sur la période 2013-2017 (547 K€/an).

Ventes d'ordures ménagères (BM et hors BM)

Les apports prévisionnels d'ordures ménagères inscrits au plan d'affaires sont de 120 000 tonnes, 90 000 tonnes pour BM (75 %) et 30 000 tonnes pour le hors BM (25 %), constituant le vide de four et correspondant à la part de risque du délégataire.

L'unité de valorisation énergétique a reçu et traité, en 2017, 125 634 Tonnes de déchets contre 115 873 tonnes en 2016 (+8,4%). La répartition a été de 104 411 tonnes en provenance de BM (83 %) et de 21 223 tonnes par des apporteurs tiers (17 %). L'usine a ainsi traité environ 5 634 tonnes de plus que la prévision budgétaire, la capacité maximale autorisée étant de 138 000 tonnes, incluant les autres déchets.

En 2017, l'usine a globalement mieux fonctionné qu'en 2016, ainsi la disponibilité de l'installation s'est accrue de 6,3% et les volumes incinérés ont augmenté de 8,4%.

- Les apports de BM sont en augmentation (+4,5%) comparativement à 2016 en termes de volume (+4458 tonnes). Le prix moyen de vente a augmenté avec 55,70 € HT la tonne contre 53,81 € HT en 2016. Ce prix de vente étant un mixte entre le prix pour les tonnages jusqu'à 90 000 tonnes (45,82 € HT non révisé) et au-delà 14 837 tonnes en 2017 (72 € HT non révisé).
  Comparativement au budget, l'exercice 2017 est excédentaire de 1,7 M€ pour un dépassement de 14 411 tonnes. L'effet favorable sur le prix est en partie dû à l'impact de la révision ayant fait évoluer à la hausse le prix de 12,4 % en moyenne comparativement au prix de base.

Les tonnages retenus pour la clôture des comptes sont estimés pour le mois de décembre, ce qui explique le différentiel tant en volume (104 411 tonnes estimées pour 104 837 tonnes réellement apportées) qu'en prix (5, 168 M€ de chiffre d'affaires estimé pour 5,815 M€ facturés).

- Les apports hors BM (Semoctom, autres collectivités et Véolia) sont venus compléter, à hauteur de 21 223 tonnes en 2017, le vide de four établi à 30 000 tonnes maximum conformément au contrat ; ce qui est plus qu'en 2016 tant en volume (+ 5 303 tonnes) qu'en prix (78,76 € HT contre 73,50 € HT)[1]. Les apports de Véolia (société du groupe) sont régulés de sorte que l'UVE soit saturée une fois la priorité donnée à BM et en fonction des autres apporteurs.

Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

La TGAP applicable aux déchets réceptionnés dans l'usine d'incinération est payée par le délégataire (3 € la tonne de déchets réceptionnés contre 4,13 € en 2016) et est remboursée par l'apporteur des déchets. La dépense de 387 K€ se trouve en partie compensée par le produit pour 377 K€. Ce poste n'avait pas été budgété dans le plan d'affaires. L'exploitant a pu bénéficier du taux le plus réduit car il est certifié ISO 14001, atteint une performance énergétique supérieure à 65% et a contribué à la réduction des émissions de NOx (dioxyde d'azote) au meilleur niveau.

Ventes de chaleur

La vente de chaleur de l'usine d'incinération au réseau de chauffage urbain pour 1,658 M€ n'apparaît pas dans la présentation globale du compte de résultat de la DSP puisque celle-ci est neutralisée en consolidation par l'achat de cette même chaleur par le réseau de chaleur à l'usine d'incinération (opération réciproque). Il s'agit de la chaleur issue de l'incinération fournie au réseau au moyen de l'échangeur.

La vente de chaleur comptabilisée en 2017 diminue de presque 3,3 % (-56 K€). L'une des raisons est liée aux îlotages du réseau entre novembre et décembre pour intervenir sur les fuites. Une autre explication réside dans le recours à la valorisation thermique de la turbine à gaz (cogénération) qui a fonctionné sur les mois de janvier, février et décembre.

En conséquence, sur l'année 2017, l'énergie apportée au réseau de chauffage urbain qui provient prioritairement (69 %)[2] des échangeurs de récupération de chaleur issue de la combustion des déchets de l'usine d'incinération, a été moindre qu'en 2016 (73%). La baisse est de l'ordre de 5,7%.

Par ailleurs, le ratio de valorisation thermique en 2017 s'établit à 43% contre 50% en 2016, et la chaleur distribuée au réseau a baissé de 5,2% (voir CRETEF page 42).

[1] Source CRETEF 2017 page 98
[2] Voir page 70 du CRETEF

Vente d'électricité

Ce poste est en très nette progression en 2017 (+53%), depuis la réparation du rotor du groupe turbo alternateur à mi-année 2016, puisqu'il a fonctionné en année pleine. La production électrique (pour la consommation et la revente à EDF) a été de 29 190 MWh en 2017 contre 21 076 MWh en 2016, soit une augmentation de 38,5%. L'export sur le réseau (revente à EDF après prélèvement pour auto consommation) a pu être de 19 189 MWh en 2017 contre 13 573 MWh en 2016. La recette de vente d'électricité a ainsi été de 1,1 M€ pour 1,7 M€ attendus au plan d'affaires. Au plan d'affaires la part autoconsommée n'était pas prévue et le prix de revente s'entendait sur le marché libre.

Autres produits

Ils se composent :
De la vente de ferrailles liée à des opérations de maintenance sur le site (démantèlement des structures tubulaires de l'économiseur) pour 9 K€, ce chiffre d'affaires étant à la marge il n'est pas commenté plus avant.
Des « autres produits » correspondant à la refacturation à l'euro l'euro des dépenses faites pour le compte de RD Energie. Depuis 2016, ce montant a considérablement diminué du fait de la reprise des personnels détachés pour le réseau par Dalkia France. Ainsi l'ensemble refacturé s'élève à moins de 200 K€.
Des éventuels remboursements d'assurance, aucun sinistre constaté en 2017, donc aucun remboursement significatif.

LE CHAUFFAGE URBAIN

Le chiffre d'affaires du chauffage urbain est en très nette hausse de 12,2 % soit + 0,939 M€ par rapport à l'année dernière : il s'élève à 8,641 M€ contre 7,701 M€ en 2016.
Les recettes annuelles réalisées affichent un retard de 0,925 M€ (soit - 9,67 %) par rapport aux recettes de l'année 2017 inscrites au plan d'affaires (PAI), qui sont de 9,566 M€.
L'écart au PAI s'est creusé dès le début du contrat du fait des raccordements moins nombreux que ceux prévus initialement, et du fait d'une moindre recette électrique (cogénération gaz) en raison du choix de fonctionner en mode dispatchable, ce qui n'était pas prévu au PAI.
Depuis 2009, le cumul des recettes attendues s'établit à 86,142 M€ alors qu'il n'atteint à fin 2017 que 69,274 M€ soit un décalage de 16,868 M€ (- 19,6 %) ; c'est-à-dire une année et demie de chiffre d'affaires de retard.

Ventes R1

La vente de R1 (partie variable équivalent à la consommation des usagers) s'élève à 2,710 M€ en 2017, soit une croissance de 6,7 % (+ 0,171 M€) par rapport à l'année 2016.
Cette augmentation est la résultante de l'augmentation du tarif et de l'accroissement des MWh vendus. D'une part, elle est liée à la légère hausse du prix moyen de l'énergie vendue de +1,8 %, qui passe de 21,88 €/MWh vendue en 2016 à 22,27 €/MWh en 2017. D'autre part, elle est liée à la hausse de la consommation. En effet, bien que le nombre de jours de chauffe soit en baisse (-10 jours soit -4,5%), les degrés jours unifiés (DJU), c'est-à-dire l'indicateur de mesure de la rigueur climatique, augmentent (+ 40 DJU) de 2,4 %, en conséquence le nombre de MWh vendus a augmenté de 1,3%.

Ce chiffre d'affaires R1 a également augmenté du fait de l'application de l'avenant N°6 entrainant le paiement par la collectivité de la TICGN pour 0,142 M€ sur la période 2014-2017. L'inscription en « produits à recevoir » en 2017 est contestable selon Bordeaux Métropole, du fait de la signature de l'avenant, donnant le caractère certain de la créance, en mars 2018. Pour autant ce point a été validé par les commissaires aux comptes.

Les ventes R1 ont pratiquement été à hauteur de celles attendues au PAI (-0,86%) pour la seule année 2017, et demeurent au-delà des prévisions (+2,18%) par comparaison au budget cumulé.

Ventes R2

Le chiffre d'affaires issu de la vente R2 (partie fixe), correspondant à la puissance souscrite, augmente de 1,87 % par rapport à l'exercice précédent passant de 4,170 M€ à 4,248 M€.
Cet accroissement (78 K€) est la résultante d'une variation tarifaire de + 0,37 % par rapport à 2016 et d'une augmentation du nombre des unités de répartition forfaitaire (URF)[1] : comptabilisation sur une année pleine et entière des 4 raccordements réalisés en 2016 ainsi que de deux nouveaux raccordements réalisés au cours de l'année 2017 (+ 680 URF).

La répartition des coûts d'exploitation et de maintenance du réseau ont été évalués à 3,5 M€ répartis sur un total d'URF de 100 000, soit 35€ / URF (article 70.4 du contrat). Le chiffre d'affaires R2-3, une composante du R2, s'établit à 0,924 M€. C'est ce terme qui rémunère les dépenses de gros entretien et renouvellement des matériels à la charge du sub-délégataire.

Par ailleurs, les ventes R2 réelles annuelles s'améliorent de 9,2 % (+ 359 K€) comparées aux ventes prévisionnelles. Ainsi l'écart entre le cumul des ventes réalisées (33,808 M€) depuis le début du contrat par rapport au plan d'affaires (34,417 M€), se réduit et n'affiche plus qu'un retard d'un peu moins de 2 % correspondant à – 0,609 M€.

Ventes d'électricité cogénération

Après l'amorce d'une baisse importante en 2014, la vente d'électricité issue de la turbine à gaz (cogénération) ne cesse d'augmenter. Elle s'est accrue de 78% ce qui correspond à 0,736 M€ supplémentaires. En 2017, 9 442 MWh ont été produits contre 135 en 2016.

[1] URF sont calculées en fonction de la puissance maximum que les abonnés appellent et de leur consommation moyenne

Vente électricité	2015		2016		2017		2017 // 2016
quantités produites	0 MWh	Pas de production en 2013-2014-2015 pas de cogé car mode dispatchable	135,31 MWh	La cogé en mode dispatchable a été appelée qq jours sur fin 2016	9 442 MW/h	La cogénération a fonctionné 3 mois en 2017 (janvier, février et décembre) contre le mode dispatchable	
Part variable (€)	10 543		42 191		846 410		
Part fixe (€)	887 094		893 327		825 083		
Chiffre d'affaires (€)	**897 637**		**935 518**		**1 671 493**		**78,7%**

Précédemment, le sub-délégataire renonçait à une production en continue au profit d'un mode dit « dispatchable ». Dans ce mode de fonctionnement, la turbine à gaz ne produit qu'à la demande d'Électricité de France (EDF). L'opérateur rémunère le producteur Rive Droite Énergie à travers une redevance variable, assise directement sur la production réelle, et une redevance fixe correspondant à la mise à disposition à tout moment d'une capacité de production. Ainsi, la récupération thermique de la chaleur issue de l'usine était privilégiée.

La cogénération permet de produire à la fois de l'énergie thermique (chaleur) et de l'énergie mécanique (électricité). Seule l'énergie thermique est valorisée en chauffage et eau chaude sanitaire (ECS) par l'intermédiaire du réseau.

Quant à l'énergie mécanique, produite à partir de la turbine à gaz (grâce à un alternateur) pour être transformée en énergie électrique, elle est vendue à EDF par contrat (12 ans).Le recours au seul mode « dispatchable » permet de diminuer le coût de la chaleur par valorisation électrique et de réduire les émissions de CO_2.

En 2017, le sub-délégataire a préféré produire de l'électricité en continu sur 3 mois pour générer une recette électrique conséquente au détriment de la récupération de chaleur issue de l'usine. Les émissions de CO_2 ont été plus importantes et supérieures au quota PNAQ 3[1].

LES PRODUITS COMMUNS DE LA DELEGATION

Droits de raccordements

Le contrat de DSP, dans ses articles 28, 29 et 65, prévoit la possibilité d'extensions particulières du réseau de canalisations et de renforcement des installations qui en sont la conséquence. Les frais de raccordement comprennent le coût des branchements et des renforcements éventuels sur le réseau existant, les compteurs.

Le développement a pris du retard en comparaison de ce qui était escompté en 2008 lors de l'élaboration des prévisions du plan d'affaires. Néanmoins en 2017, 3 nouveaux raccordements ont généré une recette de 373 K€ (+5% Vs 2016).

Quote-part des subventions pour investissements

Le montant inscrit pour 2017 est de 120 K€, conforme à l'attendu, suite aux versements des subventions de l'ADEME à hauteur de 768 K€. Pour mémoire, en 2016 la quote part s'élevait à 104 K€ suite à révision à la baisse des subventions (Ugecam et Carriet) pour 84 K€.

Produits sur excédents CO_2

Pour la deuxième année consécutive, cette ligne apparait en négatif, il s'agit donc d'une charge. Il s'agit de l'achat de « droits à polluer » puisque le délégataire a dépassé les quotas alloués dans le cadre du PNAQ 3. Le droit à émettre était « gratuit » en 2017 à hauteur de 4 385 tonnes. Or la consommation en 2017 de Rive Droite Energie a été de 9 260 tonnes. Ainsi, le dépassement de 4 875 tonnes a été acheté au prix de 7,29 €/tonne conduisant à une charge de 36 K€. Le fonctionnement en continu pendant 3 mois de la turbine à gaz (cogénération) a largement contribué à ce dépassement.

[1] Plan National d'Allocation de Quota 3ème phase (2013-2020)

Le total des produits de la DSP :

Le total des produits se compose des produits de l'incinération, du chauffage urbain et d'autres produits, soit en 2017 un total de 18,172 M€ soit 1,565 M€ de plus qu'en 2016 et un retard cumulé au budget de 14,863 M€ (-9,3%).

- 8,974 M€ de chiffre d'affaires sur l'incinération en progression tant par rapport à 2016 qu'au prévisionnel annuel. En cumul, le chiffre d'affaires réalisé accuse un retard de 1,5 M€ sur le plan d'affaires.
- 8,641 M€ de chiffre d'affaires sur l'activité chauffage urbain s'améliore très nettement de 0,939 M€. L'exercice 2017 comparé au budget de la même année conserve un retard d'environ 9,7% (0,9 M€). En cumul, le chiffre d'affaires réalisé stabilise son retard (16,867 M€ ou -19,6%) sur le plan d'affaires.
- En cumulé, le retard pris du fait de la mise en place tardive du groupe turbo alternateur, des retards en termes de branchements était accentué par le choix de passer la cogénération en mode dispatchable par rapport à une modélisation en mode continu en 2008 au plan d'affaires initial. En 2017 le choix de faire fonctionner la turbine à gaz en continu est venu amoindrir l'écart au PAI.
- Le chiffre d'affaires 2017 de la délégation frôle pour la première année le niveau attendu au plan d'affaires.

LES CHARGES

Pour mémoire, par mesure de simplification et de facilité de lecture, les charges n'ont pas fait l'objet de différenciation entre le délégataire (usine d'incinération) et le sub-délégataire (réseau de chaleur), mais ont été regroupées après consolidation (annulation des contreparties réciproques). Ainsi, cette présentation est dans l'esprit du contrat passé avec le délégataire, reflétant un seul compte analytique qui est celui de la délégation de service public.

Les charges sont présentées ci-après :

Libellé \ années	Réalisé 2015		Réalisé 2016		Réalisé 2017		Evolution du réalisé 2017 Vs 2016		Budget 2017		Evolution 2017 réalisé Vs budget	
	€	% sur total réel	€	% sur total réel	€	% sur total réel	en valeur	en %	€	%	en valeur	en %
Variation de stock	-2 772		-14 800		2 102		16 901	N/A	0		2 102	N/A
Achat	**2 415 549**	**16,0%**	**2 446 349**	**17,6%**	**3 212 918**	**17,6%**	**766 568**	**31,3%**	**4 803 185**	**33%**	**-1 590 267**	**-33,1%**
Electricité	195 236	1,3%	82 741	0,6%	82 653	0,6%	-88	-0,1%	596 855		-514 201	-86,2%
Eau	76 106	0,5%	80 984	0,6%	84 489	0,6%	3 505	4,3%	55 600		28 889	52,0%
Combustibles	1 684 808	11,1%	1 751 469	12,6%	2 526 320	12,6%	774 851	44,2%	3 398 430		-872 110	-25,7%
Produits allumage et additifs	38 775	0,3%	47 445	0,3%	48 990	0,3%	1 545	3,3%	51 400		-2 410	-4,7%
Carburant GO	0	0,0%		0,0%	0	0,0%	0	N/A	0		0	N/A
Fourniture d'entretien et petit équipement	72 214	0,5%	112 637	0,8%	99 420	0,8%	-13 217	-11,7%	230 500		-131 080	-56,9%
Réactif traitement des fumées	315 361	2,1%	333 823	2,4%	339 687	2,4%	5 864	1,8%	470 400		-130 713	-27,8%
Autres achats	33 048	0,2%	37 250	0,3%	31 358	0,3%	-5 892	-15,8%	0		31 358	N/A
Services extérieurs	**6 697 066**	**44,2%**	**5 605 152**	**40,3%**	**5 423 326**	**40,3%**	**-181 827**	**-3,2%**	**4 863 390**	**33%**	**559 936**	**11,5%**
Facturation frais de siège	797 940	5,3%	806 447	5,8%	813 175	5,8%	6 728	0,8%	685 400		127 775	18,6%
Sous-traitance	3 095 686	20,4%	2 373 211	17,0%	2 235 254	17,0%	-137 957	-5,8%	2 575 300		-340 046	-13,2%
dont groupe	2 912 820	19,2%	2 126 984	15,3%	2 119 297	15,3%	-7 687	-0,4%	1 595 200		524 097	32,9%
Crédit Bail, location	19 276	0,1%	21 602	0,2%	15 824	0,2%	-5 779	-26,7%	5 200		10 624	204,3%
Petit entretien	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	N/A	0		0	N/A
Gros entretien et réparations (GER)	2 477 207	16,4%	2 135 670	15,3%	2 029 091	15,3%	-106 579	-5,0%	928 690		1 100 401	118,5%
Maintenance	25 879	0,2%	17 618	0,1%	65 310	0,1%	47 692	270,7%	291 400		-226 090	-77,6%
Entretien et réparation autres	2 210	0,0%	9 022	0,1%	9 064	0,1%	43	0,5%	0		9 064	N/A
Assurance	278 239	1,8%	240 619	1,7%	255 150	1,7%	14 531	6,0%	377 400		-122 250	-32,4%
dont groupe	0	0,0%		0,0%	0	0,0%	0	N/A	0		0	N/A
Documentation - Etude	629	0,0%	964	0,0%	458	0,0%	-506	-52,5%	0		458	N/A
Autres services extérieurs	**218 336**	**1,4%**	**241 994**	**1,7%**	**178 219**	**1,7%**	**-63 775**	**-26,4%**	**311 800**	**2%**	**-133 581**	**-42,8%**
Honoraires	28 087	0,2%	14 316	0,1%	15 585	0,1%	1 269	8,9%	40 000		-24 415	-61,0%
Déplacement, Missions, Réceptions	44 211	0,3%	41 535	0,3%	30 514	0,3%	-11 021	-26,5%	39 300		-8 786	-22,4%
Frais de véhicule	22 710	0,1%	19 616	0,1%	26 179	0,1%	6 563	33,5%			-7 421	-22,1%
Postes et télécommunications	50 136	0,3%	46 410	0,3%	17 765	0,3%	-28 645	-61,7%	33600		-156 936	-89,8%
Frais de contrôle	70 670	0,5%	87 715	0,6%	77 002	0,6%	-10 713	-12,2%	174 700		52 802	218,2%
Autres services extérieurs	2 522	0,0%	32 402	0,2%	11 175	0,2%	-21 227	-65,5%	24 200		-13 025	-53,8%
Impôts et Taxes	**971 838**	**6,4%**	**1 009 844**	**7,3%**	**888 837**	**7,3%**	**-121 007**	**-12,0%**	**721 742**	**5%**	**167 095**	**23,2%**
Cotisation Economique Territoriale (CET)	106 196	0,7%	175 680	1,3%	170 170	1,3%	-5 510	-3,1%	440 213		-270 043	-61,3%
Taxe parafiscale, TGAP	1 499	0,0%	1 854	0,0%	901	0,0%	-953	-51,4%	5 200		-4 299	-82,7%
Taxe véhicule	124	0,0%	124	0,0%	124	0,0%	0	0,0%	3 000		-2 876	-95,9%
CSS Organic	-5 060	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	N/A	31 279		-31 279	-100,0%
TGAP	496 003	3,3%	489 000	3,5%	387 462	3,5%	-101 538	-20,8%			387 462	N/A
Autres dont TF	373 076	2,5%	343 186	2,5%	330 180	2,5%	-13 006	-3,8%	225 800		104 380	46,2%
Impôt forfaitaire annuel - IFA							0	N/A	16 250		-16 250	-100,0%
Charges de personnel	**2 858 614**	**18,9%**	**2 749 464**	**19,7%**	**2 854 887**	**19,7%**	**105 423**	**3,8%**	**2 111 600**	**15%**	**743 287**	**35,2%**
Rémunération + CS	2 858 614	18,9%	2 749 464	19,7%	2 854 887	19,7%	105 423	3,8%	2 097 600		757 287	36,1%
Participation					0		0	N/A	14 000		-14 000	-100,0%
Autres charges de gestion courante	**0**		**0**		**0**		**0**	**N/A**	**0**		**0**	**N/A**
Redevances pour occupation du domaine public et chauffage urbain	**1 981 107**	**13,1%**	**1 887 205**	**13,6%**	**1 903 075**	**13,6%**	**15 870**	**0,8%**	**1 710 000**	**12%**	**193 075**	**11,3%**
Sinistre	**3 155**				**20 007**		**20 007**	**N/A**			**20 007**	**N/A**
TOTAL DES CHARGES	**15 142 893**	**100,0%**	**13 925 209**	**100,0%**	**14 483 370**	**100,0%**	**558 161**	**4,0%**	**14 521 716**	**100%**	**-38 347**	**-0,3%**
Poids des charges d'exploitation dans le CA	97,5%		90,1%		82,2%				80,3%			

Les **charges d'exploitation** comptabilisées en 2017 pèsent pour 82 % dans le chiffre d'affaires global de la DSP ; la cible au plan d'affaires était de 80 %. Pour rappel et à iso périmètre les charges 2016 pesaient pour 90 % avec une cible à 82 %.

Bien qu'elles pèsent moins dans le chiffre d'affaire, en raison de la hausse de ce dernier, les charges d'exploitation 2017 se sont accrues de 4% (+ 0,558 M€) par rapport à l'année 2016, passant de 13,9 M€ à 14,5 M€.

Dans le détail, les cinq premiers postes de charges d'exploitation sont présentés ci-après. Ils sont mis en perspective par rapport à l'année précédente. Ces postes représentent 80 % du total des charges d'exploitation de la délégation et pèsent pour 66 % dans le chiffre d'affaires.

Classement des postes de charges 2017 selon leurs poids respectifs en % du total charges

Rang N	Libellé \ années	Réalisé 2016		Réalisé 2017		Evolution du réalisé 2017 Vs 2016		Réalisé 2017
		€	% sur total charges	€	% sur total charges	en valeur	en %	en % du CA
	CA							**17 614 780**
1	Charges de personnel	2 749 464	19,7%	2 854 887	19,7%	105 423	3,8%	16,2%
2	Combustibles	1 751 469	12,6%	2 526 320	17,4%	774 851	44,2%	14,3%
3	Sous-traitance	2 373 211	17,0%	2 235 254	15,4%	-137 957	-5,8%	12,7%
4	Gros entretien et réparations (GER)	2 135 670	15,3%	2 029 091	14,0%	-106 579	-5,0%	11,5%
5	Redevances pour occupation du domaine public et chauffage urbain	1 887 205	14%	1 903 075	13,1%	15 870	0,8%	10,8%
	TOTAL DES POSTES SUPERIEURS A 1 M€	**10 897 019**	**78,3%**	**11 548 627**	**79,7%**	**-1 217 684**	**-8,0%**	**65,6%**
	Total des charges d'exploitation	13 925 209		14 483 370				

LES CHARGES DE PERSONNEL

Par simplification de la gestion administrative et sociale, c'est le délégataire Rive Droite Environnement qui porte tous les salariés dédiés à l'exécution du contrat. Rive Droite Environnement rétrocède, au coût salarial, la main d'œuvre ayant travaillé pour le sub- délégataire Rive Droite Énergie.

Pour mémoire, en 2016, les salariés dédiés au réseau (affectés initialement à l'entité RD Énergie) ont été transférées sur la société Dalkia France, suite au décroisement de l'actionnariat Véolia-Dalkia. Une variation de poste à poste s'est opérée affichant une baisse de 60%, s'agissant d'une opération réciproque, aucun impact n'a finalement eu lieu sur les comptes de la délégation.

Au global, les charges de personnel représentent 20 % du total des charges d'exploitation. Pour la DSP consolidée, elles s'élèvent à 2,855 M€ contre 2, 749 M€ en 2016 soit un accroissement de presque 4 % (+ 105 K€). Cette augmentation s'explique notamment par les avantages consentis par les accords de négociation annuelle obligatoire (1%), des personnels non remplacés sur RD Environnement (–6,5%). L'effectif dédié à la DSP est de 37 salariés auquel s'ajoute le personnel en propre de RD Energie (Dalkia) soit 47 personnes correspondant à 42,6 ETP (équivalent temps plein).

Les charges de personnel sont très nettement supérieures au budget inscrit dans le plan d'affaires, tant pour l'année 2017 (+ 35,2%, soit + 743 K€) qu'en cumul depuis le début du contrat (+ 26,2%, soit + 4,976 M€).

Le CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) calculé pour l'exercice 2017 s'élève à 62 K€. Il augmente de 8 K€ environ par rapport à l'exercice 2016 du fait de la recomposition de la masse salariale.

En termes de présentation de charges, le délégataire a choisi d'imputer ce crédit sur le montant dû au titre de l'impôt sur les sociétés plutôt que sur les charges de personnel. Au titre de l'exercice 2016 le CICE a été utilisé pour réaliser des investissements corporels, soutenir l'effort de formation des collaborateurs et améliorer le fonds de roulement. En 2017 une utilisation semblable est prévue.

LES SERVICES EXTERIEURS

Ils s'élèvent à 5,423 M€ et représentent 37 % du total des charges. Ils évoluent à la baisse de -3,2 % soit - 0,182 M€ par rapport à l'année précédente.
Les deux grandes composantes qui expliquent le poids relatif des services extérieurs dans le total des charges sont la sous-traitance pour 2,235 M€ (-5,8 % soit -0,138 M€ versus 2016) et les GER (gros entretien et renouvellement) pour 2,030 M€ (- 5 % correspondant à
- 0,107 M€ versus 2016).

La sous-traitance diminue encore en 2017 pour s'afficher à 2,235 M€ tout en demeurant inférieure au budget pour 0,340 M€ sur la période 2009-2017.
La répartition de la sous-traitance entre l'usine d'incinération et le réseau de chaleur est respectivement de 95 % et 5 %.
Concernant l'usine d'incinération, la sous-traitance regroupe l'ensemble des frais de transports et de traitement des résidus d'exploitation. Ce sont exclusivement des charges du groupe (2,119 M€).

Concernant le réseau de chaleur, la sous-traitance diminue de moitié en raison du moindre fonctionnement de la chaufferie biomasse.

Le Gros Entretien et Renouvellement (GER)

Pour rappel, selon les conditions du contrat de délégation, les travaux de renouvellement et de grosses réparations des installations et des équipements sont à la charge du délégataire. Un plan prévisionnel de GER figure au contrat, il est ajusté et mis à jour à l'occasion de l'établissement du rapport annuel d'activité. La particularité de l'enregistrement comptable choisi par le délégataire est la non constitution de provision et de reprise mais la passation des dépenses directement en charges annuelles ; ce qui vient grever le résultat directement et conséquemment. Toutefois, dans les comptes sociaux de RD Énergie une « provision pour garantie totale » est constituée pour 314 K€, générant au bilan un total de 296 K€. Cette provision est censée couvrir la charge qui incombe au délégataire pour le renouvellement des installations qui lui sont confiées.

Services extérieurs / GER

GER en €	**Réel 2015**		**Réel 2016**		**Réel 2017**	
RDEnvironnement	1 990 746	80%	1 828 249	86%	1 752 392	86%
RDEnergie	486 461	20%	307 421	14%	276 699	14%
Global	**2 477 207**	**100%**	**2 135 670**	**100%**	**2 029 091**	**100%**
	(Cn)		(Cn)		(Cn)	
Total Services extérieurs	6 697 066		5 605 152		5 423 326	
GER / Services extérieurs	37%		38%		37%	
Total des charges exploitation	15 142 893		13 925 209		14 483 370	
GER / charges exploitation	16%		15%		14%	

En 2016, la charge relative aux GER pèse pour 37 % du poste Services extérieurs et représente 14 % du total des charges d'exploitation.

Les dépenses de GER s'élèvent à 2,030 M€, c'est-à-dire 5 % de moins (- 0,107 M€) qu'en 2016. Elles sont supérieures de 1,1 M€ à celles prévues au plan d'affaires pour le même exercice ; en cumulé depuis 2009 elles sont de 32 % supérieures (+ 4,826 M€). Ce dépassement est, d'une part, lié au remplacement des surchauffeurs des deux chaudières et les nombreuses fuites sur ces chaudières, et, d'autre part, à une sous-estimation des dépenses lors du montage du plan d'affaires.

Conformément à l'article 84 du contrat de délégation, un tableau de détail de l'établissement du compte de GER figure dans le compte rendu technique et financier.

Le solde cumulé du compte au 1er janvier 2017 (-11 362K€), majoré du chiffre d'affaires P3 (924 K€) constaté en 2017 par Rive Droite Environnement, minoré des travaux comptabilisés au titre du GER en 2017 (2 030 K€) aboutit au solde du compte au 31 décembre 2017 (- 12 468 K€). Le décalage entre la constitution de provision P3 afin de couvrir les grosses réparations et le cumul des dépenses réellement effectuées montre que les dépenses ont été plus lourdes que prévu, car le prévisionnel était semble-t-il sous-estimé, laissant un solde débiteur à fin 2017.

LES REDEVANCES

Les redevances pour occupation du domaine public et chauffage urbain représentent 13 % du total des charges d'exploitation.

Elles concernent le réseau de chaleur à 73 % et l'usine d'incinération à 27 %. Les actualisations sont contrôlées par la Direction gestion des déchets et propreté de Bordeaux Métropole.

Redevances du service public du chauffage urbain ET redevance liée au prix de la chaleur en euro

	Réel 2015		Réel 2016		Réel 2017		Evolution 2017// 2016	
Rive Droite Energie	**1 471 107**	**74%**	**1 377 205**	**73%**	**1 393 074**	**73%**	**15 869**	**1,2%**
Redevance du service public du chauffage urbain	*1 359 243*		*1 370 915*		*1 390 148*		**19 233**	**1,4%**
Redevance liée au prix de la chaleur	*111 864*		*6 290*		*2 926*		**-3 364**	**-53,5%**
							0	
Rive Droite Environnement	**510 000**	**26%**	**510 000**	**27%**	**510 000**	**27%**	**0**	**0,0%**
redevance vide de four							**0**	
Global redevances	**1 981 107**	**100%**	**1 887 205**	**100%**	**1 903 074**		**15 869**	**0,8%**
Part redevances / charges exploitation	**13,1%**		**13,6%**		**13,1%**			

La redevance du service public du chauffage urbain due par Rive Droite Énergie est prévue à l'article 63 du contrat initial de délégation de service public. Elle couvre les charges (notamment amortissement de l'emprunt de la chaufferie des Akènes et les frais de contrôle) qui incombent à la collectivité et que cette dernière gère dans son budget annexe. Le montant de base de la redevance appliquée pour la première fois en 2009 était de 1 200 000 €. Le contrat prévoit par la suite une révision du montant de base en fonction de deux indices publiés au Moniteur des Travaux Publics (« coût de la main d'œuvre des Industries Mécaniques et Électriques » et « Frais et Services Divers catégorie 2 »).
La redevance augmente de 1,4 % sur l'année 2017 par rapport à 2016 et atteint 1,390 M€.

La redevance liée au prix de la chaleur due par Rive Droite Énergie est prévue à l'article 69 du contrat initial de délégation de service public. Elle est actualisée sur le coût des énergies substituées (gaz naturel). La diminution de 54 % par rapport à 2016, soit – 3 K€, est difficilement prévisible en raison de son mode de calcul. En effet, elle devient exigible dès lors que le prix de vente de la chaleur produite par l'usine d'incinération indexé sur le prix de l'énergie (CHALUIOMen) est supérieur à ce même prix de vente indexé sur le coût d'exploitation de l'usine d'incinération (CHALUIOMexp). En 2017, le prix de la chaleur facturé par l'usine d'incinération a été en moyenne supérieur au prix de la chaleur actualisé aux coûts des énergies.

La redevance due par Rive Droite Environnement pour utilisation de l'usine d'incinération est prévue au contrat dans son article 75.1. Le délégataire verse à Bordeaux Métropole une redevance fixe annuelle de 510 000 € au titre de l'activité d'élimination des déchets rémunérant l'activité de vide de fours au-delà des 90 000 tonnes garanties.

LES ACHATS

Les achats représentent 22,2 % du total des charges d'exploitation de l'exercice, traduisant ainsi une augmentation de 4,6 points par rapport à l'année précédente. Les achats s'élèvent à 3,213 M€ contre 2,446 M€ en 2016 soit une augmentation de 31 % (+ 0,767 M€).

Le poste achat, bien qu'en hausse, continue à être très nettement inférieur au budget inscrit dans le plan d'affaires (PAI), aussi bien pour l'année 2017 (- 33 %, soit -1,590 M€), qu'en cumul depuis le début du contrat (- 41,5 %, soit - 17,800 M€), tant sur les postes électricité que combustibles.

En 2017, la charge **d'électricité** reste stabilisée en comparaison à 2016. La quantité d'énergie électrique achetée est en forte diminution pour l'usine d'incinération, en comparaison à 2016. Pour mémoire le redémarrage au premier trimestre 2016 de la turbine à gaz avait été consommateur. Pour le réseau de chaleur, les achats d'électricité en 2017 ont augmenté d'autant qu'en 2016 des régularisations à la baisse sont intervenues. Dans les comptes consolidés, la charge reste stable du fait d'opérations réciproques annihilant les variations entre les deux entités.

Combustibles

Dans les charges globales de la DSP, ce poste pèse pour 2,526 M€ contre 1,751 M€ l'an passé soit une augmentation de 44% (+775 K€).

Au niveau de l'usine d'incinération, le gaz est utilisé pour les bruleurs des fours et le traitement des fumées, les pics de consommation se font au moment des démarrages et redémarrages des fours. La baisse constatée en 2017 est de l'ordre de 16% ce qui est dû à une moindre consommation de gaz qu'en 2016.

Au niveau du réseau de chaleur, le gaz est utilisé par les chaudières gaz d'appoint et la cogénération en mode « dispatchable » au moment de l'appel d'utilisation. Ce poste inclut aussi l'achat de chaleur de l'usine d'incinération. Cependant cet achat est retraité afin d'avoir un compte de résultat de la DSP global apuré des opérations réciproques. En 2017, le poste d'achat de combustibles augmente de 20%.

Le gaz consommé par Rive Droite Énergie pour les besoins de son « process » de chauffage urbain représente 2,391 M€ versus 1,350 M€ en 2016. Cette augmentation est la conséquence du fonctionnement de la cogénération pendant 3 mois.

Le total des charges d'exploitation de la DSP :

Les charges pour l'exercice 2017 s'élèvent à 14,483 M€ contre 13,925 M€ en 2016 soit une augmentation de 0,558 M€ (+ 4 %).

Cet accroissement des charges provient essentiellement et par ordre d'importance du poste Achats plus particulièrement des combustibles (+0,775 M€ ou +44%) et du poste charges de personnel (+0,105 M€ ou +3,8%). Dans une moindre mesure le poste « services extérieurs » a contribué à la maitrise des charges notamment pour la sous traitance et les dépenses de GER qui elles ont diminué respectivement de 5,8% et 5%.

L'EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) RETRAITÉ

L'article 62 du contrat de délégation prévoit les dispositions financières de partage des gains de productivité dans le cas où le délégataire obtiendrait de meilleurs EBE (Excédent Brut d'Exploitation) que ceux prévus dans les comptes d'exploitation prévisionnels.

L'EBE visé dans le contrat est l'EBE « classique » retraité des frais de siège et des charges de gros entretien et renouvellement.

EBE en K€	Réalisé 2017	Prévisionnel 2017	Excédent
Produits	18 172	18 216	-44
Charges exploitation	14 483	14 522	-38
EBE	3 689	3 695	-6
Frais de siège	813	685	128
Charges de GER	2 029	929	1 100
EBE retraité	**6 531**	**5 309**	**1 223**

Ainsi, l'EBE « retraité » pour l'exercice 2017 s'élève à 6,531 M€. Dans le plan d'affaires initial, il était prévu à hauteur de 5,309 M€ (en euros constants) soit 6,150 M€ en euros courants. L'EBE réel est supérieur à celui attendu, la clause de partage des gains de productivité est mise en œuvre. Après calcul, il ressort un excédent à hauteur de 6,20%. Dans le contrat, le tableau (reproduit ci-après) indique que pour un excédent jusqu'à 9,99% la contribution est nulle.

X% (Excédent)	CONT% (Contribution)
De 0% à 10% exclus	0%
De 10% à 30% exclus	10%
De 30% à 60% exclus	30%
Au-delà de 60%	50%

Ainsi RDE ne doit pas reverser de contribution à la collectivité au titre de l'exercice 2017.

SYNTHÈSE

L'exercice 2017 constitue le 9ème exercice du temps contractuel de la délégation de 12 ans.

Cet exercice se solde par un chiffre d'affaires de 17,6 M€ en hausse et d'un total de produits d'exploitation de 18,2 M€ en hausse également. Comme expliqué précédemment, le fonctionnement en année pleine de la turbine à vapeur (usine) a permis de générer des ventes électriques (+384K€ ou +54%). De même, le choix du sub-délégataire de faire fonctionner en continu sur 3 mois la turbine à gaz (cogénération) a contribué à la hausse du chiffre d'affaires (+736 K€ ou +79%).

Concomitamment, les charges se sont accrues de 4 % en moyenne (+ 558 K€) pour les raisons exposées ci-avant.

Ainsi, le résultat net de l'exercice s'est construit à partir de l'Excédent Brut d'Exploitation (3,688 M€) en très nette hausse en 2017. Sur cet EBE ont été défalquées les charges calculées (2,315 M€) laissant un résultat d'exploitation positif de 1,374 M€. Enfin, les résultats financier (- 0,164 M€) et exceptionnel (-0,030 M€) auxquels s'ajoutent les impôts (0,196 M€) ont dégagé un résultat net positif de 0,983 M€.

Au regard du plan d'affaires, sur les neuf premières années cumulées du contrat, les résultats attendus ne sont pas réalisés. En effet, en cumul, le total des produits est en recul de 9,3 % (- 14,863 M€), ce qui est légèrement atténué par le total des charges également en retrait de 5,1 % (-7,052 M€). Il en résulte un EBE cumulé inférieur de 5% ou 2,187 M€ au prévisionnel.

Les principales causes sont le décalage de la mise en service du Groupe Turbo Alternateur pour la vente d'électricité via l'usine d'incinération, le choix de fonctionner en mode « dispatchable » et non en mode continu pour la production d'électricité via la chaufferie et plus récemment la panne de la turbine (5 mois en 2014 et 8 mois en 2015) et les nombreuses fuites sur le réseau. Le choix du sub-délégataire de faire fonctionner la turbine à gaz (cogénération) en mode continu pour revendre de l'énergie électrique à EDF permet de combler ce retard de chiffre d'affaires. Toutefois, bien que « autorisé » par le contrat liant le délégataire à la collectivité, le taux d'ENR&R (énergies renouvelables et de récupération) est dégradé (-10 points Vs 2016) puisque la chaleur de l'usine principale source du réseau n'est pas utilisée au maximum. Les contraintes et ambitions de la Métropole ne sont pas celles du délégataire et vice versa.

ANNEXES

Tableau des effectifs de la D.G.D.P.

Les coûts de revient par flux (€HT, €HT/Tonne, €HT/habitant.)

Les adresses utiles

Tableau des effectifs de la D.G.D.P. au 31 décembre 2017

			Effectif organigramme	Effectif 2016	Effectif 2017	Variation 2017 / 2016
DIRECTION			**2**	**2**	**2**	**0**
	Directeur DCTD	IT	1	1	1	
	Assistant Secrétariat	AA	1	1	1	
DIRECTION ADJOINTE SUPPORT ET ÉTUDES			**29**	**30**	**29**	
	Directeur Adjoint	ATT	1	1	1	
	Chargé de mission DSP	IT	1	1	1	
	Chargé de mission administratif et financier	ATT	1	1	1	
SERVICE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES			**6**	**6**	**6**	**0**
	Chef de Service	ATT	1	1	1	
Centre Formation/G.P.E.C	Chef Centre	RT	1	1	1	
	Formateur	AT	1	1	1	
Centre Ressources	Gestionnaire du personnel	AA	3	3	3	
SERVICE ADMINISTRATIF JURIDIQUE ET FINANCIER			**10**	**10**	**10**	**0**
	Chef du Service	ATT	1	1	1	
Centre Assistance Juridique et Administrative	Assistant Secrétariat	AA	1	1	1	
	Assistant Administratif	AA	1	1	1	
Observatoire	Gestionnaire coûts de revient	AA	1	1	1	
	Adjoint Statistiques	AA	1	1	1	
Centre Comptabilité et Marchés	Chef Centre	RT	1	1	1	
	Gestionnaire Marchés Publics	RT	1	1	1	
	Adjoint Comptabilité	AA	3	3	3	
SERVICE ÉTUDES ET PRÉVENTION			**10**	**11**	**10**	**-1**
	Chef de service	IT	1	1	1	
	Chargé d'études	IT	2	2	2	
	Assistant chargé d'études	TT	1	2	1	
Centre Études	Chef de centre	TT	1	1	1	
	Projeteur	AM	1	1	1	
	Dessinateur	AT	1	1	1	
	Agent de maintenance	AT	1	1	1	
Centre prévention	Chef de centre	TT	1	1	1	
	Assistant Administratif	AA	1	1	1	

DIRECTION ADJOINTE EXPLOITATION				**905**	**844**	**837**	
		Directeur Adjoint	IT	1	1	1	
		Chargé Coordination Collectes	TT	1	1	1	
CENTRE MATÉRIELS & SITES				**58**	**52**	**51**	**-1**
		Chef Centre	TT	1	1	1	
		Gestionnaire Bureautique	AM	1	0	0	
		Gestionnaire matériel et sites	AM	6	4	5	
		Agent d'exécution	AT	50	47	45	
SERVICE VALORISATION				**152**	**146**	**151**	**5**
		Chef de service	IT	1	1	1	
		Assistant marché projets	TT	1	1	1	
		Agent administratif	AA	2	2	2	
Centre Maintenance et Prestations		Chef de Centre	TT	1	1	1	
		Contremaître	AM	1	1	1	
		Agent de Maintenance	AT	10	10	10	
Centres de Recyclage		Chef de centre	TT	1	1	1	
		Contremaître	AM	7	7	7	
		Agent de conduite	AT	34	31	34	
		Agent d'exploitation CR	AT	90	87	89	
Centre Support Valorisation		Chef de centre	TT	1	1	1	
		Agent de Surveillance Travaux	AM	3	3	3	
SERVICE COLLECTES				**693**	**644**	**633**	**-11**
		Chef de service	IT	2	2	1	
		Agent administratif	AA	1	1	1	
Centres de transfert et Usines		Chef de centre	TT	1	1	1	
		Contremaître d'exploitation CT	AM	5	5	6	
		Agent de conduite CT	AT	15	15	15	
		Agent d'exploitation	AT	14	10	7	
Zones de Collectes		Chef de zones	TT	5	5	5	
		Contremaître	AM	23	22	23	
		Agent administratif	AA	9	10	9	
		Agent de collecte	AT	381	356	358	
		Agent de conduite	AT	153	136	127	
Cellule apport volontaire		Chef Cellule Apport Volontaire	TT	1	1	1	
		Contremaître d'exploitation	AM	4	4	4	
		Agent Grutier	AT	22	21	22	
		Agent d'entretien	AT	8	7	8	
Centre administratif redevance spéciale		Gestionnaire Administratif	RT	1	1	1	
		Agent administratif	AA	5	5	5	
Centre Support Collectes		Chef de centre	TT	1	1	1	
	Cellule Surveillance	Chef Cellule Surveillance	RT	1	1	1	
		Agent de surveillance	AM	3	3	3	
	Cellule proximité	Chef Cellule de Proximité	TT	1	1	1	
		Assistant Administratif	AA	1	1	1	
		Chef d'équipe (USID)	AM	2	1	2	
		Agent Surveillance USID	AT	14	14	13	
		Chef section communication	AM	2	2	2	
		Agent de Communication	AT	14	14	12	
		Chef section Habitat Collectif	AM	1	1	1	
		Chef Section Suivi Qualité	AM	1	1	0	
		Agent de proximité	AT	2	2	2	
			TOTAL	**936**	**876**	**868**	**-8**
			AGENTS NON AFFECTÉS (inapte)		**42**	**51**	**9**
			AGENTS EN DISPONIBILITÉ (maladie)				**0**
			TOTAL	**936**	**918**	**919**	**1**

Les coûts de revient par flux

(en €HT, €HT/Tonne, €HT/habitant)

Coûts de revient par flux (en €HT)						Tous flux
ChargesFonctionnelles	7 471 224,18 €	790 420,32 €	4 096 496,00 €	3 113 106,67 €	808 139,08 €	16 279 386,25 €
Prévention	347 708,53 €	110 728,96 €	30 874,69 €	278 627,79 €	- €	767 939,96 €
Collecte et pré-collecte	24 448 251,59 €	2 150 147,20 €	11 851 137,57 €	6 681 665,81 €	1 187 504,18 €	46 318 706,35 €
Transfert/Transport	2 076 146,76 €	- €	333 476,24 €	4 222 696,43 €	850 792,25 €	7 483 111,68 €
Traitement des déchets	16 065 172,43 €	- €	7 541 129,79 €	6 778 746,18 €	2 274 060,17 €	32 659 108,57 €
Charges Techniques	42 937 279,31 €	2 260 876,15 €	19 756 618,28 €	17 961 736,21 €	4 312 356,61 €	87 228 866,56 €
Coût complet HT	50 408 503,48 €	3 051 296,48 €	23 853 114,28 €	21 074 842,88 €	5 120 495,69 €	103 508 252,81 €
Coût aidé HT	48 107 523,31 €	2 098 956,91 €	16 817 224,66 €	19 935 688,11 €	5 097 048,25 €	92 056 441,24 €

Coûts de revient par flux (en €HT/Tonne)	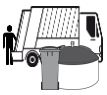					Tous flux
ChargesFonctionnelles	38,36 €	43,10 €	103,83 €	22,97 €	23,50 €	38,53 €
Prévention	1,79 €	6,04 €	0,78 €	2,06 €	- €	1,82 €
Collecte et pré-collecte	125,54 €	117,25 €	300,38 €	49,29 €	34,53 €	109,64 €
Transfert/Transport	10,66 €	- €	8,45 €	31,15 €	24,74 €	17,71 €
Traitement des déchets	82,49 €	- €	191,14 €	50,01 €	66,12 €	77,30 €
Charges Techniques	220,48 €	123,28 €	500,75 €	132,51 €	125,38 €	206,47 €
Coût complet HT	258,84 €	166,39 €	604,58 €	155,48 €	148,87 €	245,00 €
Coût aidé HT	247,03 €	114,46 €	426,25 €	147,07 €	148,19 €	217,90 €

Coûts de revient par flux (en €HT/habitant)						Tous flux
ChargesFonctionnelles	9,82 €	1,04 €	5,38 €	4,09 €	1,06 €	21,39 €
Prévention	0,46 €	0,15 €	0,04 €	0,37 €	- €	1,01 €
Collecte et pré-collecte	32,13 €	2,83 €	15,57 €	8,78 €	1,56 €	60,87 €
Transfert/Transport	2,73 €	- €	0,44 €	5,55 €	1,12 €	9,83 €
Traitement des déchets	21,11 €	- €	9,91 €	8,91 €	2,99 €	42,92 €
Charges Techniques	56,43 €	2,97 €	25,96 €	23,60 €	5,67 €	114,63 €
Coût complet HT	66,25 €	4,01 €	31,35 €	27,70 €	6,73 €	136,03 €
Coût aidé HT	63,22 €	2,76 €	22,10 €	26,20 €	6,70 €	120,98 €

Les adresses utiles

Siège social de Bordeaux Métropole
Esplanade Charles-de-Gaulle
33076 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 99 84 84
Fax : 05 56 96 19 40
www.bordeaux-metropole.fr

Direction Gestion des Déchets et Propreté
35 rue Jean Hameau 33300 Bordeaux
Tél. : 05 56 11 83 83
Fax : 05 56 11 83 91
Mail : dopenvir@bordeaux-metropole.fr

Unité Collecte
Réclamation (bacs gris et verts)
Tél. : 05 56 11 83 88

Collecte des déchets des professionnels
N° gratuit : 0800 82 83 33

Collectes Sélectives Agents de communication
N° gratuit : 0800 22 21 20

Cellule Collecte Sélective en apport volontaire
ZI de Tartifume rue Gustave Eiffel
33130 Bègles
Tél. : 05 57 35 80 03
Fax : 05 57 35 80 15

Unité recyclage valorisation traitement transport
Unité centres de transferts
35 rue Jean Hameau 33300 Bordeaux
Tél. : 05 56 11 83 83
Fax : 05 56 11 83 17

Unité support valorisation
124 av Jean Mermoz 33 327 Eysines
Tél. : 05 56 37 37 83
Fax : 05 56 37 37 92

Unité Centres de recyclage
124 av Jean Mermoz 33 327 Eysines
Tél. : 05 56 37 37 83
Fax : 05 56 37 37 97

Réclamations centres de recyclage
Tél. : 0 800 22 21 20

Les 18 centres de recyclage

Ambarès et Lagrave avenue Jules Ferry
Tél. : 05 56 77 71 32

Ambés 22 rue Jean Mermoz
Tél. : 05 56 77 05 54

Bassens rue Franklin
Tél. : 05 56 38 32 46

Blanquefort avenue du 11 novembre
Tél. : 05 56 95 61 51

Bordeaux Alfred Daney rue Surcouf
Tél. : 05 56 39.08.27

Bordeaux Paludate quai de Paludate
Tél. : 05.56.87.15.95

Bordeaux Deschamps quai Deschamps
Tél. : 05.56.40.21.41

Bruges rue André Sarraud, sortie 6
Tél. : 05 56 57 90 88

Eysines rue jean Mermoz
Tél. : 05 57 53 32 22

Floirac rue Aristide Bergès
Tél. : 05 56 32 61 46

Gradignan 151 allée de Mégevie
Tél. : 05 56 75 05 90

Mérignac avenue des marronniers
Tél. : 05 56 34 15 06

Pessac Bourgailh chemin de la Princesse
Tél. : 05 35 38 91 10

Pessac Gutenberg rue Gutenberg
Tél. : 05.56.92.60.81

Pompignac 19 avenue du Périgord
Tél. : 05 57 97 03 97

Saint Médard en Jalles avenue de Touban
Tél. : 05 56 05 40 06

Le Taillan-Médoc route de Saint Aubin
Tél. : 05 56 05 71 43

Villenave-d'Ornon chemin de Galgon
Tél. : 05 56 87 02 51

BORDEAUX
MÉTROPOLE

Direction générale haute qualité de vie
Direction gestion des déchets et propreté

Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux cedex

T. 05 56 11 83 83

www.bordeaux-metropole.fr